couv1.qxp 3.3.2010 16:44 Page 1

n°30

Le Brécaillon

Bulletin de l'Association du Musée Militaire Genevois - Mars 2010

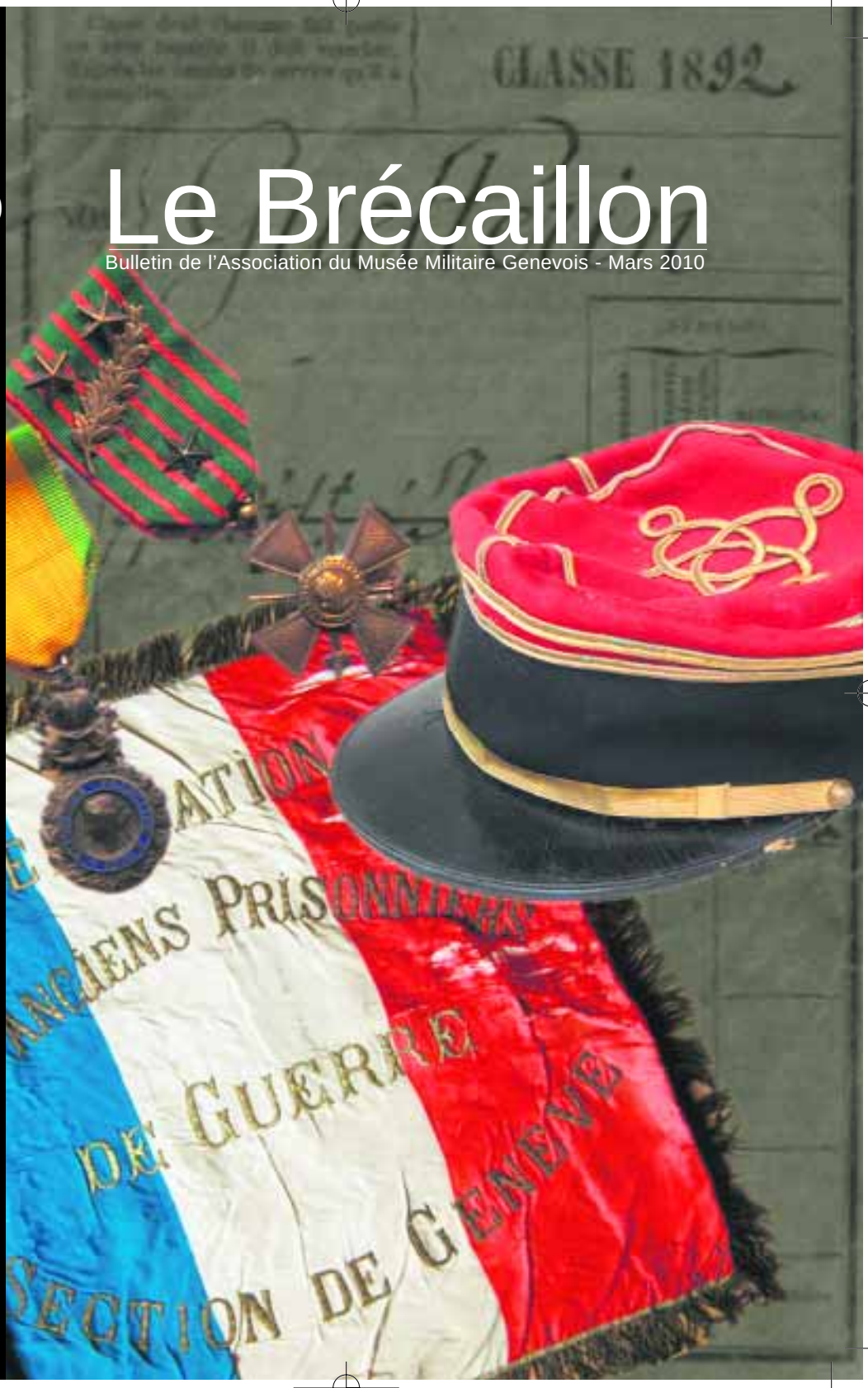

Le Brécaillon - Mars 2010 - N°30

couv234.qxp 3.3.2010 16:46 Page 1

Musée Militaire Genevois
ch. de l'Impératrice 18
CH 1292 Pregny-Chambésy
Tél: 022 734 48 75
mmg@museemilitaire-ge.com
www.museemilitaire-ge.com

Horaires
Mardi-samedi: 14h-17h
Dimanche: 10h-12h 14h-17h

couv234.qxp 3.3.2010 16:46 Page 2

couv234.qxp 3.3.2010 16:46 Page 3

«Brécaillon»
Dénomination dérisoire donnée aux soldats de l'ancienne milice et par extension, à tout fantassin qui est mal équipé.

(Humbert, Glossaire Genevois)

SOMMAIRE

Le Billet du Conservateur **3**

L'"Universel" et ses fusées **4**

La dernière révolte **22**

Des Suisses contre les "pirates" de 1919 **44**

Traces de la Grande Guerre à Genève **58**

Acquisitions / Le cirque du colonel Heuer **88**

Le Musée de la Police genevoise. **90**

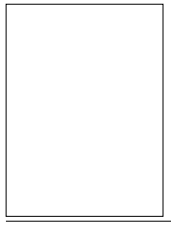

La photo de couverture

xxx

LE BILLET DU CONSERVATEUR

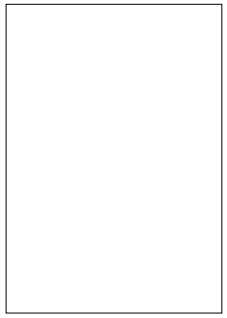

Ce « BRECAILLON » devait paraître à la fin de l'an passé. Quelques problèmes techniques nous ont retardés. Nous espérons que nos lecteurs ne nous en tiendront pas rigueur et que la qualité de cette livraison leur fera oublier ce contretemps.

Ceux d'entre vous qui ont assisté à notre dernière assemblée générale ont pu apprécier l'exposé de notre invité, l'historien Jean-Jacques LANGENDORF, sur Adolphe PICTET. Genevois hors du commun, PICTET a développé, entre autres, les fusées de guerre. Mais ses intérêts et ses vastes connaissances ne s'arrêtaient pas à ce sujet militaire et les domaines qu'il a explorés lui ont valu ce surnom d' « Universel ». C'est le portrait de cet homme et le combat qu'il a mené pour l'introduction des fusées dans l'armée suisse que brosse ici Jean-Jacques LANGENDORF.

Dans le dernier numéro du « BRECAILLON », un autre historien, Guy LE COMTE retraçait la carrière de son ancêtre le colonel LECOMTE et, plus spécialement, son séjour aux USA pendant la guerre de Sécession. Guy LE COMTE nous décrit ici les aventures en Indonésie d'un autre de ses ascendants, Marc LECOMTE, engagé au service de la Hollande. Cet article nous dépeint la vie véritablement infernale de ces derniers soldats du service étranger.

Le docteur Claude PERROTTET s'est penché avec minutie et précision sur un épisode méconnu de notre histoire militaire. Dans l'Europe bouleversée de 1919-1920, notre pays organisa le transport par trains d'une aide humanitaire vers l'Europe centrale et de l'Est. Pour protéger ces transports des « pirates », des soldats suisses en assuraient la sécurité dans de très difficiles conditions.

Philippe COET s'est promené dans Genève et ses environs (et aux Archives, bien sûr !) pour y relever les traces de la Grande Guerre. Il a récolté avec patience une foule de précisions qu'il nous livre ici pour nous inviter à notre tour à un voyage dans le souvenir.

Dans la rubrique « acquisitions », un bref article est consacré à un cirque pas comme les autres

Enfin, en dernière page vous pourrez prendre connaissance de la naissance de l'Association des amis du Musée de la Police. Philippe SCHWAB, membre de notre Association, en est le conservateur éclairé. Il convient d'aider nos amis, car nous savons par expérience que la création et le « logement » d'un musée sont affaires de longue haleine.

Bonne lecture !

Le Conservateur

L'"UNIVERSEL" ET SES FUSÉES

Jean-Jacques Langendorf

William CONGREVE (1772-1828)

Une arme très ancienne

La fusée,[1] soit comme amusement pyrotechnique, soit comme arme de guerre, a été employée de tous temps. On la retrouve chez les Chinois, les Mongols, les Byzantins, les Arabes, les Vénitiens et les Français du moyen âge. Toutefois, vers le milieu du XVIIe siècle son sort en tant qu'arme de guerre semble être scellé. Kazimierz Siemienowicz dans son *Artis magnae artilleriae* (Amsterdam, 1649) met en doute son efficacité et énumère six bonnes raisons de ne plus l'utiliser. Désormais, on ne les emploiera plus que pour émettre des signaux lumineux, comme par exemple durant le siège de Vienne par les Turcs en 1683. Toutefois, la cause n'était pas encore totalement entendue et une renaissance allait s'esquisser. En 1789, un certain James Munroe publiait à Londres *A Narrative of the Military Operations on the Coromandel Coast against de combined Forces of the French, Dutch and Hydder Ally Cawn from the Year 1780 to the Peace in 1784* dans lequel il donnait une description des fusées utilisées par les Indiens dans leur lutte contre les Anglais. L'arme avait été employée par Hyder Ali, prince de Mysore, avec une certaine efficacité contre la cavalerie et les éléphants ennemis, si bien qu'il avait créé en 1788 un corps de 1200 fuséens, terme désormais consacré pour désigner les utilisateurs de cette arme, dite fuséenne. Informé de l'existence de ces projectiles, ayant pu en examiner un exemplaire intact ramené en Angleterre, le colonel William Congreve (1772-1828), dont le père était le superintendant du laboratoire militaire de Woolwich (et il allait lui succéder) acheta à Londres toutes les fusées « récréatives » qu'il put trouver, entreprenant des les modifier pour en faire des fusées de guerre. En 1805, il estima qu'elles étaient suffisamment au point pour en faire la démonstration, réussie, devant le régent, prince de Galles qui, désormais, se montra un chaud partisan de l'entreprise. Alors que l'armée boudait l'arme nouvelle, la *Navy* l'adopta. En automne 1806, 200 fusées furent tirées contre Boulogne, depuis des embarcations à rames, infligeant à la ville

de sérieux dégâts. Toutefois, c'est l'année suivante qu'on allait assister à une apothéose fuséenne et fuligineuse. Des dizaines de milliers de fusées et de boulets, tirés de puis des navires s'abattirent sur Copenhague, provoquant de terribles incendies. Les danois avaient payé cher leur volonté de neutralité. Désormais convaincue de l'efficacité de cette armes, les Britanniques créèrent un petit corps fuséen, comprenant 5 officiers, 170 hommes, 160 chevaux avec deux chariots transportant les fusées et les chevalets destinés à les lancer. Désormais, elles allaient être employées régulièrement, en Espagne, contre l'île d'Aix qui défendait l'entrée de la Charente, contre le port de Callao au Pérou en 1809. Les seuls Britanniques qui combattirent du côté des Alliés à Leipzig (1813) étaient ceux appartenant au corps des fuséens. On les retrouvera également à Waterloo.

Un tournant

Les fusées fabriquées par les Anglais durant les guerres napoléoniennes avaient été presque exclusivement incendiaires. Après le bombardement de Copenhague, le capitaine danois Schuhmacher récupéra une fusée intacte, l'étudia puis entreprit de construire son propre modèle en y introduisant toutefois une modification décisive qui allait faire de lui le véritable fondateur de la technologie fuséenne. Il eut en effet l'idée de fixer sur la tête de la fusée un boulet creux, ou une boîte à mitraille, la transformant ainsi en missile porteur de projectile. Possédant l'arme, il ne resta plus aux Danois qu'à se doter d'un corps

Cavalier du Mounted Rocket Corps, en 1815. On remarquera que ce cavalier porte 4 baguettes de fusées de 7 pieds de long (env. 2 m.), glissées dans un sabot de cuir. il a fixé à ces baguettes une flamme non réglementaire. (Costume of the Army of the British Empire 1815. Tiré de Wellington's Specialist Troops, Osprey Men-at-arms Series, London, 1988).

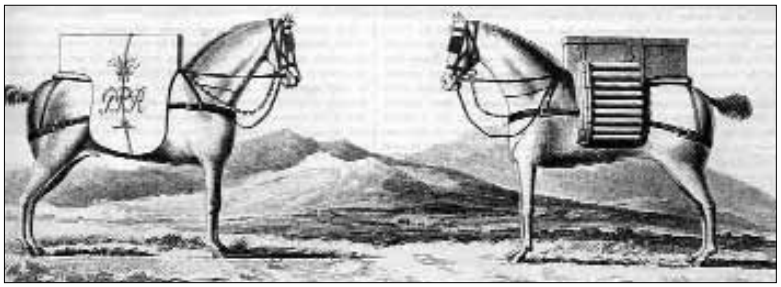

Cheval transportant des munitions, Mounted Rocket Corps; illustration in CONGREVE, Details of the Rocket System

de fuséens, qui fut intégré dans l'armée en 1814, procédant à l'inverse des Suisses qui, plus tard, ne possédant pas l'arme, créèrent toutefois un corps de fuséens. D'autres pays allaient suivre peu après : l'Autriche, qui sous les ordres du général von Augustin développa un modèle remarquable, la France, la Pologne, la Grèce, etc. Au milieu du XIXe siècle, la plupart des pays européens possédaient quelques batteries. Les fusées seront utilisées dans différents conflits, guerre russo-turque de 1828-1829, guerre de Crimée, guerre americano-mexicaine (1846-1848) (1853-1856), guerre franco-sardo-autrichienne (1859), guerre austro-prussiennes (1866) et, surtout, dans les guerres coloniales, lors de l'intervention autrichienne au Maroc (1825), dans les expéditions contre les Kabyles (à partir de 1835), en Chine en 1858,

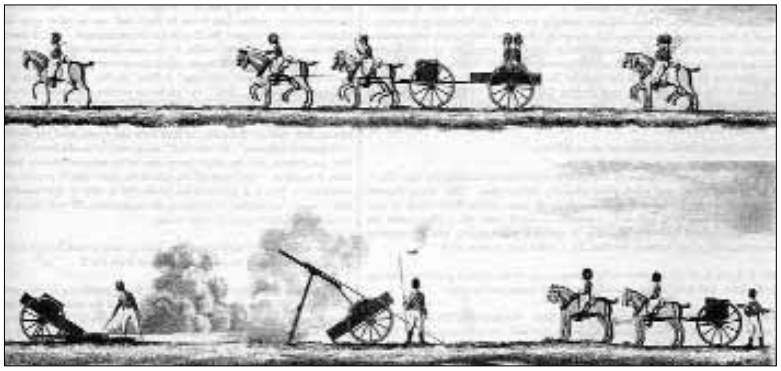

Mise en place d'une batterie de fusées ; illustration in CONGREVE, Details of the Rocket System

en Abyssinie en 1868, eu Transvaal en 1881, en Afrique orientale en 1895, etc. Cet emploi systématique outre-mer s'explique par le fait que la fusée et son chevalet sont d'un poids réduit et d'un transport aisé par bateau ou par cheval et mulet, tout en produisant de bons résultats en terrain coupé face à des combattants peu aguerris. Toutefois l'apparition du canon rayé, le remplacement du bronze par l'acier, la puissance, la portée et la précision toujours plus grande des pièces allaient sonner le glas de l'artillerie fuséenne qui ne ressuscitera que durant la Deuxième Guerre mondiale pour prendre, par la suite, une ampleur inégalée.

Technologie de la fusée

Quel était le mode de construction de ces fusées du XIXe siècle ? A l'origine, elles se composaient d'un cylindre - le cartouche - de carton ou de papier fort qui, fermé à l'une de ses extrémités, était « étranglé » à l'autre afin de permettre l'échappement des gaz propulsifs. Au début du XIXe siècle, on remplacera le carton par la tôle de fer ou de laiton et l'on prolongea la cartouche par un « pot » contenant, par opposition à la charge propulsive, la charge offensive (système Schuhmacher). Mais on n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'il ne suffisait pas de « bourrer » le cylindre (Composition moyenne : 64% de salpêtre ; 12% de soufre, 24% de charbon) avec la plus grande quantité possible de matière fusante pour que sa vitesse de départ, et par là sa portée, augmentent. Car si l'on veut vraiment obtenir une poussée maximale, il faut provoquer une émission de gaz régulière et aussi grande que possible dans un temps donné. On parvient à ce résultat grâce à l'évidement tronconique et axial de la composition fusante. Toutefois, la dimension à donner à cet évidement exigeait du doigté. S'il était trop important, la fusée prenait une vitesse de départ trop considérable et la composition fusante se consumait trop

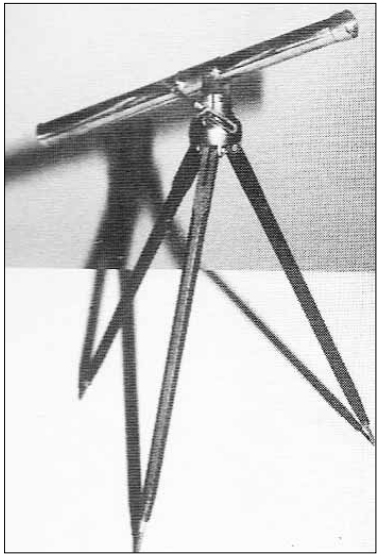

Chevalet utilisé pour les fusées de 50 mm, modèle réduit ; époque de la guerre de Crimée (Tiré de Paul WILLIG, L'armée de Napoléon III, collections du Musée de l'Armée, Ed. Société des Amis du Musée de l'Armée, 1983)

Sir William Sidney SMITH

rapidement, réduisant d'autant la trajectoire de la fusée. Si, au contraire, l'évidement était trop réduit, la fusée mettait trop de temps à quitter son lanceur, consommant prématurément la composition fusante.

Durant des siècle, le chargement de la fusée s'effectua de la même manière : on fixait une broche conique verticalement sur un billot ; elle constituait le centre du cartouche. A coups de maillet, avec des bourroirs en bois dur, on introduisait ensuite, couche après couche, la composition fusante en terminant par le « massif », c'est-à-dire par la partie non évidée. On fermait ensuite la partie non évidée supérieure du cartouche avec un fort bouchon de papier, souvent mélangé à de l'argile. Le tout ayant été retiré de la broche, on pouvait alors, si nécessaire, fixer le pot au dessus du bouchon de papier. Mais dès le début du XIXe siècle, on utilisera des presses hydrauliques ce qui allait faciliter le tassement de la composition fusante et lui donner une plus grande homogénéité. Au moment du départ de la fusée, un « équilibrage » s'avérait nécessaire afin qu'elle conserve, dans la phase initiale du tir, la direction choisie par l'artificier.

C'est pourquoi on fixait dans l'axe du cartouche une baguette de direction, souvent très longue, avec des évents qui, disposés à la périphérie du cartouche, permettaient l'échappement des gaz. Toutefois cette baguette s'avérait fort gênante lorsqu'il s'agissait de manipuler le cartouche, même si on la dévissait pour faciliter le transport. C'est l'autodidacte anglais William Hale qui apporta la solution à ce problème, rendant l'usage de la baguette inutile. Il perça d'évents tournés vers l'axe de la fusée le culot conique qui fermait l'extrémité postérieure du cartouche. L'échappement des gaz conférait alors au projectile une rotation analogue à celle d'un obus sortant d'un canon rayé, qui « vissait » la fusée sur sa trajectoire. En ce qui concerne le lanceur proprement dit, différents modèles furent utilisés : chevalet supportant une gouttière dans laquelle on introduisait la baguette, affût à tube, affût à rotule, pliable et aisément transportable, etc. Quant à l'allumage de la fusée, il s'effectuait à l'aide de platines à silex, plus tard à percussion. Un long cordon tire-feu permettait au fuséen d'enflammer l'engin sans s'exposer au jet de gaz brûlant qui

s'en échappait. Suivant leur destination (fusée de campagne, de marine, de forteresse) les calibres des fusées, c'est à dire du cartouche, variaient, entre 8,75 cm et 20,3 cm en Grande Bretagne, entre 5,4 cm et 6,6 cm en France. Quelle était la portée et l'efficacité de l'arme ? En 1831, une fusée à la Congreve, tirée au sol, atteignait de 650 à 900 mètres et entre 728 et 936 mètres à partir d'un chevalet. En 1844, une fusée française à mitraille parcourait 3200 mètres. Lors du siège de Sébastopol une autre fusée, également française parcourut 6500 mètres. Tant qu'on utilisa le canon lisse, la précision de la fusée et la force de pénétration de son projectile équivalaient à ceux de l'artillerie classique, les surpassant même parfois. La grande rapidité de tir des fusées, double de celle du canon de campagne à âme lisse, permettait d'effectuer des tirs de saturation sur des objectifs à grande dispersion.

Adolphe Pictet, l' « Universel » [2]

Bien entendu, la Suisse va chercher à se doter d'une telle arme. En 1815, le fameux Sydney Smith, qui avait affronté victorieusement Bonaparte durant le siège de Saint Jean d'Acre en 1799 rencontra Pictet-de Rochemont à Paris et lui recommanda l'introduction des fusées en Suisse, vantant leur efficacité en terrain montagneux tout en les dépeignant comme « l'arme du faible ». Quelques années plus tard, le Genevois s'intéressa aux expériences fuséennes entreprises à Woolwich, La Mecque de l'artillerie britannique, étudiant également le *Voyage en Grande*

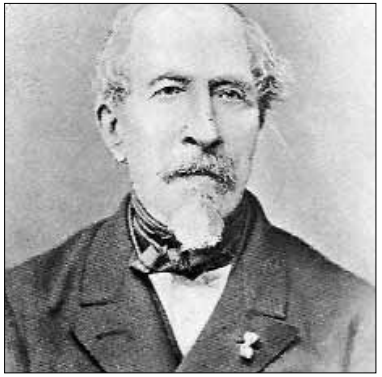

Adolphe PICTET (Tiré de Histoire de la famille Pictet, 1474-1974, J.D. CANDAUX)

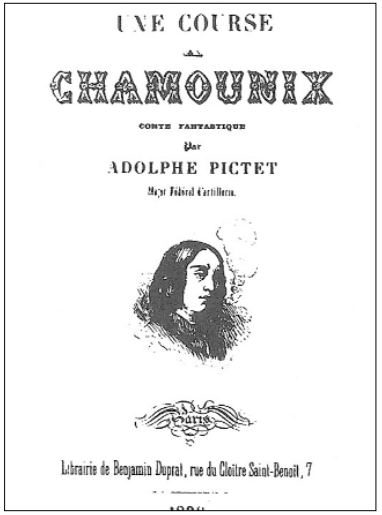

Titre de l'édition originale de "Une course à Chamounix", 1838. (B.P.U)

Bretagne (Paris, 1820) de Charles Dupin qui louait les fusées qui, selon lui, remplaçaient avantageusement l'artillerie. Toutefois, ce n'est pas le père, mais le fils, qui allait être le pionnier, ô combien malheureux, des fusées en Suisse.

Cet Adolphe Pictet (1798-1875) est certainement un des personnages les plus intéressants, et les plus attachants, de la Genève du XIXe siècle. Dans son *Esthétique genevoise*,[3] Henri Frédéric Amiel, qui le nomme à juste titre l' « Universel », nous le présente de la manière suivante : « Il est parmi nous un homme dont le nom a depuis trente ans franchi les monts et les mers, qui est cité de Calcutta à Edimbourg, et admis à Berlin, à Londres, à Paris, comme une autorité respectable dans trois ou quatre des branches les plus inaccessibles de la science humaine ; un homme d'une capacité singulière et d'abord peu définissable qui réunit comme en s'en jouant, les compétences diverses de plus d'une demi-douzaine de célébrités, qui peut, à plusieurs égards, rendre des points à MM. de la Villemarqué et O'Donnovan pour le breton et la gaélique, à M. Guignant pour les mythologies et pour la symbolique, à M. de Rougemont et à feu M. Stuhr pour les antiquités de l'humanité primitive, à M. de Rémusat et Barchou de Penhoën pour l'intelligence des philosophies spéculatives de l'Allemagne, à M. Eichoff pour la philologie comparée, à M. Pott pour les étymologies de la famille indo-européenne, à M. Benfey pour le sanscrit, à M. Philarète Chasle pour l'histoire générale des littératures ; un homme qui ne semble étranger à presque aucune étude, et qui dans chacune, allant droit aux maîtres, présente à la fois à Paixhans un mémoire d'artillerie, à Creuzer un travail sur le culte des Cabires, à Victor Hugo une théorie du romantisme, à Bopp une section tout entière oubliée dans son immortelle grammaire historique et comparative des idiomes de souche arienne, à W. Schlegel des recherches critiques sur Valmiki, Homère, Ossian ou Taliesin ; à George Sand un conte fantastique, à Liszt une étude sur Sébastian Bach : à J. Grimm un essai de déchiffrement de quelque grimoire magique réputé impénétrable, et obtient de chacun de ses juges l'approbation sérieuse qu'on ne donne qu'aux tentatives réussies, et l'applaudissement maçonnique qu'on n'accorde qu'aux gens du métier. »[4] Et Amiel ajoute, un peu plus loin : « Ce qu'il sait est étourdissant. Cette érudition énorme, qu'il gouverne avec une facilité badine, se compose, à la façon germanique, de matériaux innombrable. En fait de langues seulement, les mortes et les vivantes, celles de l'Orient et de l'Occident, de Sem et de Japhet, lui sont également familières. Toutes celles dont un homme instruit connaît le nom, il les a feuilletées. N'allez pas vous rejeter sur le Huron, le Madécasse ou le Péguan, il n'est pas impossible qu'il les sache. Et chez lui les études les plus distantes entre elles s'entre-appuient, s'arc-boutent, se prêtent mutuellement des secours ingénieux. Par exemple, il ne faudrait peut-être pas beaucoup d'efforts pour découvrir dans ses Cabires la trace de la théorie du binôme, dans ses Etymologies le calcul des combinaisons, dans sa Poétique l'anatomie comparée, dans sa Métaphysique le contre-point, etc. »[5]

Fils cadet de Charles Pictet-de Rochement, qui s'était signalé au Congrès de Vienne et avait joué un rôle important dans la vie politique genevoise, et de Adelaïde-Sara

de Rochemont, Adolphe Pictet sera placé à douze ans dans le célèbre institut pédagogique de Fellenberg, à Hofwyl, où il acquerra des connaissances variées et une parfaite maîtrise de l'allemand. En 1820, il s'installe à Paris, où il subit l'influence (hégélienne) du philosophe Victor Cousin et de Wilhelm Schlegel, le grand maître des études sanscrites en Europe. C'est probablement ce dernier qui incita Pictet à étudier les langues de l'Inde ancienne. Après une année dans la capitale française - où il avait proclamé bien haut la supériorité intellectuelle de l'Allemagne sur la France - il décida d'aller poursuivre ses études dans le pays des « Denker und Dichter ». Durant son séjour,[6] il rencontra et s'entretint longuement avec toutes les gloires philosophique et littéraires. La liste en est impressionnante : entre autres Goethe, Schelling (dont la philosophie va exercer une influence décisive sur lui), le « Naturphilosoph » G.H. Schubert, l'éditeur Cotta. A Berlin, il suit les cours de Hegel et noue des relations avec le théologien Schleiermacher. A partir de fin 1822, il est en Angleterre, parcourt la Haute Ecosse. A la bibliothèque d'Edimbourg, écrit son père en mai 1823, « il se familiarise avec les grammaires erses, irlandaises, gaéliques, biscayennes, cornithes, armoriques ; ainsi que le rapprochement très curieux de ces langues avec le sanscrit, l'hébreu et le grec. »[7] Ayant regagné Genève, il publie sa première œuvre *Du culte des Cabires chez les anciens Irlandais* puis épouse Emma Cazenove, une splendide créature, cinq enfants sanctionnant cette union. Malheureusement, en dépit du confortable héritage que lui a laissé son père, sa situation financière allait, en raison de mauvaises spéculations, ne plus cesser de se dégrader, l'obligeant souvent à avoir recours à la générosité de son ami Dufour, de J.G. Eynard et de quelques autres, ou à emprunter de l'argent, par exemple à Rudolf Töpffer.

Une œuvre foisonnante

« Sa quasi universalité désoriente » a écrit Amiel.[8] Pour nous y retrouver, nous devons classer ses œuvres par catégories. Pour celles du linguiste, le *Culte des Cabires* (1824) déjà mentionné, *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit* (1837), *Le Mystère des Bardes de l'île de Bretagne* (1856) *Essai sur quelques inscriptions en langue gauloise* (1859) et, enfin, son grand ouvrage *Les origines indo-européennes ou les Aryas primitifs. Essai de paléontologie linguistique* dont la dernière édition de 1877 comptera trois volumes. Pour celle du philosophe : *Du beau dans la nature, l'art et la poésie* (1856). Pour celle du constructeur de fusées : *Essai sur les propriétés de la tactique des fusées de guerre* (1847). Et enfin, pour celle de l'écrivain, une tragédie, *Caius Gracchus*, rédigée dans son adolescence et demeurée inédite et, surtout, *Une course à Chamounix* (1838), plusieurs fois rééditée par la suite. L'histoire de la genèse de cet ouvrage, un des livres les plus fins et les plus drôles produits par le XIXe siècle genevois, mérite d'être brièvement contée. En août 1835, Franz Liszt accompagné par la comtesse Marie d'Agoult, qui est enceinte, s'installe à Genève. Si la bonne société locale se tient à distance de ce « couple

maudit » qui n'est pas uni par le lien du mariage, Pictet, au contraire, se sent irrésistiblement attiré par ces concubins, d'autant plus que Marie est passionné de philosophie et Pictet de musique. Début septembre, le couple, qui rêve d'admirer les Alpes, part pour Chamonix, Pictet le rejoignant quelques jours plus tard, précédé par George Sand. L'excursion du quatuor durera quatre jours. George Sand en publiera l'année suivante le récit dans la *Revue des Deux-Mondes.* A sa lecture, Pictet découvre avec consternation que la femme de lettres l'a outrageusement caricaturé, le transformant en pédant et en Méphistophélès d'opérette. Ulcéré, il décide de donner sa version des choses dans un « conte » plus ou moins fantastique dans le style de E.T.A. Hoffmann où il se moque, entre autres, de George Sand, qui ne lui gardera d'ailleurs pas rancune. Au passage, ce solide conservateur en profite d'ailleurs pour présenter à son lecteur ce que sera sur terre le « bonheur par le socialisme », anticipant sur le « Brave New World » que nous vivons aujourd'hui : « On proclama la république universelle fondée sur l'égalité. Tout ceux qui refusèrent d'être libres y furent contraints par la force. La bure ayant été reconnue essentiellement moralisante, tout le monde fut vêtu de bure. Il y eut défense expresse à tout individu d'avoir plus de talent, plus d'esprit, plus d'instruction que son voisin, de peur de nuire à l'égalité. Le génie fut entièrement proscrit, comme n'étant qu'à l'usage du petit nombre. Les sciences furent mises à la portée du peuple et dégagées de tout ce qu'elles ont d'obscur pour le simple bon sens. On réduisait l'astronomie à l'almanach, les mathématiques aux quatre règles, la philosophie à rien du tout. L'histoire fut supprimée comme inutile. Tous les beaux-arts furent défendus comme encourageant la fainéantise ; toutefois de la poésie et de la musique on conserva la chanson et le violon à danser. Il n'y eut plus ni grandes passions, ni grandes idées, ni de grands caractères, mais seulement des petits intérêts jaloux se surveillant les uns les autres, et s'agitant dans le cercle étroit de l'existence matérielle. Alors l'âge d'or fut ramené sur la terre, et le genre humain tout entier se trouvant convenablement chauffé, blanchi et nourri, parut avoir atteint le vrai but de sa destination. »[9]

Pictet et les fusées [10]

Il est difficile de fixer avec précision à partir de quand Pictet s'est intéressé à la fabrication des fusées. Ses premières tentatives remontent probablement à 1827. Bon mathématicien, avec de solides connaissances en chimie, officier d'artillerie passionné par les problèmes de balistique, il profita initialement de l'appui de l'inspecteur d'artillerie de Pourtalès et, surtout, de son ami, le futur général Dufour. Il est donc naturel que, dans ces conditions, il ait songé à doter son pays de « l'arme du faible ». Début 1828, le conseil militaire de Genève accorda 1500 frs. à Pictet et à son associé Paul, pour couvrit leurs frais en matériel et en manutention pour la construction de 60 fusées. Les premiers essais eurent lieu à Thoune, durant l'été de la même année. Dix fusées furent tirées, sans grand résultat. Toutefois, Pictet put

continuer ses travaux, assisté par le mécanicien Darier. Les essais reprirent à Thoune durant l'été 1830, devant une commission se composant entre autres de Pourtalès et de Dufour. Ce fut à nouveau un échec. Toutefois, le Conseil de guerre alloua à nouveau 1000 francs et les essais du mois de mai 1831, furent, cette fois, couronnés de succès. Pictet se déclara prêt à les poursuivre mais à condition qu'on mette des auxiliaires à sa disposition. En échange, il s'engageait, sous le sceau du secret, à dévoiler son procédé de fabrication. Le 2 septembre 1832, deux officiers fédéraux d'artillerie venus spécialement à Genève, prêtèrent un « serment de discrétion », s'engageant à ne rien révéler de ce qu'ils avaient appris. Les 18 septembre, les essais reprirent sur une large échelle, à Thoune. La Commission, dont Dufour faisait toujours partie, conclut que les fusées « méritent un haut niveau d'intérêt », proposant que 200 d'entre elles soient construites. Pictet pouvait espérer être arrivé au bout de ses peines et que l'armée helvétique serait bientôt dotée d'une « artillerie fuséenne », à l'instar des autres pays européens. La Commission militaire fédérale se montra, dès février 1833, disposée à soutenir l'entreprise et les essais reprirent à Bière en été 1834, plus de 200 projectiles ayant été tirés avec succès. Mais il fallut encore attendre deux ans avant que la Diète n'accordât, à une majorité de seize cantons, 3000 francs pour que Pictet qui commençait à sérieusement s'inquiéter de ces retards, puisse achever ses essais. Lors de ceux de 1838, 300 fusées fonctionnèrent parfaitement, mieux même que les fusées anglaises ou autrichiennes. Ce n'est toutefois que l'année suivante que la Diète mit à disposition un nouveau crédit de 6000 frs, après des débats d'une incroyable confusion. « Des écoliers de septième auraient traité de cette question avec plus de connaissance de cause » écrit Dufour. [11]. De plus, cette somme n'était pas destinée à continuer les essais, mais au contraire à acquérir du matériel pour les fabriquer et, dans ce cas, la somme allouée s'avérait notoirement insuffisante. Mais la Diète alla encore plus loin puisqu'elle estima que les crédits alloués devaient être pris sur ceux de l'Ecole militaire de Thoune, déjà fort chiches et sur ceux qui avaient déjà été alloués précédemment. Profondément découragé, Pictet n'allait pas tarder à présenter à la Diète sa démission de lieutenant-colonel d'artillerie à l'état-major fédéral. Tancé pour le ton

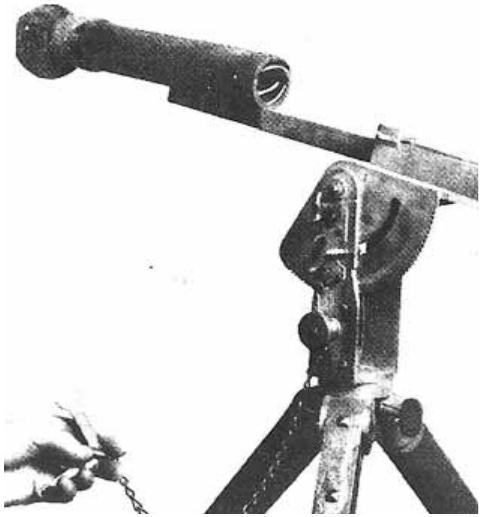

Fusée en place sur son chevalet, vers 1850.

trop irrespectueux employé dans sa lettre envers la Haute Autorité, Pictet, qui clame bien haut don indignation, n'en revint pas moins à la charge, demandant d'être délié de son serment afin de pouvoir fabriquer ses fusées, avec le « secret », à l'étranger, ce qui finalement lui fut accordé (Juillet 1942) Dès lors, il ne songea plus qu'à s'expatrier avec son invention, d'autant plus que sa situation financière était devenue désastreuse et qu'il était devenu impérieux de la monnayer. Mais, ironie de l'histoire, au moment où Pictet avait dépensé sans compter son savoir, son énergie et son argent, un canton suisse s'était lancé dans l'expérimentation de fusées. En 1841-1842, le lieutenant-colonel Müller, intendant de l'arsenal d'Aarau, avait construit et essayé un modèle de sa conception qui avait donné de si bons résultats aux essais, en tir rasant, que le canton d'Argovie en avait acquis un certain nombre afin de les adjoindre à son artillerie. Toutefois, les fusées de Müller étaient, comparées à celles de Pictet, ce que la 2 CV est à la Rolls-Royce.

Pictet voyage

A partir de 1833, Pictet va se rendre quatre fois en Grande Bretagne pour présenter ses fusées et pour vendre son « secret » en cas d'essais concluants, cette vente, contrairement à ce qui avait été affirmé à l'époque, aurait eu lieu en toute légalité puisque la Commission militaire l'avait autorisé à traiter avec les Britanniques. Les présentations de 1833 et de 1834 ne suscitèrent pas un enthousiasme particulier de la part des responsables du « Royal Laboratory » de Woolwich. Etant revenu à la charge, Pictet se retrouva dans cette ville en juin 1843, les essais ayant lieu durant tout le mois de juillet. Rentré à Genève, une lettre officielle lui apprit que sa fusée n'avait pas convaincu les experts. Le poème vengeur qu'il composa alors remonte certainement à cette époque :

« Sur un G[énéra]l chimiste
Ce petit général qui parle haut et tant
A sans doute prouvé son mérite éclatant.
Parbleu, plus de cent fois, courant après la gloire
Il a bravé le feu… dans son laboratoire » [12]

Pictet ignorait toutefois - il ne l'apprit que dix-sept ans plus tard - que les Britanniques étaient parvenus à s'emparer d'une de ses fusées pour la « disséquer » ensuite, ce qui explique leur peu d'intérêt pour l'achat du « secret ». En 1860, le capitaine Edward Mourrier Boxer - lui-même un constructeur de fusées distingué - publiait une brochure intitulée *Cosntruction on the Swiss Rocket* dans laquelle il révélait le « secret » du Genevois. On constate que l'idée directrice de Pictet était profondément novatrice puisque, de nos jours encore, le principe est employé pour certains types de fusées utilisant un carburant solide. La composition fusante, au lieu d'être creuse en son centre, comme le préconisait la méthode classique, ne touchait pas les parois du cartouche, étant arrimée par des rivets fixés dans la partie antérieure

et postérieure de ce dernier. Ce dispositif, une fois la mise à feu effectuée, facilitait la production d'une forte quantité de gaz qui, en s'échappant, conférait au projectile une puissante accélération.
Les espoirs placés par Pictet dans la Grande-Bretagne s'étant avérés vains, il va se tourner vers le royaume de Sardaigne. C'est son frère, qui résidait à Turin, qui établit le contact avec la cour. Elle invita Pictet à venir travailler dans le laboratoire royal pour y perfectionner son invention, en lui attribuant la solde d'un lieutenant-colonel qu'il toucha à partir du 1er décembre 1844. Les essais n'ayant pas été concluants, Pictet fut contraint de demander des prolongations, allant jusqu'à s'adresser au roi qui, en janvier 1848, décida que les essais seraient poursuivis. C'est à la même époque que le Genevois publia à Turin, à compte d'auteur, son *Essai sur les propriétés et la tactique des fusées de guerre* dans lequel il exposait les résultats de ses essais piémontais mais qui est surtout intéressant en raison de sa troisième partie qui contient une véritable doctrine tactique de l'emploi des fusées. Mais, une fois encore, notre inventeur allait jouer de malchance. L'ouvrage, qui était censé réveiller l'intérêt des Italiens pour l'arme fuséenne, fut précisément publié au moment où ce derniers avaient d'autres chats à fouetter, leur armée s'étant fait écraser par les troupes autrichiennes. Le contrat de Pictet ne fut pas renouvelé car, après une guerre perdue, l'argent manquait cruellement. Bien qu'ayant été décoré de l'Ordre de Saint Maurice et Lazare, Pictet ne quitta pas ses employeurs dans l'harmonie générale comme l'atteste la lettre d'un officier supérieur piémontais : «Dispensez-moi, colonel, de vous adresser des remerciement pour le généreux abandon que vous me faites de vieux cartouches provenant de vos premiers essais car on ne saurait tirer le moindre partie [sic] de cette vieille ferraille. »[13]

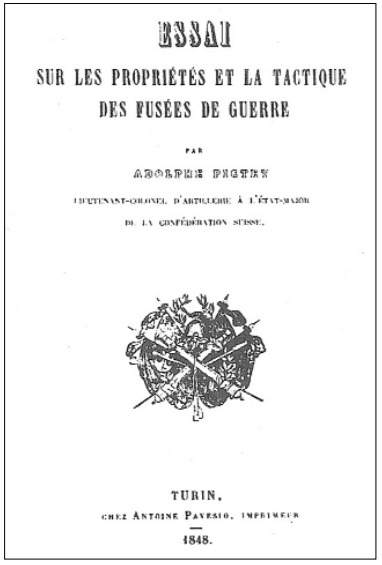
ESSAI
SUR LES PROPRIÉTÉS ET LA TACTIQUE
DES FUSÉES DE GUERRE
PAR
ADOLPHE PICTET
LIEUTENANT-COLONEL D'ARTILLERIE À L'ÉTAT-MAJOR
DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE.
TURIN,
CHEZ ANTOINE PAVESIO, IMPRIMEUR
1848.

Titre de l'édition originale de "Essai sur les propriétés et la tactique des fusées de guerre", 1848 (B.P.U)

La Suisse se manifeste à nouveau

En mai 1847, l'inspecteur général de l'artillerie de la Confédération, le Vaudois

Chevalet (Musée militaire genevois)

Louis Foltz, avait pris contact avec Pictet (alors à Turin) pour lui annoncer que le Conseil fédéral de la guerre s'intéressait à nouveau aux fusées et qu'il allait demander un crédit à la Diète pour en entreprendre la construction, l'expérience de Pictet étant requise pour diriger la construction. Comme son contrat piémontais n'avait pas été renouvelé, ce dernier rentra dans sa patrie où il recommença à construire ses fusées. Mais il ignorait que le colonel Denzler, qui dirigeait la commission d'évaluation des essais, était un chaud partisan des fusées de William Hale et qu'il avait pris contact avec pour lui demandant d'amener treize de ses fusées en Suisse, afin de les essayer. Les deux démonstrations (1847) se soldèrent par un échec. Dufour, qui avait assisté à la deuxième, décida alors de « contreminer », selon son expression, les efforts du Britannique, qui décida de rentrer à Woolwich, sans avoir rien obtenu. Toutefois, la Commission se désintéressa dès lors complètement de Pictet pour se tourner vers d'autres inventeurs, qui ne donnèrent pas non plus satisfaction.
Dans son article 43, la nouvelle loi sur la réorganisation militaire de la Suisse

Fusée (la baguette est absente) vers 1850 (Musée militaire genevois)

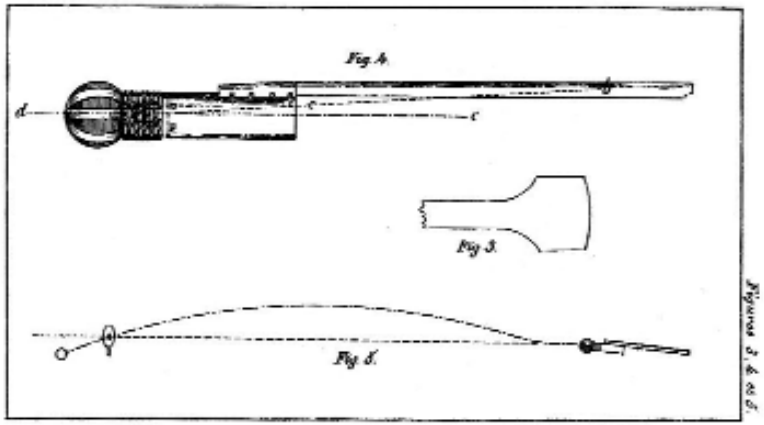

Croquis d'une fusée et de sa trajectoire, dessin tiré de « Manuel à l'usage des sous-officiers et canonniers de l'artillerie suisse, Major L. Schaedler » (B.M.F)

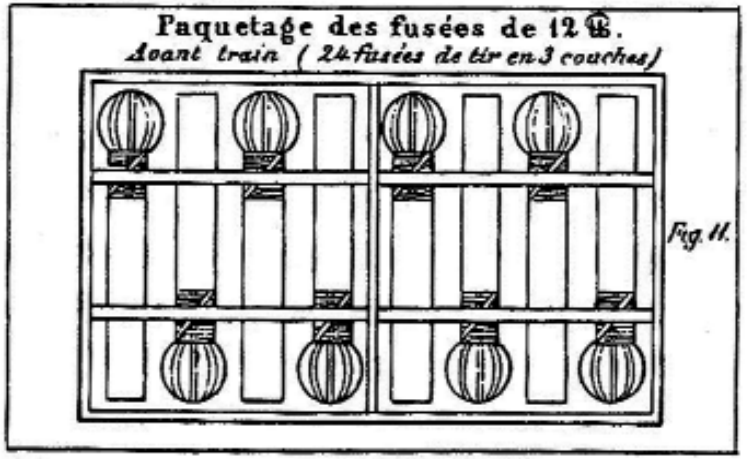

Paquetage des fusées, dessin tiré de « Manuel à l'usage des sous-officiers et canonniers de l'artillerie suisse, Major L. Schaedler » (B.M.F)

prévoyait l'introduction dans l'armée de huit batteries de fusées. Seul détail gênant : la Suisse ne disposait alors d'aucune fusée. Le Département militaire accepta alors avec reconnaissance les offres d'un réfugié hongrois, Ladislas Lukaczy, qui avait débarqué à Bâle en janvier 1852 et qui fut, pour un temps, considéré comme un sauveur. Si, dans un premier temps, les essais entrepris à Thoune, furent relativement satisfaisants, ils s'avérèrent par la suite de plus en plus déplorables. D'autre part, les relations entre Lukaczy et les autorités fédérales s'étaient tendues, à la suite d'un incident concernant directement Genève. Une brochure anonyme, publiée dans cette ville en 1853, intitulée *Notes et croquis. Souvenir des essais faits à Thoune en septembre 1853* livrait des détails précis sur le fonctionnement des fusées du Hongrois. Ce dernier protesta violemment en alléguant qu'il y avait eu violation du « secret ». Le Département militaire fédéral se vit dans l'obligation d'exiger du Département militaire genevois la destruction des brochures. Le 5 janvier, Balthazar Decrey, chef de ce Département annonçait que 504 brochures avaient été saisies chez l'imprimeur, plus celles de l'ex chef d'état-major (Frey Hérosé), du général Dufour et les deux constituant le dépôt légal exigé par la chancellerie, le lot étant ainsi complet. Aussitôt acheminées à Berne, elles y furent détruites. Lukaczy disqualifié, il ne restait plus au Département militaire fédéral à se tourner une fois encore vers Müller, mais l'essai de ses fusées à Niederglatt (mai 1860) ne donna que des résultats médiocres. Finalement, le modèle adopté, sorte de monstre hybride, ne dut rien ni à Pictet, ni à Hale. Il se rapprochait du système Lukazcy-Augustin, revu par Müller et ne constitua qu'une arme fort médiocre. Genève, qui avait la charge de deux batteries, s'efforça des les « refiler le plus rapidement possible à d'autres cantons sous prétexte que la charge financière était trop lourde pour un « canton surtout agricole ». La première école de recrues de fusées avait eu lieu en 1861 et la dernière en 1867. Un mois et demi plus tard, un arrêté fédéral mit fin à l'existence de l'arme. Un des épisodes les plus piteux de l'histoire militaire suisse s'achevait ainsi. De nombreuses raisons expliquent cette faillite : tergiversations des instances militaires et politiques, crédits insuffisants accordés pour les essais, technologie encore embryonnaire, intrigues pour imposer tel ou tel modèle. Il est certain que si Pictet, qui avait toujours été solidement appuyé par son ami Dufour, avait pu travailler dans de meilleures condition, son modèle, qui offrait une importante innovation technologique, aurait pu s'imposer.

De la fusée à l'obus à percussion

Ayant définitivement pris congé des fusées, son esprit fécond se tourna vers un objet nouveau : la mise au point de fusées à percussion (Fuze ; Zünder) pour obus et projectiles divers. En simplifiant, on peut dire que le problème se posait ainsi : Comment faire exploser une charge creuse, ou pour les fusées à la Congreve, une tête bourrée d'explosifs, à un moment déterminé, soit en l'air, soit au contact direct de l'objectif, soit après un certains nombre de ricochets. Pictet était parvenu à mettre

au point un système ingénieux qui se fixait sur la pointe de l'obus qui, grâce à un mécanisme complexe, le faisait exploser dès qu'il touchait le sol. Plusieurs essais furent entrepris à Thoune, et une fois encore Dufour était massivement intervenu en faveur de son ami. Les essais de 1854 donnèrent 90% de réussite et ceux de 1858 atteignirent la perfection. Mais l'histoire des fusées se répéta. Différents modèles étrangers furent essayés parallèlement et, finalement, c'est le système prussien Wahl-Neumann qui fut adopté. Mais cette fois Pictet, qui s'était réservé le droit de

Fuséens dans la cour de la caserne de Genève : on reconnaît le manège au fond de la cour. Il s'agit d'une reconstitution vers 1900 (B.P.U)

vendre son invention à l'étranger, n'attendit pas d'essuyer un refus définitif et reprit son bâton de pèlerin. Il s'adressa à nouveau à Woolwich, retournant en Angleterre, puis se tourna vers le Brésil, la Prusse les Pays-Bas, la Belgique, la Russie, le Wurtemberg, la Bavière puis la Diète allemande, réunie à Francfort. Si, généralement, au niveau militaire, les propositions furent bien accueillies, elles échouèrent au niveau politique ou économique. A une date qu'il n'est pas possible de préciser, Pictet s'associa avec un Allemand d'origine, Heinrich Böttcher, spécialiste en explosifs, qui avait présidé aux destinées du laboratoire de Thoune.

Cet homme énergique et expérimenté apporta non seulement la vitalité nécessaire, qui commençait à faire défaut à Pictet, mais aussi de l'argent frais, qui faisait encore plus défaut. Les deux hommes se concentrèrent surtout sur la France, dans la mesure où le Général Dufour avait ses entrées auprès du prince-président (bientôt Napoléon III). Et, effectivement, Dufour ne ménagea pas sa peine ! Bien que les essais entrepris sur le polygone de La Fère avaient donné satisfaction, le système Pictet-Böttcher ne fut pas adopté. Mais les deux hommes revinrent à la charge, cette fois auprès du ministère de la marine et des essais eurent lieu près de Lorient, souvent sur des calibres importants. En dépit de brillants résultats, le ministre de la marine, qui avait promis d'acheter les fusées en cas de réussite, fit savoir qu'il pouvait s'en passer. Dufour envoya aussitôt une lettre indignée à Napoléon III, qui promit d'intervenir mais qui n'alla pas jusqu'au bout, comme il en avait souvent l'habitude. Pictet passa alors de l'occident à l'orient et se tourna vers l'Autriche. Il prit langue en 1855 avec le ministre d'Autriche à Berne, le baron de Kübeck, qui transmit sa demande aux instances intéressées. Les essais eurent lieu en été 1858 sur le polygone de tir de Felixdorf, près de Vienne, en présence de Pictet. 200 coups avaient été prévus mais après 82 la commission se déclara pleinement satisfaire et l'Autriche acheta l'invention pour la coquette somme de 11.000 francs, que les deux inventeurs se partagèrent. Le système Pictet-Böttcher sera employé dans l'armée impériale-royale jusqu'en 1868. Les archives à disposition ne permettent pas d'affirmer si les fusées à percussion Pictet-Böttcher ont été employées par les Autrichiens durant la bataille de Solferino (1859). Mais au vu du type de pièces et de projectiles utilisé dans la bataille, il est permis de le supposer. Cela reviendrait à dire, ultime ironie de cette histoire, qu'une partie de la mitraille crachée par l'artillerie impériale-royale, l'aurait été grâce à un procédé inventé par un Genevois et que la vue des blessés qu'elle fit, provoqua chez un autre Genevois un élan de compassion. Et ces deux Genevois reçurent l'un dans le domaine de l'artillerie, l'autre dans celui de la charité, la bénédiction de Guillaume Henri Dufour, le troisième Genevois de cette histoire.Durant les dix dernières années de son existence, Pictet abandonna définitivement ses recherches balistiques, travaillant inlassablement à refondre ses chers *Aryas primitif*, dont la première édition avait été rapidement épuisée et, surtout, à rassembler des matériaux pour une publication d'onomastique fluviale des cours d'eau de France pour le compte de la commission d'onomastique des Gaules, instituée par Napoléon III. Sa surdité l'avait presque entièrement retranché du monde et s'il sortait encore, ce n'était que pour rendre visite à son vieux compagnon Dufour, se réfugiant de plus en plus dans le lecture de la Bible. Les Genevois le virent pour la dernière fois en public lorsque, déjà miné par la maladie, il suivit, l'après-midi du 16 juillet 1875 le convoi funèbre de Dufour. Six mois plus tard, le 20 décembre à quatre heures et demie du matin, il s'éteignait, entouré de ses filles et beau-fils, dans son appartement de 14, rue des Granges. Genève venait de perdre un de ses esprits les plus éminents.

Notes

1. Pour l'importante bibliographie concernant l'histoire des fusées de guerre, et pour leur histoire, nous renvoyons à notre étude *« Ces fusées dans le ciel de l'amitié »*, p. 13-128, in : Jean-Jacques Langendorf (Ed.), *« Aimez-moi comme je vous aime ». 190 lettres de G.H. Dufour à A. Pictet*, Vienne, 1987. Désormais cité : *Langendorf*.
2. Pour la biographie de Pictet *Langendorf*, p. 19-60 et passim. Pour les recherches linguistiques de Pictet cf. Maurice Oelender, *Les langues du paradis : Aryens et Sémites : un couple providentiel*, Paris, 1989.
3. Bibliothèque universelle de Genève, août 1856, p. 3-31. Il s'agit d'une recension de l'ouvrage dePictet, *Du beau dans la nature, l'art et la poésie*, publié la même année.
4. *Op.cit.*, p. 3-4.
5. *Ibid.*, p. 16-17.
6.Cf. *Langendorf*, „Comment fabriquer un 'Universel'? Quatrième étape : le voyage en Allemagne » in : *C'est la faute à Voltaire. C'est la faute à Rousseau. Recueil anniversaire pour Jean-Daniel Candaux*, Genève, 1997, p. 515-525.
7. H. Brugger (Ed.), „Briefe von Charles Pictet-de Rochemont an Philipp Emanuel von Fellenberg" in: *Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft*, 1915, p. 513.
8. Amiel, *op.cit.*, p. 5.
9. A. Pictet, *Une course à Chamounix*, éd. Bory, Genève, 1930, p. 76.
10. Le Département des Manuscrits de la Bibliothèque de Genève conserve, outre les lettres de Dufour à Pictet (Ms.fr. 2127) divers dossiers « fusées » (Ms.fr. 4230 ; Ms fr. 4231 ; Ms. fr. 4232) ainsi que de très nombreux documents personnels /Ms fr. 4221, 4222, 4225, 4228, 4229, 4233, 4235, 4237). Aux Archives fédérales de Berne sont déposés les dossiers « fusées », série E 27, concernant la Confédération.
11. *Langendorf*, p. 87.
12. *Langendorf*, p. 92, note 188.
13. *Langendorf*, p. 98.

LA DERNIÈRE RÉVOLTE

Guy LE COMTE

Le service militaire à l'étranger et les capitulations qui le régissent font débat en Suisse dès 1848, les mercenaires suisses ayant fort souvent défendu des régimes réactionnaires. Les capitulations militaires sont dès 1848 abolies, mais le Royaume de Naples, dont la capitulation arrive à échéance en 1859 maintient ses régiments suisses en service. Le recrutement se faisant désormais individuellement. Le 30 juillet 1859 tout service militaire à l'étranger est interdit, que ce soit dans les armées nationales ou coloniales. Le recrutement de soldats pour l'étranger et l'aide à ce recrutement sont désormais punissables. Le gouvernement suisse demande au roi de Naples de dissoudre ses régiments, ce qui provoque une mutinerie de grande envergure. La dissolution des régiments au service de Naples remet sur le marché un grand nombre de militaires qui ne sont pas tous suisses et, que malgré la loi de juillet, les recruteurs hollandais tentent d'enrôler dans leur armée coloniale.

Les occasions de s'engager dans des armées étrangères se sont raréfiées depuis 1848. Celui que la vie militaire attire, quelque en soit la raison, peut choisir le service de Naples, l'armée pontificale ou la légion étrangère française. Une légion anglo-suisse est crée en 1855 [1], à l'occasion de la guerre de Crimée. Elle n'a qu'une existence éphémère. Pour ceux que le service français ou napolitain rebutent, pour ceux aussi qui veulent voir du pays, il existe une alternative: l'engagement dans l'armée coloniale hollandaise! Elle veille à la sécurité des colonies bataves d'Insulinde et, surtout, cherche à les étendre. Entre 1850 et 1859, les Néerlandais ont soumis les princes de Sumatra, le sultan de Djojakarta à Java, le roi de Saffrah dans les Célèbes, le sultan de Bony, dans les Célèbes et l'empereur de Surakarta à Java. En 1859, nous le verrons, ils attaqueront le sultan de Bandjermassin à Bornéo.

Ce service lointain n'est pas sans risque. Les soldats coloniaux ont une espérance de vie réduite. Les maladies coloniales déciment les bataillons européens que les Hollandais souhaitent remplacer par des troupes indigènes. Quelques échos de ces conditions de vie misérable des engagés coloniaux parviennent parfois en Suisse. Le 25 novembre 1857 le *Bund*, affirme que sur 250 soldats arrivés récemment à Surabaya [2], 50 sont déjà à l'hôpital dont ils ne ressortiront pas [3].

Cela ne fait pas peur à tout le monde. Au moment où l'abolition du service militaire

à l'étranger entre en vigueur de nombreux Suisses sont enrégimentés en Insulinde [4] ou voguent vers Java.

Lors des débats qui, aux Chambres fédérales, ont précédé l'adoption de la loi sur le service étranger, le cas des troupes coloniales hollandaises a été discuté [5] et le malheureux sort des soldats qui y servent, dénoncé. C'est dans ce contexte agité que la *Revue militaire suisse* publie une lettre écrite par un soldat vaudois dont elle préserve l'anonymat:

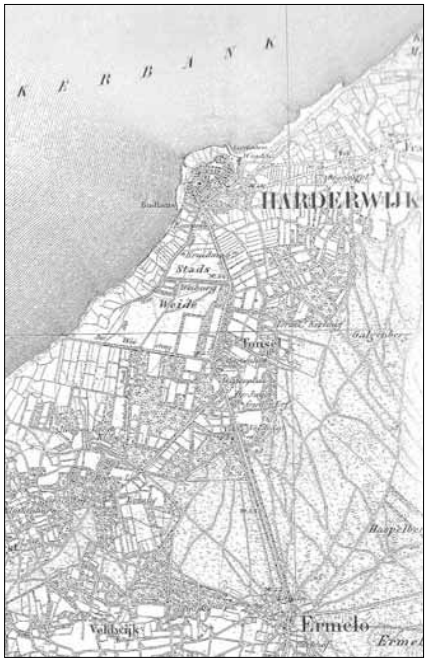

Harderwijk (photo tirée de Denise CHEVALLEY « Un Suisse à Bornéo et Java, au service de Hollande » ; Slatkine, Genève,1998.)

« Indes néerlandaises, Fort de Willelm I [6]
13 mars 1859
Si je ne vous ai pas écrit plus tôt, c'est que j'attendais toujours d'avoir une campagne à vous raconter, Nous devions en faire une, mais jusqu'à présent, nous n'avons point reçu d'ordres de départ. L'ami R... a été plus heureux; il est maintenant en expédition depuis le milieu de janvier, et il paraît qu'il a eu du succès, car on vient de tirer 20 coups de canon au fort en l'honneur de la prise de Boni [7] .
Par le dernier courrier, j'ai reçu de vos nouvelles ainsi que quelques camarades, et nous avons été charmé d'apprendre quelque chose du pays qu'on aime d'autant plus vivement qu'on en est plus éloigné. Entre une dizaine de vaudois nous avons bu un petit coup d'arak à la santé de nos bons vieux parents que nous espérons bien tous revoir et nous avons chanté toutes les chansons patriotiques de notre répertoire.
Vous me donnez de bien bons conseils; merci, mais quant à l'avancement, il y a peu de chances ici. Il faut savoir le hollandais pour être caporal et c'est une langue infernale à apprendre pour nous autres français; le javanais nous est plus facile. Matériellement nous ne sommes pas mal quoique nous souffrions de la chaleur. Il

nous faudrait de temps en temps la chopine de vin blanc; ici on a des vin très fort du Cap et trop chers pour le soldat. - Ainsi que je vous l'ai écrit de Harderwijk, c'est le 13 novembre que nous avons quitté cette ville, montés sur des barques pour traverser le Zuydersee jusqu'à Amsterdam, de là en chemin de fer jusqu'à Rotterdam où nous sommes embarqué le 14. Le transport était de 150 soldats et 4 officiers, il n'y avait pas de passagers civils, sauf une dame, femme du chirurgien. Les matelots n'étaient qu'au nombre d'une douzaine, mais chaque jour 20 à 30 soldats étaient commandés pour aider à la manoeuvre; le voyage n'a pas été agréable mais heureux [8] . Depuis notre départ nous n'avons vu la terre qu'à Sumatra. Nous avons débarqué à Batavia le 19 février 1858 [9] , le jour même de la fête du roi Guillaume. Il y avait illumination et réjouissance en ville, et quelques saltimbanques javanais nous ont beaucoup amusés. Batavia n'est pas une bien belle capitale, le port en revanche est d'un aspect

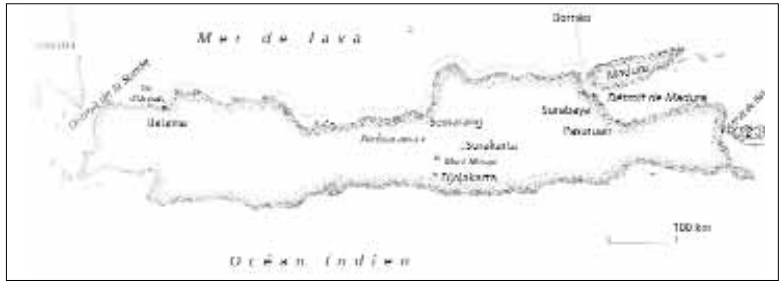

L'île de Java (photo tirée de Denise CHEVALLEY « Un Suisse à Bornéo et Java, au service de Hollande » ; Slatkine, Genève,1998.)

magnifique. Quant aux indigènes, ils sont généralement bien pris de corps mais laids de figure. Ils ont quelque chose du singe dans leurs traits et dans les manières, s'ils laissent, par exemple, tomber quelque objet à terre, c'est avec le pied qu'ils le ramassent. Les hommes portent de grands cheveux et sont coiffés d'un peigne, comme les femmes, ce qui donne souvent lieu à des quiproquos pour les nouveaux venus. Les Javanaises sont tout le contraire de belles, en outre elles ont la bouche empâtée de tabac, mêlé à une sorte de racine qui leur ronge et noirci les dents. Quand elles rient elles vous montrent une magnifique rangée de clous de giroffle et de grains de genièvre.- De Batavia à notre fort Willelm I il y a deux jours de navigation et deux de marche. Notre garnison n'est pas une ville, ni même un village; c'est une station militaire au milieu des pays indigènes. Outre le fort, qui est le plus grand de l'île, il n'y a guères que deux ou trois maisons en pierre, mais beaucoup de huttes

javanaises. Le 1er bataillon dont je fais partie est celui où il y a le plus de Suisses; nous n'avons encore que 5 compagnies, on attend des recrues pour former la 6ème. Les compagnies sont de 117 bayonettes; le fusil est à peu près le même qu'en Suisse, un peu plus léger; la giberne se porte en ceinturon; le commandement se fait en hollandais et l'ordonnance est sur deux rangs. Nous venons de recevoir des fusil Minier [10], 15 par compagnie. J'en ai reçu un et nous sommes en train de les bronzer, car chaque soldat bronze son arme. J'oublie de dire que mon bataillon doit être composé en entier d'Européens, tandis que dans les autres bataillons il n'y a que deux compagnies d'Européens, le reste est indigène. Il y a aussi des soldats africains, très beaux hommes; ils ont été vendus pour 20 ans, mais depuis que la traite des nègres est abolie il n'en vient plus, et ceux là finissent seulement leur temps [11]. Nous sommes logés dans six grandes casernes parallèles et séparée par de beaux jardins que nous cultivons nous-mêmes et qui nous sont aussi utiles qu'agréables. »

Cette lettre pittoresque et informative, écrite par un soldat au naturel optimiste, contient quelques éléments que les autorités suisse et la rédaction de la RMS entendent faire passer. Le service dans les troupes coloniales est un service lointain, pénible, sans possibilité d'avancement dans des troupes fort mélangées. La RMS revient deux fois sur le sujet. Le 28 septembre, elle signale que « des recruteurs étrangers tentent d'embaucher des soldats » rentrant du service de Naples. Ils leur distribuent, « à Marseille et même à Genève » un prospectus vantant les avantages du service aux colonies. Prime à l'engagement de 120 gulden [12], solde de 33 francs par mois, service de six ans, au terme desquels le soldat est décoré de l'étoile de bronze et reçoit 12 gulden de gratification, rapatriement aux frais du gouvernement hollandais, retraite de 12 florins par mois après 20 ans de service [13]. Le 1 octobre la rédaction revient sur le sujet et signale la lourde condamnation d'un Zurichois qui avaient amené des soldats chez un recruteur de l'armée coloniale néerlandaise [14] et publie une correspondance de Bâle-Campagne dénonçant un recrutement intensif pour les colonies néerlandaise en France voisine et dans le grand duché de Bade et lançant cet avertissement : « On ne saurait trop mettre en garde les jeunes gens contre le service hollandais aux Indes, le pire de tous les services où ait jamais été les Suisses, car là ils n'y ont aucun avancement et ne font que servir de pions aux officiers et sous-officiers hollandais ».

La lecture de cette lettre, exhumée par David Auberson lors de ses recherches sur le futur divisionnaire Ferdinand Lecomte, m'amena à formuler une hypothèse quant à son auteur. Le divisionnaire avait un frère, Marc Lecomte, né en 1833, typographe

à Lausanne où il meurt en 1894. Marc paraît avoir eu une vie paisible qui n'a laissé que peu de traces dans les archives familiales. Il n'en a laissé qu'une à vrai dire qui soit significative, son avis de décès, rédigé par son frère qui change un peu la donne: « M. et Mme Ferdinand Lecomte et leur fils en Amérique, Mme et M. Feyler Lecomte et leurs enfants, Mme Matty-Lecomte et son fils, la famille Lecomte à Lausanne et à Berne ont la douleur de faire part de la mort de leur cher frère, beau-frère, oncle et cousin, M. Marc Lecomte, imprimeur, ancien militaire au service des Indes [15] . » L'annonce indique l'heure du service et celle du convoi. Le verset choisi par la famille est Apocalypse XIV, 13, ainsi traduit: « Heureux sont dès à présent ceux qui meurent au Seigneur »[16].

L'hypothèse que la lettre publiée par la RMS soit de Marc, qui l'aurait adressée à son père Frédéric Lecomte et à sa belle-mère Marie Louise Durgnat, n'était dès lors pas trop risquée. Elle fut facilement vérifiée car la chance s'en mêla. Une courte recherche bibliographique me permit de prendre connaissance du journal d'un camarade de Marc, Jean Aimé Théodore Humberset, un Genevois, parti pour l'Indonésie à l'âge de 19 ans, à la suite à la mort d'une jeune fille qu'il aimait. Son arrière-petite-fille, Madame Denise Chevalley a publié luxueusement l'entier de ce journal. Un rapide survol de l'ouvrage me permit d'identifier le bateau à bord duquel était monté l'expéditeur de la lettre, l'Europa, du capitaine Poort [17]. Les indications fournies sur son voyage par le scripteur coïncident parfaitement avec celles de la liste des bateaux vers Batavia dressée par Mme Chevalley.

Le journal d'Humberset est, au début, en grande partie composé de notes brèves, Théodore indique des dates, des stations, il nomme rarement ses compagnons de service et, disons le, de misère. Il n'en cite que 20 entre le 19 octobre 1858 et juin 1862. C'est pourquoi ces deux mentions portées en 1861 sont importantes : « 16 novembre. Quatorze homme de la garnison sont désignés pour partir. Expédition de Bandjermassin. 17 novembre. Départ à 7 heures du matin. Parti de Djojakarta avec le caporal Honziker, Lecomte, Chenaux, etc. »
'est donc bien rendu en Indonésie, mais est-il l'auteur de la lettre à ses vieux parents? Je n'avais plus beaucoup de doute. Une vérification était dès lors parfaitement possible auprès des archives de La Haye. Je reçus bientôt quelques extraits de son dossier, avec son signalement et sa date de naissance. Je peux donc résumer sa carrière [18]. Il est enrôlé le 7 novembre 1857 à Harderwijk et encaisse ce jour là sa prime de 80 gulden [19]. Une semaine plus tard, il prend la mer. Il est enrégimenté au 1er bataillon le 19 février 1858, à Batavia. Les derniers doutes tombent, c'est bien

Marc Lecomte qui a écrit la lettre publiée dans la *Revue Militaire Suisse* [20] .
En confrontant son témoignage avec celui d'Humberset nous nous rendrons vite compte que Marc, encore très positif et relativement serein en mars 1859, vit en enfer. Son heureux voyage s'est sans doute mal passé. Voici ce qu'Humberset dit de la vie à bord des navires : « Je ne saurais tracer les mauvais moments passés sur ce souffre douleur, sous discipline maritime, ayant sans cesse sous les yeux le Chatiment de la Schlague qui se donnait à chaque instant gratis aux matelots et dont, par la suite, on nous fit plusieurs fois l'offre.» La vie à bord dans l'espace confiné de la troisième classe manque sans doute d'attrait. La nourriture si le voyage ne dure pas trop est suffisante mais peu variée. La ration hebdomadaire se compose d'« une livre et demi de viande, une livre et demi de lard, une demi livre de poisson séché, une demi livre de fromages, trois quart de livre de beurre et 4 livres de pain par homme ». Les menus sont peu attrayants. Le dimanche viande, pois verts, concombres au vinaigre en conserve; le lundi et le vendredi, poisson séché, pois ou bouillie d'orge; mardi et jeudi, lard fumé et choucroute; samedi et mercredi, viande et pois. Le matin bouillie d'orge, additionnée deux fois par semaine de mélasse. Une pinte de bière par jour, tant qu'il y en a à bord. Deux rations de genièvre par semaine dont une à la quinine [21].

Lecomte ne raconte pas ses malheurs, il ne veut sans doute pas alarmer ses parents. Il n'a pas encore été engagé en opération et se veut technique. Il sait que son père et son frère s'intéressent aux questions militaires. Marc a déjà renoncé à faire carrière. Il se plaint de la chaleur mais n'évoque pas les questions sanitaires. Il ne dit rien des maladies tropicales qui déciment les bataillons. On peut aussi se demander en quoi les jardins cultivés par les soldats leur sont utiles. Leur procurent-ils de l'ombre ou leur permettent-ils de varier un ordinaire bien monotone?

Marc Lecomte et Théodore Humberset appartiennent à un très fort groupe de Suisses qui, de 1856 à 1861 se sont engagés dans l'armée coloniale hollandaise. Cela est bien mis en évidence par les statistiques de recrutement de cette armée. M.P. Bossenbroek publie une liste des engagements par nationalité entre 1855 et 1893 [22]. Les Suisses fournissent en chiffre absolu le quatrième contingent de recrues, après les Hollandais, les Belges et les Allemands. 5748 d'entre-eux sont enregistrés pendant la période considérée pendant laquelle 44958 hommes furent enrégimentés à Harderwijk [23]. Le contingent suisse monte à 7,9 % du total des engagés. Le recrutement suisse fut cependant très inégal. 60 % des Suisses recrutés le furent entre 1855 et 1861 [24].

En 1855 l'armée coloniale hollandaise n'a recruté que 850 hommes. Sur ce nombre 21 sont suisses soit le 2,47 % des engagés. Les Suisses sont au troisième rang derrière les 35 Allemands (4.11 %) et les 767 Hollandais qui forment le 90,23 % de l'effectif. Les engagements d'étrangers ne fournissent, cette année là qu'un complément minime au recrutement métropolitain, lui même peu abondant. Les choses, cependant, évoluent rapidement. En 1856 les enrôlés suisses sont huit fois plus nombreux (183) et si le contingent suisse est toujours le troisième en importance, soit le 12,44 % de l'effectif, les Allemands sont 253 (17,21 %) les 560 Hollandais ne représentent plus que le 38 % des engagés. Les autorités militaires

Soldats de l'armée coloniale hollandaise (Musée Veluws, Harderwijk, photo tirée de Denise CHEVALLEY « Un Suisse à Bornéo et Java, au service de Hollande » ; Slatkine, Genève,1998.)

néerlandaises envoient le premier octobre 1856 le colonel Scharten, du dépôt colonial à Londres pour enrôler les membres de des légions anglo-suisse et anglo-allemandes dissoutes [25] . Il paraît avoir eu un certain succès. Alors que l'envoi de soldats est bloqué dès le mois d'août, 1000 recrues quittent la Hollande entre le 15 décembre 1856 et le 29 janvier 1857 [26]. L'année suivante un gros effort de recrutement est fait par les Pays-Bas. 3653 recrues sont envoyées à Java. Les Hollandais sont 1543 soit 42,23 % du renfort annuel. Le contingent suisse, dont

Marc Lecomte fait partie, explose, les Suisses sont désormais au deuxième rang des engagés, leurs 803 recrues, représente le 21,98 % du total des arrivants. Selon van Dam, les Hollandais ont fait cette année là un effort répété de recrutement en Suisse. En 1858, l'année où part Humberset, les 701 Suisses sont toujours au deuxième rang mais l'engagement ayant fléchi, ils forment le 33,57 % du contingent et talonnent les 746 Hollandais dont le pourcentage (35,69 %) a lui aussi fléchi. En 1859, l'effectif des recrues s'élève 2450 [27], les 1041 Suisses forment le plus fort contingent avec 40,98 % de l'effectif total, les Hollandais sont pour une fois dépassés, leur pourcentage (36,53) est pourtant en légère hausse mais le recrutement s'étant diversifié, ils ne sont que 895 [28].

Théodore Humberset arrive au Fort Willelm I le 16 janvier 1859 et est enrégimenté au premier bataillon, celui où sert Lecomte. Les deux hommes passent quelques mois ensemble, d'abord au Fort Willelm I puis à Banu Biro. Il est possible qu'Humberset ait été du nombre des Vaudois qui ont bu avec Marc à la santé des vieux parents restés au pays [29]. Les soldats romands pensent à leur patrie. Ils chantent, quand ils sont réunis, tout leur répertoire patriotique. Humberset écrit, cette même année, un poème à la liberté helvétique. Vers la mi-août le bataillon est disloqué en deux groupes, les 1ère, 2ème et 3ème compagnies partent tenir garnison à Surakarta, les 4ème, 5ème et 6ème compagnies du bataillon [30] s'installent à Djojakarta. Humberset et Lecomte [31] sont de ce détachement. Le jour de l'an 1860 se passe tristement. Humberset note: « Nouvelle année. Les soldats, démoralisés, s'enivrent à outrance ». Le 7 janvier Lecomte et ses camarades sont désarmés. Humberset rapporte : « Je suis réveillé à minuit. Je ne sais ce dont il s'agit. J'aperçois de l'agitation. On lève le pont-levis de la porte du fort ce qui ne doit se faire qu'en cas de danger. On nous désarme. Les pièces de canon chargées à mitraille, artilleurs aux pièces, mèches allumées sont braquées contre tous les bâtiments des 4ème, 5ème et 6ème compagnies. Une sorte d'insurrection devait avoir lieu. Le complot (de ceux qui en faisait partie) est découvert. Le 8 les arrestations commencent, instruction permanente, une douzaine d'arrestations ont eu lieu. Ils ont été escortés par la cavalerie du Sultan, chargés de fer, jusqu'à Samarang. Six jours plus tard un général vient de Samarang. Il expédie une soixantaine d'homme à Bandjermassin, sur l'île de Bornéo et fait rendre les armes aux soldats. Humberset est visiblement surpris, il n'a pas participé à la révolte qu'il évoque et décrit très bien les mesures de répression qui la suivirent. Cette première révolte de l'année 1860 a laissé peu de trace dans l'historiographie hollandaise. Van Dam écrit simplement: « après la révolte des Suisses en janvier 1860, le nombre des engagés suisses engagés diminue [32]. »

Les officiers hollandais font régner une discipline féroce et se méfient désormais des soldats suisses, qu'ils dispersent le plus possible. Humberset est puni, le 24 avril, de 14 jours de consigne pour avoir protesté, avec trop d'énergie, contre une corvée qu'on lui avait infligée. Il est placé aux arrêts pour le Conseil de guerre, mais en sort le même jour car on a renoncé à le poursuivre. L'entraînement reprend. Les Javanais sont agités, le 7 juin les paysans de Sentolo refusent de payer la dîme au Sultan, leur révolte est promptement écrasée. Le climat dans les régiments étrangers n'est pas bon. Les conditions de vie des soldats sont, nous l'avons vu, difficiles. En juillet Humberset note le suicide d'un de ses camarades vaudois, nommé Martin. En septembre il relate une révolte, qui s'est produite en août, et ses terribles conséquences: « il a éclaté de graves insurrections de troupes à Willelm I, à Samarang et à Surabaya, le même jour. Des morts, à la fois exécutions et ceux qui se sont eux-mêmes fusillés. Deux exécutions = pendus, un Belge et un Suisse-Allemand. A Samarang: Chappuis, de Genève, et quelques autres pendus. Diday tué dans la caserne du 3ème bataillon, etc, etc.»

Le 17 septembre le général [33] arrive à Djojakarta où il restera 6 jours. Il expédie la 5ème compagnie à Samarang, où elle est disloquée pour fournir des détachements à Bandjermassin, aux Moluques et à Timor. Le récit d'Humberset est corroboré par celui du correspondant hollandais du Journal de Genève, qui tient le parti des colonisateurs néerlandais. Ce récit est plus précis que celui d'Humberset. Le 23 octobre 1860, reprenant une information tirée du Journal du Commerce, de Batavia, en date du 19 août, le Journal de Genève annonce qu'une révolte a éclaté à Samarang, parmi les soldats européens de la caserne de Wurtemberg , le 17 août à 9 heures du soir. Le commandement a pris des mesures énergiques, les révoltés furent cernés dans leur caserne par la garde nationale et des troupes indigènes. À 3 heures du matin le 18, tout était terminé. Les insurgés auraient eu 9 tués, 14 blessés et 42 prisonniers, dont 35 auraient été pendus immédiatement, après avoir été condamnés à mort par un tribunal. Les conjurés étaient tous des soldats suisses et les meneurs d'anciens mercenaires au service de Naples. Les soldats de trois forteresses auraient participé à cette conjuration. Les journaux attribuent la révolte au fait que les malheureux soldats ont été traités et surtout nourris de manière déplorable.

On constate que, se complétant l'un l'autre, Humberset et le *Journal du Commerce* commentent le même événement, mais que le Genevois le décrit moins sanglant que le journaliste, et, de fait, le 10 novembre le *Journal de Genève* publie une mise au

point datée du 2, de son correspondant à La Haye. Conservateur bon teint, ce dernier espère que « cette malheureuse échauffourée n'aura point de plus fatales conséquences ». Il explique ensuite que bien que les révoltés soient désignés par le terme de Suisses, beaucoup ne le sont pas. Il confirme que ce sont les anciens soldats napolitains qui ont mené l'affaire. Il explique qu'à Surabaya 17 soldats avaient déserté 10 jours avant la révolte de Samarang . Il dit enfin que les 35 condamnés n'ont pas encore été pendus [34]. Il concède que la nourriture est tout autre qu'en Europe et que cela déplaît aux soldats qui, snobés par les bourgeois et les aristocrates blancs et détestés par les indigènes, ont pour seules distractions la promenade sous un soleil ardent et la boisson à la caserne, voilà « des causes qui à elles seules, suffisent pour motiver un coup de désespoir, dirigé par des instigateurs plus subtils que la masse des soldats qu'ils ont su attirer dans leurs complots ». Le correspondant conclut en jetant l'opprobre sur les soldats étrangers, enrôlés sous le nom de Suisses dont « la conduite n'est guère propre à inspirer beaucoup de confiance ». Il fait erreur, beaucoup des révoltés étaient suisses et même suisses romands. Quant à la nourriture, elle ne fait pas que déplaire !

Le 14 novembre, il revient sur le sujet et décrit en détail l'exécution des révoltés. Le 31 août neuf hommes sont condamnés à mort et quatre autres déclarés indignes de servir dans l'armée et condamnés à 10 ans de travaux forcés. L'arrêt est communiqué secrètement aux officiers de toutes les troupes avec ordres de se trouver à 5 heures du matin à la caserne. À cette heure là « les 3ème et 5ème bataillons sont sortis (les compagnies européennes du 3ème sans armes) ». Les prévenus sortis du cachot de la caserne sont transportés à l'hôpital où la cour siégeait puisque plusieurs des inculpés étaient là, grièvement blessés. L'arrêt est communiqué aux condamnés qui ont une heure pour se préparer à la mort, assistés par des ecclésiastiques protestants et catholiques déjà sur place. A sept heures et demie tout est terminé. Après avoir rappelé, horrible détail, que « trois de ces malheureux étaient si grièvement blessés, qu'il a fallu les transporter sur un char au lieu du supplice », le journaliste loue l'action du major-général van Braun qui, après avoir abusé du bâton, agite dès le lendemain quelques carottes. Il lève toutes les peines disciplinaires, toutes les consignes et rend leurs armes aux Européens. La révolte a fait 17 victimes, 5 tués dans la caserne, dont Diday, l'oncle d'Humberset, un blessé si grave qu'on a renoncé à le juger, deux suicidés et les neuf pendus, parmi lesquels le Genevois Chapuis.

Revenons à Djojakarta, le général de Braun s'y rend, nous l'avons vu, le 17 septembre, il disloque la 5ème compagnie européenne, reprend la troupe en main.

Soldat de l'armée coloniale hollandaise vers 1850 (Musée de l'armée, Delft. Photo tirée de Denise CHEVALLEY « Un Suisse à Bornéo et Java, au service de Hollande » ; Slatkine, Genève,1998.)

Certains soldats, dont Humberset, bénéficient d'un congé de 15 jours, qu'ils passent en excursionnant en groupe vers le tombeau des princes javanais à environ 25 kilomètres de leur garnison, puis les curiosités de la région de Djojakarta dont le temple de Muntilan. Lecomte a-t-il participé à ces vacances pédestres je ne saurais le dire [35].

Le 7 novembre la garnison de Djojakarta assiste, en petite tenue, à la pendaison d'un certain Borgeaud, de Lausanne, « soi-disant chef d'un complot » écrit Humberset. Six autres soldats sont exposés. Lecomte qui fait partie de la garnison assiste à l'affreux spectacle. Qu'a-t-il pensé en voyant périr un compatriote qu'il connaissait sans le moindre doute ? Ses pensées ne sont sans doute pas très éloignées du dégoût manifeste et du désespoir de plus en plus marqué d'Humberset.

Le temps est à la sévérité et même à la brutalité des chefs, dont Humberset donne maints exemples dans son journal et que Lecomte subit comme les autres et contre lesquelles il se regimbe, ce qui lui vaut quelques ennuis à la fin de l'année 1860. Il est, le 14 décembre, condamné à un mois de prison par le Conseil de guerre, pour insubordination manifestée « par des cris et des gestes de menace [36] ». Il sera libéré le 4 janvier 1861, il avait donc été incarcéré le 4 décembre, car le

contexte ne permet pas de croire à la mansuétude des officiers hollandais. Il passe Noël en prison et manque la « soûlerie générale » qu'Humberset signale le 1 janvier.

Avant de reprendre le cours du récit, examinons la version officielle du complot, des complots plutôt, qui à notre sens tient mal la route. Toute cette affaire mériterait une étude fouillée, pourquoi les Suisses se sont-ils révoltés ? Les anciens de Naples ont-ils joué dans ces événements le rôle qu'on leur prête ? J'ai quelques doutes à ce sujet. Licenciés en septembre 1859 en Italie, les « Napolitains » n'ont pu arriver à Java qu'à partir de décembre 1859. Examinons les chiffres! Entre le 19 décembre 1859 et le 20 juin 1860, 790 Suisses, embarqués entre le 15 septembre 1859 et le 8 mars 1860, ont atteint Batavia. La plupart d'entre eux ont été envoyés à l'instruction. Ils n'ont matériellement pas eu le temps d'ourdir un vaste complot mais ils ont peut-être fourni des leaders à la contestation grandissante provoquée par des conditions de vie misérables des soldats étrangers. Quoiqu'en ait écrit le très conservateur correspondant du *Journal de Genève*, la thèse d'une succession de révoltes spontanées, provoquées par la misère, le désespoir et les frustrations de gens qui sont loin d'être tous des enfants de coeur, me paraît préférable à celle du complot. De plus en démontrant que les Javanais ne voulaient rien avoir à faire avec les Européens révoltés, le journaliste affaiblit beaucoup la thèse officielle, d'un complot fomenté avec l'aide de ou au profit de certains indigènes [37]. Il faut cependant noter que la révolte d'août à Semarang se déroule en parallèle avec un soulèvement des Javanais.

Les Suisses romands sont, à première vue, en surnombre parmi les révoltés condamnés. Il faudrait savoir pourquoi. Sont-ils plus désespérés que les autres ou sont-ils pris comme boucs émissaires ? La plupart de ces mercenaires parlaient des idiomes germaniques, seule une minorité parlaient le français, qui est cependant devenu, aux dires de van Dam, la troisième langue de l'armée coloniale [38]. Les calculs de van Dam devraient être repris, il affirme péremptoirement: « en admettant que la moitié des Suisses sont français et la moitié allemands et en comptant les Français et les Belges, les francophones sont en nombre presque égal avec les néerlandophones ». Voyons ce qu'il en est. De 1856 à 1861 il y a eu 5934 recrues hollandaise, 3410 suisses, 1162 belges et 331 françaises. Si nous appliquons le taux de van Dam, en prenant en compte la moitié des Suisses, soit 1705 et nous obtenons un total de 3198 francophones. Dans l'ensemble considéré qui exclut les germanophones, la proportion de francophones est de 35 %. C'est beaucoup mais pour atteindre ce chiffre, il faut admettre que la moitié des engagés suisses sont

romands et que tous les Belges parlent le français, ce qui est plus que contestable. Les francophones sont une minorité, importante certes mais qui, à effectif plein [39], doit atteindre 2000 hommes [40].. Cette minorité est cependant difficile à contrôler car les cadres ne parlent pas sa langue et le mécontentement peut y grandir longtemps sans être perçu par les chefs. Dès janvier 1860 les Suisses sont surveillés et quand la répression viendra, ceux qui s'expliquent mal ou pas du tout en néerlandais seront des victimes faciles.

A lire Humberset, les Suisses romands n'étaient pas très nombreux [41]. Il n'a noté que 20 noms de camarades, 8 sont alémaniques : Bidermann le Bernois, qui ouvre la liste, déserte le 19 octobre 1858, au Cap, Bolinger, qui la clôt, meurt de faim et de misère dans un poulailler de Bornéo, où un chef injuste l'a jeté. Un anonyme suisse allemand est pendu en août 1860 à Fort Willelm. Sollberger rencontré au Fort Willelm est sans doute bernois, tout comme le caporal Hunziker. Von Moser, Madorin [42], et Backhaus exposés le 7 novembre pour avoir pris part à la révolte de novembre 1861 sont alémaniques ou allemands. Treize des camarades évoqués sont romands. Diday, l'oncle d'Humberset, Chapuis, le pendu et peut-être Laplace [43], sont genevois. Le Tessinois Rezzonico a habité Genève. Il y a quatre Vaudois, le suicidé Martin et trois Lausannois, Marc Lecomte, Borgeaud le pendu et Blanc, croisé à Kedang Kido. Chenaux est peut-être vaudois [44], le brave Landry pourrait l'être mais est plutôt neuchâtelois, comme Jules Dubois le compagnon de voyage d'Humberset, Mathile et l'anonyme soldat qu'Humberset sauve en 1862. Ces hommes se sont engagés pour des motifs très divers, chagrin à la suite du décès d'un être aimé pour Humberset, goût de la chose militaire pour Lecomte, esprit d'aventure, d'autres ont des motifs moins avouables, ils fuient la justice [45] mais la plus grande part est sans doute mue par la simple nécessité. Ces hommes vont vivre et surtout mourir, loin de chez eux, accablés par le climat, les fatigues et les rigueurs du service, aggravées par la cruauté de leurs chefs et la pénurie alimentaire. Ils deviennent au fil du temps de vrais sauvages. Le 21 avril 1862 malade, désespéré Humberset note : « La première Compagnie véritable caverne de brigands, logée dans un taudis [46] ». Le jour de Noël 1863, à Amontai, il signale que : « tout le monde était ivre. La cantine ouverte toute la nuit [47] ».

Revenons à 1861. Le journal, qu'Humberset tient par intermittence, laisse dans l'ombre la plus grande partie de cette année [48]. Le premier bataillon tient garnison à Djojakarta et cette garnison semble être très sédentaire. En août la ville est en fête pour le mariage d'un notable. En novembre tout change. Comme nous l'avons vu

14 hommes de la garnison de Djojakarta sont désignés pour aller renforcer les troupes hollandaises qui tentent de conquérir le sultanat de Bandjermassin, qui occupe le quart sud-est de la grande île de Bornéo et sont transférés dès le 17 novembre du premier au septième bataillon [49]. En une grosse semaine du 17 au 25 novembre, le caporal Hunziker, Humberset, Lecomte, Chenaux et leurs dix camarades traversent Java, en tournant le Mont Merapi, avec des étapes à Muntilan, Magelang, Medono et le fort Willelm I où le détachement fait une halte d'un jour avant de gagner Semarang par Bawen et Ungaran. Le 27 le groupe part par bateau pour Surabaya. Le 28 une centaine d'hommes du septième bataillon quittent Surabaya à bord de l'*Elisse Prince Orange* qui les emmène à Bandjermassin, où ils arrivent à 4 heures du soir. Humberset décrit ainsi le voyage: « L'entrée dans la rivière de Bandjermassin est assez difficile. Notre bâtiment s'ensabla à l'entrée du fleuve où un autre petit vapeur était lui-même ensablé. dès que l'on aperçoit en mer l'île de Bornéo, sauf en quelques montagnes, celles du Passir, qui forment un cap à droite en entrant, l'on voit toutes les rives baignées par les eaux , semblables à un pays inondé [50]. » L'on remonte ensuite pendant deux jours le Barito, fleuve aux flots rougeâtres, large par endroit de 1500 mètres. La faune étonne « on y trouve le cahiman, des gros poissons, les cabous, de races assez variées »

L'on arrive à Bandjermassin, ville d'un peu plus de 10.000 habitants, capitale d'un sultanat que les Hollandais ont annexé officiellement en 1860 mais où la résistance du roi Macaboni Matapoura est très forte. Il ne se rendra en 1862 mais son fils et ses lieutenants continueront la guérilla dans les forêts.

Le détachement stationne à Bandjermassin jusqu'au 2 décembre, date à laquelle les hommes destinés au 7ème bataillon, casernés à la sous résidence d'Amontai, sur le Tabalong, à deux journées de navigation de Bandjermassin en sont détachés. Pendant le trajet, la peur est présente. Humberset note : « inutile de dire qu'on avait des armes chargées et sur le qui vive » [51]. C'est à Amontai que nous perdons la trace de Lecomte. Humberset ne le cite plus et le 7ème bataillon comprend six compagnies dont deux européennes et nous ne savons pas dans quelle compagnie il se trouve. Est-il resté à Amontai avec la 6ème compagnie, est-il parti pour Barabai avec première, fait-il partie de la patrouille de Tantieng ou de l'un des détachements européens de Kandangan, Awayang ou Pringins ? La question restera sans réponse. La vie des conquérants de Bornéo est faite de patrouilles plus ou moins longues dans la forêt tropicale qui couvre des montagnes plus hautes que le Jura, de marches, de contremarches, d'embuscades, de constructions de fortins, de corvées diverses. Les

détachements, dont la composition change sans cesse, se croisent et s'entremêlent entre Barabai et Amontai. Les indigènes sont hostiles, les soldats en croisent de différentes races. Les Dayaks fournissent des guides quand les Hollandais pourchassent les Malais. Humberset juge que les Dayaks sont de très beaux hommes.

La guérilla s'éternise. Kartanegara, l'un des principaux chefs rebelles est tué en septembre 1863, sa tête, placée dans un tonneau de saumure est envoyée au quartier général. Maléman, l'un des fils du roi est pris puis pendu. Le Bandjermassin sera considéré comme soumis en 1864 mais restera peu sûr.

Karel van der Heijden, 1826-1900, capitaine de Lecomte et Hmberset (photo tirée de Denise CHEVALLEY « Un Suisse à Bornéo et Java, au service de Hollande » ; Slatkine, Genève,1998.)

La vie des soldats est très dure. Le nouveau chef du 7ème bataillon le capitaine Karel van de Heyden est, depuis le 20 mai, le supérieur de Lecomte et d'Humberset qui le décrit ainsi : « C'est un homme court, un petit noireau déteint, un vrai caffre, liplapl [52] ou créole ». C'est surtout un homme cruel, qui fera carrière, imbu de son autorité qu'il dépasse souvent « pour assouvir sa colère, très susceptible, donne des corvées aux chemins, des exercices, des appels, suppression de ménage... » Les hommes sont « menacés sans cesse de prevost de première classe [53], de la schlague ...» Les malades sont nombreux que les chefs souvent ne reconnaissent pas pour tels. Pris en grippe par le capitaine, le soldat Bolliger meurt de faim et de misère dans le poulailler qui sert de prison. Le journal d'Humberset fourmille de mentions d'injustices et de cruautés des officiers. Les soldats n'ont qu'un espoir, la fin de leur temps.

PASPOORT.

KONINGRIJK DER NEDERLANDEN.

Le passeport de J.A.Th.Humberset en 1865 (photo tirée de Denise CHEVALLEY « Un Suisse à Bornéo et Java, au service de Hollande » ; Slatkine, Genève,1998.)

Lecomte et Humberset appartiennent à la très réduite minorité francophone, dont une partie est emprisonnée au fort Willelm I [54]. Humberset souffre d'isolement. Il se trouve à plusieurs reprises dans des détachements où personne ne parle sa langue. Lecomte a dû forcément se trouver lui aussi, assez souvent dans la même situation [55]. Le 24 septembre 1863 Humberset note: « entre le peu de Suisses français qui sont sur les différents points de la Côte, il existe, quand on peut se voir une vraie fraternité ». Les Suisses romands sont solidaires entre eux et à chaque occasion prennent des nouvelles les uns des autres. La démarche peut cependant s'avérer très lourde. Le 27 juillet 1863 Humberset très abattu, note : « Chaque fois l'on reçoit quelques nouvelles de quelques camarades de diverses places, c'est toujours avec la nouvelle de quelques décès, la mortaison étant très forte dans les colonies; mort subite, diarrhée, dysentrie, fièvre jaune, maladie du foie, etc, etc.» Un nouveau règlement concernant les vivres entre en vigueur le même jour à Bandjermassin, les soldats n'ont pas de quoi se passer la faim et le genièvre est supprimé. La troupe gronde [56].

Le 19 février 1864 Marc Lecomte a fini son temps. Après avoir refusé un réengagement, il reçoit son passeport le 16 février, probablement à Bornéo, mais reste en service [57]. Un mois plus tard, il est décoré de la médaille de bronze, sans gratification. Ce n'est que le 29 mai qu'il quitte Batavia à bord du *Top Smit*. Il débarque à Rotterdam le 16 octobre 1864. Son voyage a été assez long, 140 jours. Il a probablement, lors de son retour vu le Cap et Sainte Hélène qu'il n'avait pas vus à l'aller. Humberset qui, ce 16 octobre, ronge encore son frein à Batavia ne mettra que 93 jours pour rentrer. Lecomte qui, comme tous les soldats licenciés, a voyagé comme passager [58] est réenrégimenté dès son débarquement. Il gagne Harderwijk par Amsterdam et Utrecht. Le 24 octobre à Harderwijk, il est libéré du service et reçoit là son passeport pour la Suisse visé et, probablement, le brevet de sa médaille, son attestation de service honorable et 20 gulden. Le Consul de Suisse, Jean Théophile Liotard y ajoute un bon pour recevoir des billets de chemin de fer jusqu'à Bâle [59]. Marc n'est plus, par le train, qu'à 5 jours de chez lui.

Il n'a sans doute pas traîné en route! Engagé pour six ans, il en avait passé pratiquement sept en enfer [60]. Il trouvera du changement en rentrant au bercail. Il a su sans doute par la lettre qui lui parvint en 1859 que ses soeurs s'étaient mariées. Son frère Louis et son père sont décédés en 1861, sa soeur Marie Jeanne est morte en 1863. Pour l'accueillir, il ne reste que sa belle-mère, Marie Louise Durgnat, sa soeur Augustine, épouse du pharmacien Feyler et son frère Ferdinand, devenu lieutenant-colonel. Ferdinand a vu le feu devant Yorktown, brièvement. Il repartira bientôt assister à la prise de Richmond. Que se sont dit les deux frères ? La guerre de Marc n'était pas celle de Ferdinand.

Humberset rentrera à Genève le 5 mars suivant. Sa malheureuse aventure avait duré 6 ans et 10 mois. Le bateau qui l'avait ramené de Batavia, le Zéphyr, transportait seulement outre ses passagers ordinaires, un sergent, cinq hommes libérés du service et un réformé si malade qu'il mourut probablement en mer. Ce chiffre est à mettre en rapport avec les effectifs transportés à l'aller, 100 à 200 hommes par bateau [61] . Lecomte et Humberset sont des survivants [62]. Pourquoi ont-ils survécu ? Il y a la chance, bien sûr. Marc et Théodore en ont eu. Ils étaient robustes, endurants, mais ils avaient aussi une culture religieuse et patriotique qui les empêcha sans doute de sombrer dans le désespoir. Ils avaient un pays et une famille qu'ils voulaient revoir. Ils ne se sont pas laissés couler. Se sont-ils revus après la guerre ? Cela n'a rien d'impossible mais n'est pas prouvé.

Leur aventure les avait changés. Humberset et Lecomte, démocrates de conviction, correctement instruits ont été confrontés à deux dures réalités, la leur et celles de ceux qu'ils combattaient. Maintenu en service après son temps, astreint à des corvées, Humberset se dit esclave. Ses camarades et lui sont « mal nourris, mal logés, etc, etc, car dans un seul hangar nous sommes entassés à 200 âmes !... La place n'est pas très saine ... Sur un détachement de 70 hommes, certains jours, 10 ou 15 sont malades ». Que doivent penser les indigènes ? se demande Humberset, les Européens ont tous les vices. Cela vaut pour les soldats qui deviennent des brutes mais surtout pour les colonisateurs. Les chefs sont « des hommes infâmes et maudits ... ils ne valent pas même le mépris ». Humberset sympathise avec les indigènes, il comprend et admire leur combat. « C'est honteux », écrit-il , « pour un peuple civilisé de commettre des actes aussi oppressifs !». Imbu malgré tout du sentiment

La conquête de Lombrok en 1894. Bien que postérieur aux événements relatés, ce document montre bien la disproportion des forces et des armements de l'armée hollandaise et des indigènes (photo tirée de Denise CHEVALLEY « Un Suisse à Bornéo et Java, au service de Hollande » ; Slatkine, Genève,1998.)

de la supériorité de sa culture Humberset la croit nécessaire aux Javanais mais les Hollandais sont incapables de la transmettre car « ils sont trop avides d'argent et se moquent bien de la civilisation que leur rôle leur impose d'implanter, semblables aux vampires qui tournent longtemps autour de leur proie pour l'endormir et lui sucer le sang ».

Humberset jura de ne jamais porter sa médaille de bronze. Lecomte partagea sans doute son sentiment. Dans l'inventaire minutieux des pauvres biens qu'il laissa, la médaille est absente.

Le destin des deux survivants fut bien différent. Marc reprit son métier, ne se maria pas et ne laissa pas de descendance. Théodore devint comptable et dirigea une agence de placements. Il se maria trois fois et fut trois fois veuf. Il eut 4 enfants de sa première épouse. Marc est mort à soixante ans en 1894, Théodore à 80 ans en 1919. Il avait laissé dans sa famille le souvenir d'un homme étrange « qui avait dans sa jeunesse passé des années terribles dans un pays très lointain [63] ». Marc n'ayant pas eu d'enfants n'a pas laissé de souvenir. Il était typographe à Lausanne c'est tout ce qu'on en savait [64]. Marc et Théodore se sont finalement retrouvés. Une arrière-petite-fille a pieusement publié le journal de « ce pauvre Théodore », ce qui a permis à un arrière-petit-neveu, alerté par l'annonce mortuaire de Marc, de comprendre dans quel enfer, ces deux hommes et leurs camarades avaient passé sept ans de leur vie.

Notes

1. Sur la légion suisse en Crimée cf. Georges Hoffmann The British Swiss Legion in the Crimean War. Recruitment and Fate, Zurich 1942. Elle devait employer certains anciens officiers au service de Naples. Le recrutement se fit dans des dépôts installés à Jougne, Porrentruy et Huningue dès avril 1855. La reine Victoria inspecta les premiers détachements le 9 août 1855. Le premier régiment s'embarqua pour Smyrne le 17 novembre 1855 de Portsmouth. La légion fut dissoute en octobre 1856.
2. Le grand port de l'Est de Java, sur détroit de Madura. C'est là notamment qu'arrivaient les soldats destinés aux garnisons du centre de Java.
3. Information reprise dans le Journal de Genève du 7 février 1858.
4. C'est le cas notamment de (Jean Aymé) Théodore Humberset, soldat genevois dont le journal a été publié par Mme Denise Chevalley, son arrière-petite-fille: Un Suisse à Java et Bornéo au service de Hollande par Jean Aimé Théodore Humberset, édité Mme Denise Chevalley. Genève, 1998, Éditions Slatkine. Cité désormaisCHEVALLEY.
5. Lors du débat sur la suppression des régiments étrangers, certains des intervenants ont tenté d'exclure l'armée coloniale néerlandaise de la loi en prétendant qu'elle n'était pas une armée nationale.
6. Le fort, le plus important de Java situé au centre de l'île. C'était un centre d'entraînement qui fournissait des renforts aux garnisons des villes récemment conquises de Sukarta et Djodjakarta.
7. Le sultanat de Bony dans l'île de Célèbes avait été attaqué en novembre 1858. Son sultan ayant violé un traité de commerce conclut avec la Hollande. Le sultan se défendit énergiquement. Journal de Genève 10.2.1859
8. Les soldats participent aux manoeuvres du bateau car l'équipage est insuffisant. Or la discipline maritime est rude. Il signale que pendant la dernière partie de son voyage un matelot fut jeté à la mer, mort suite des coups qui lui furent distribués à bord.
9. Le bateau était arrivé la veille. Le même jour que le Tollens parti un jour après lui. Les deux navires amenèrent 299 soldats en tout. CHEVALLEY op.cit p.40.
10. Le fusil Minié, du nom de son inventeur, un officier français, se charge par la bouche, son canon est rayé.
11. Difficile à interpréter, la Hollande abolit l'esclavage en 1859.
12.Elle vient d'être augmentée Lecomte, parti en 1857, ne touche que 80 gulden.
13. Les célibataires seuls peuvent s'engager. Les candidats doivent mesurer au moins 1 mètre 58, être âgé de 18 à 40 ans. Ils doivent présenter un extrait de naissance et, s'ils ont servi dans une autre armée, un congé en bonne forme.
14. L'homme est condamné à 15 jours de prison, 46 francs d'amende et à la privation de ses droits civiques pendant un an.
15. ACV, P Lecomte 30.
16. Aujourd'hui on traduit plutôt : « Heureux dès à présent les morts qui meurent dans le Seigneur.
17. CHEVALLEY op. cit. p 40
18. Marc y figure sous différents numeros 24298, l'algemeen Standboek van Onderenofficieren no 40554, Standboeken Onderenofficieren en Minderen no 40 373
19. Archives nationale algemeen Standboek van Onderenofficieren no 40554 Le bureau de Recrutement colonial communique que le 7 novembre 1857 il s'est engagé pour 6 ans à commencer le jour de son embarquement pour les colonies, 80 gulden.
20. L'alternative à cette attribution serait que la lettre a été écrite par un autre soldat vaudois, ayant voyagé avec lui et dont les parents auraient communiqué la lettre à sonu frère pour qu'il la publie. C'est bien compliqué.
21. M.P. BOSSENBROEK, Van Holland naarIndië. Het transport van koloniale troepen voor het Oost-Indische leger. 1815-1909. Annexe F. De Bataafsche Leuuw, Amsterdam/Dieren 1986. Cité dorénavant BOSSENBROEK.
22. M.P. BOSSENBROEK, op.cit. p.192.
23. BOSSENBROEK, op.cit.p.192.
24. 59,69 % soit 3431 recrues sur 5748. De 1862 à 1893 il n'y eut que 2731 recrues suisses sur 59342. De 1855 à 1861 les Suisses fournissent le quart des recrues. De 1862 à 1893, ils n'en fournissent plus que 4,6 %.
25. J.J.M. van DAM, « Jantje Kaas en zijn jongens. Bijdrage tot de kennis van de Ned.-Indische soldatentaal in de 19e eeuw.» In: Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde 82 (1942), afl. 1, p. 62-209
26. BOSSENBROEK, op.cit.annexe 2.
27. Si l'on se rapporte aux chiffres donnés par BOSSENBROEK 715 hommes partis en novembre et décembre pourraient avoir été recrutés parmi les anciens soldats au service de Naples, qui n'étaient pas tous Suisses.
28. En 1860 le recrutement suisse fléchit, les 437 recrues suisses représentent cependant le 29% du renfort annuel. En1861 les Suisses sont encore 245, ils forment encore le 14% de l'effectif enrégimenté.
29. Humberset n'était pas vaudois mais son grand-père l'était, de plus les Suisses français, minoriraires, avaient l'habitude de se rassembler.
30. Dans chaque bataillon les premières et sixièmes compagnies sont composées uniquement d'Européens
31. Quand nous le retrouverons dans le journal d'Humberset, en 1861, ce sera encore à Djodjakarta.
32. Van DAM, op.cit. Il se trompe quant au recrutement, ce n'est qu'en 1863 que le recrutement suisse cessera, il est resté haut en 1861 et 1862. Il est le seul auteur que j'ai trouvé qui fasse débuter les révoltes en janvier.
33. Jl s'agit s'agit du major général de Braun, commandant la deuxuème région militaire.

34. Journal de Genève du 10 novembre 1860.
35. Le journal d'Humberset n'indique pas avec qui il voyage. Il parle toujours à la première personne du singulier mais indique à plusieurs reprises qu'il fait partie d'un groupe. Il doit y avoir dans ce groupe de soldats des français car Humberset ne serait pas parti dans un groupe où il n'y avait pas soldats parlant sa langue. Le groupe semble libre, sans chef. Les soldats font du tourisme et payent, en principe, leur nourriture. Le 7 octobre ils visitent un temple près de Kedung Kedo qui impressionne fort Humberset. Ils couchent ensuite au village et y restent 5 ou 6 jours avant derentrer à Djodjakarta.
36. Archives nationales La Haye 2 13 og file 1522 : voegens insubordinatio met woord end gebaend.
37. Humberset affirme que les insurgés janvier 1860 voulaient rendre la liberté à Paku Alan, frère du sultan et commandant de ses gardes, arrêté depuis plusieurs semaines. CHEVALLEY, op. cit. p.55
38. Van DAM, op.cit.
39. C'est à dire l'effectif total des soldats enrégimentés à Batavia pendant les années considérées, sans tenir compte des pertes dues à la maladie.
40. Estimation faite en comptant un tiers de Romands parmi les Suisses et une moitié de Wallons parmi les Belges.
41. Au dire de Lecomte, il y a une dizaine de Vaudois à Fort Willelm en 1859.
42. Madorin est probablement un Madörin de la région de Bâle. Von Moser peut venir de suisse alémanique où les Moser sont légions, Backhaus de la région de Bâle, peut-être du côté allemand de la frontière.
43. Il y a à l'époque des Laplace à Vernier. Les Laplace sont aujourd'hui nombreux à Genève mais ils y sont venus de Haute Savoie.
44. Il y a des Chenaux à Villeneuve, s'il n'est pas vaudois, Chenaux il est fribourgeois.
45. Certains fuyard sont innocents, Le Journal de Genève du 7.11.1866 raconte l'histoire d'un certain Steiff, employé du télégraphe d'Aarbourg, qui accusé à tort de vol, s'enfuit, s'engagea au service de Hollande et devint directeur du télégraphe de Batavia.
46. CHEVALLEY, op. cit. p.85
47. Ibidem, p.112
48. Il ne mentionne à l'occasion du premier janvier que la soulographie des troupiers, la mort d'un nommé Sollberg à Willelm I et la condamnation à trois ans de prison d'un italien nommé Girard
49. La date se trouve mentionnée dans les dossiers militaires de Lecomte et d'Humberset
50. C'est la fameuse mangrove.
51. CHEVALLEY op. cit. p.71
52. Un métis de Hollandais et de malais. Ce n'est que parvenu au grade de général que van de Heyden sera sanctionné pour les mauvais traitements qu'il inflige aux soldats et aux civils.
53. Lieu où se subissent les arrêts de rigueur, souvent une cabane ou pire. Les soldats y sont nourris de riz bouilli.
54. Humberset le 21 juillet 1864 rencontre un prédicateur qui lui dit qu'il y a beaucoup de Suisses de langue française enfermés à Willelm I. CHEVALLEY op. cit. p.126
55. Le journal d'Humberset ne permet pas de dire quand Lecomte se trouvait avec lui, car dès la mort de Bolinger, il ne nomme plus ses compatriotes. Il permet plutôt de dire quand Lecomte et Humberset n'étaient pas ensemble.
56. CHEVALLEY op. cit. p.109
57. Il leur fallait attendre un bateau qui les ramène à Batavia d'abord puis, de là, en Europe.
58. Cette fiction permet de ne pas les solder. Les capitaines de navire ne renoncent pas cependant à exploiter cette main d'oeuvre bon marché. Humberset s'en plaint.
59. Dossier militaire de Marc complété par les indications données par Humberset. Le processus est toujours le même.
60. 6 ans et 353 jours entre sa signature à Harderwijk et son retour ! Au temps du voyage 235 jours, il faut ajouter trois mois entre le moment où son service est achevé et celui où on le libère effectivement.
61. C'est la disproportion entre les effectifs à l'aller et ceux du retour qu'il faut noter, mais certains vaisseaux ont sans aucun doute été mieux remplis que le Zéphir.
62. Sur 20 soldats suisses cités par Humberset, un, Bidermann n'est pas arrivé en Indonésie, six y sont sûrement morts,

et deux seulement sont sûrement rentrés. Certes ce sondage n'est pas significatif et devrait être appuyé sur une étude sérieuse, mais l'ambiance du récit d'Humberset va dans le sens d'une survie rare.
63. CHEVALLEY, op. cit. p.15
64. Mon père dressa en 1937 un tableau généalogique de la famille à la demande de son père. Il l'interrogeanaturellement sur son oncle, dont il ne savait rien d'autre.

DES SUISSES CONTRE LES “PIRATES” DE 1919

Claude PERROTTET

Au cours de l’année 2009 nos autorités fédérales ont évoqué la possibilité d’envoyer une unité spécialisée de l’armée (détachement de reconnaissance de l’armée, DRA) pour protéger les bateaux battant pavillon suisse des attaques des pirates somaliens dans l’Océan indien. Le Conseil fédéral y était favorable, mais le parlement a refusé une telle démarche, s’opposant même à une participation suisse à l’ « opération Atalante », déjà organisée par les Occidentaux.
C’est malgré tout l’occasion de rappeler un épisode bien oublié de notre histoire militaire, datant de 1919-1920.

Rappel historique:
En Russie, la révolution d’octobre 1917 a pour corollaire la proclamation de l’Union Soviétique en janvier 1918 et la signature du traité de paix avec les empires centraux à Brest-Litovsk le 3 mars 1918.
Sue le front occidental, les troupes allemandes se retirent sur la ligne Siegfried dès août 1918 et la révolution s’étend à tout le pays. Octobre 1918 voit la proclamation de l’indépendance de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et la naissance de la Yougoslavie.
L’armistice du 11 novembre 1918 met un terme aux combats sans que l’Allemagne n’ait été militairement battue et la Conférence de la Paix, à laquelle les vaincus n’ont pas été conviés, débute le 18 janvier 1919. Le traité de Versailles, discutable et discuté, est signé le 28 juin 1919. De nouvelles frontières sont dessinées. La Hongrie accède également à l’indépendance. L’Allemagne et l’Autriche sont interdites de fusion.
Les nouveaux Etats sont fragiles, confrontés qu’ils sont aux problèmes des minorités et des déplacements de populations. La reconstruction économique est freinée par les dettes de guerre et les réparations. Les désaccords entre vainqueurs sont multiples.
L’Union Soviétique exalte le nationalisme tout en prêchant la révolution mondiale et la guerre civile oppose l’Armée Rouge aux “Blancs” antibolchéviques dès janvier 1918 et jusqu’en novembre 1920.
Aux motifs de désaccords frontaliers, la guerre polono-soviétique (août 1919-12 octobre 1920) donne la victoire aux Polonais, grâce à l’expérience du général Weygand, à la tête d’une mission franco-anglaise.

A la fin de la guerre de 1914-1918, le chaos règne donc en Europe de l’Est, et pourtant la demande de produits suisses est telle que les relations commerciales sont rétablies.

Mais les convois sont exposés au pillage par des populations manquant de tout. Les exportateurs suisses requièrent alors la protection de l’armée. Les autorités, après bien des hésitations, acquiescent à cette demande, l’opération n’enfreignant pas les principes de la neutralité.

La mission est alors confiée à la “Section des transports et quarantaines” du département militaire fédéral. A partir d’avril 1919 et pendant plus d’une année, des dizaines de convois de marchandises à destinations principalement de la Pologne, de la Roumanie, de la Hongrie et de la Serbie, sont escortés par des soldats suisses portant casque et uniforme, armés de revolvers, pistolets et carabines. Tous sont volontaires et certains participeront à plusieurs voyages. Le chômage qui sévit en Suisse à cette époque peut expliquer ce recrutement facile. Les indemnités sont intéressantes: 20.- fr. par jour pour les hommes et 30.- fr. pour les officiers. Tous bénéficient par ailleurs d’assurances décès, invalidité et maladies. Les frais de base de ces expéditions sont évidemment à la charge des entreprises commanditaires. Un (parfois deux) délégué commercial (de Natural AG à Bâle) est donc de chaque voyage. Il gère le personnel des trains (les chauffeurs et les mécaniciens des freins, qui peuvent changer à chaque étape, les places de stationnement dans les gares, les travaux de chargement et de déchargement par du personnel local, l’entretien du matériel roulant et le ravitaillement en charbon.

Les frontières de la Pologne et de l’URSS en octobre 1919 (« Atlas de l’histoire des XIXe et XXe siècles » ; Robert Lafont, 1985).

Au départ de Suisse, la subsistance emportée doit assurer la survie de l’escorte pendant 7 à 8 semaines, seuls les légumes, la viande, le beurre et le pain étant achetés au gré des étapes. Tout est évidemment plus compliqué si les aléas du voyage prolongent celui-ci au-delà de cette estimation.
Ne pouvant se référer à aucune expérience militaire antérieure, ces missions d’escorte en pays étrangers justifient une sélection particulièrement attentive des cadres, qui doivent être capables d’affronter des situations imprévues en milieu hostile et s’imposer à des équipes formées de soldats issus d’armes et d’unité diverses.

Les trois premiers convois sont constitués à la demande de la Croix-Rouge américaine à Berne pour faire parvenir des médicaments à Varsovie. Chacun de ces voyages ne durent que deux semaines et ne sont pas de nature commerciale. Le retour se fait rapidement et à vide.

Le premier train de marchandises escorté à la demande du département de l’industrie et de l’économie part en avril 1919 à destination de Belgrade. Suivront, très vite, quatre autres pour la même destination, puis cinq pour Varsovie et quatorze pour Bucarest. A la fin de l’année 1919, 24 convois auront été organisés.
Ces expéditions sont de longue durée (de 1 à 5 mois) en raison de la pénurie de locomotives, des réparations et des longues négociations douanières et commerciales sur place.

Chaque escorte compte entre 20 et 30 soldats, dont 2 officiers et 5 à 6 sous-officiers. La vie est pénible pour la troupe qui manque de confort et d’hygiène. La surveillance s’exerce nuit et jour dans les gares d’étapes (6 sentinelles) et pendant les déplacements (3 sentinelles) et il faut s’opposer aux tentatives d’effraction en faisant usage des armes à feu.

Timbre Warszawa, 5ème train pour la Pologne, imprimé à Varsovie, avec une croix rouge.

Le courrier des soldats à destination de leurs familles utilise la voie postale civile. Il est affranchi des timbres locaux oblitérés par les offices concernés mais ils sont au préalable revêtus d’un cachet spécial par le bureau du train: “escorte commerciale militaire suisse” ou “Schweiz. militärische Handelseskorte”. Trois convois (le n° 5 pour la Pologne et les n° 10 et 12 pour la Roumanie) disposeront même de vignettes spécifiques.

Le 5è train pour la Pologne
Les militaires de cette escorte entrent en service à Berne le 21 juillet 1919:

- 1 capitaine (inf) commandant	- 11 fus
- 1 premier-lieutenant (mitr at)	- 4 can
- 1 four (art)	- 5 mitr
- 1 sgt (san)	- 3 pi
- 1 sgt (inf)	- 1 sdt sub (chef de cuis)
- 1 cpl (art)	- 1 ap (san)
- 2 cpl (inf)	- 1 tambour.

L’effectif total est donc de 34 hommes. 24 d’entre eux ont déjà servi dans un détachement de la section des transports du département militaire fédéral.
Le 22 juillet l’escorte est transférée à Buchs (SG) pour prendre possession du matériel roulant mis à disposition et procéder à son aménagement. Ce sont:
- 3 wagons de voyageurs pour le logement (de 1ère et 2e classe, mais pas de wagons-lits !)
Aucun rapport ultérieur ne mentionne le type d’agencement réalisé.
- 1 wagon de bagages (pour la cuisine et le réfectoire).
- 1 wagon de bagages (pour le local de garde).
- 46 wagons de marchandises.
Au total, 51 wagons. La cargaison comprend principalement des médicaments, du linge et des chaussures.

Officiers et sous-officiers suisses accompagnant le train pour la Hongrie (Berne-Egger) du 22 juin au 9 juillet 1919. La qualité de la photo ne permet pas de distinguer les détails du brassard.

Les installations sanitaires étant peu nombreuses dans les wagons de voyageurs (2 WC-lavabos par voiture), un sous-officier est investi de l’importante fonction de surveillant de l’hygiène des voitures et de la santé de la troupe durant tout le voyage. Une responsabilité primordiale ! La solution apportée au problème des lessives n’est évoquée dans aucun des rapports.
Tous les participants ont été vaccinés contre le typhus et la variole et chacun reçoit une brosse à dents, de la poudre dentifrice et une brosse à ongles (articles rares à

Le maréchal Pilsudski.

l’époque). Le dernier bain en eau chaude est apprécié puisque, en principe, l’occasion ne se représentera plus avant d’arriver à Varsovie.

Le convoi quitte Buchs le 23 juillet 1919 à 6h 33 et arrive à Bludenz (Vorarlberg autrichien) à 8h 30. La suite du parcours étant particulièrement accidentée, le convoi est réparti entre trois locomotives jusqu’à Landeck (Tyrol), ce qui ne simplifie pas l’organisation de la garde. Le convoi, une fois reconstitué, poursuit son voyage et arrive à Innsbruck où il reste une journée entière (le 25 juillet). Les étapes suivantes seront celles de Vienne, Hohenhau (frontière austro-tchécoslovaque), Lundenburg (anc. Lundenbruck, actuellement Breclav, au SE de Brno), Odenberg (frontière tchéco-polonaise), et Piotrowice (actuellement Piotrkow, à 45 km au S de Lodz). Dans cette localité, le 27 juillet 1919, on accroche au convoi deux wagons supplémentaires ramenant des militaires polonais en provenance du front de Salonique, commandés par un officier français.

Rappel historique: Lorsque la Première guerre mondiale éclate, la Pologne est, depuis 1794, sous domination étrangère: prussienne, austro-hongroise et russe. Naissent alors trois armées polonaises: une légion aux côtés de l’Autriche (350’000 hommes), une autre aux côtés des Allemands (350’000 hommes, commandée par le général Pilsudski) et une armée de 1’200’000 hommes du côté russe. Paradoxalement, les Polonais vont combattre les uns contre les autres pour leur liberté !
Mais les légions allemande et autrichienne se révolteront, passant du côté russe et cet amalgame donnera finalement naissance à l’”Armée nationale polonaise”.
En février 1919, Pilsudski est nommé chef de l’Etat et commandant en chef.

Le convoi suisse arrive à Varsovie le 29 juillet 1919 après 128 heures de voyage.
La zone de déchargement étant encore occupée par le convoi précédent (le n° 14), le train reste sur une voie de garage jusqu’au 3 août. Les membres de l’escorte en profitent pour visiter la ville. Les hostilités ont éclaté entre la Pologne et la Russie. Les rues de la capitale sont pleines de militaires qui frappent par la diversité de leurs tenues. On porte les insignes de la nouvelle armée nationale sur les uniformes des

anciennes légions. Il y a aussi les soldats de l’armée du général Haller, formé en France en 1918; les soldats de cette armée, rapatriée en Pologne, portent des uniformes français. Quant aux membres de la mission Weygand, ils sont vêtus de leurs tenues réglementaires françaises ou anglaises.
Bien qu’étant en état de guerre, l’armée polonaise n’est pas encore bien organisée, d’autant qu’il ne s’agit pas d’un affrontement sur des positions de combat bien déterminées, mais d’une guerre de mouvements dans des secteurs très vastes, menée par des petites unités de composition hétéroclite (une batterie d’artillerie peut être subordonnée à une compagnie d’infanterie, ou l’inverse). Les pièces d’artillerie sont d’origine française, autrichienne, voire italienne ! L’armement individuel est tout aussi varié. On trouve, dans une même unité, des armes russes, autrichiennes, françaises, italiennes ou allemandes. Le ravitaillement en munitions relève de l’exercice acrobatique.

Les Suisses observent tout cela avec étonnement, mais les officiers leur font très bonne impression, formés qu’ils ont été dans les très sérieuses écoles militaires prussiennes, autrichiennes ou russes.

Dans ce groupe (train pour la Hongrie) et malgré la mauvaise qualité de la photo, on peut penser que les 4 soldats portant un béret et un uniforme de coupe française sont des Polonais.

Le 1er août 1919, le détachement du 4e convoi pour la Pologne pose devant la cathédrale de Varsovie après avoir défilé avec fifres et tambours dans les rues de la capitale.

Les casernes sont pleines de jeunes volontaires qu’on a de la peine à équiper, mais qui veulent se battre avec l’enthousiasme propre à une nation en pleine renaissance.

Les Suisses ont décidé de célébrer leur fête nationale du 1er août avec éclat. Les escortes réunies des 4è et 5è trains défilent, en fin de journée, dans les rues de la capitale polonaise, fifres et tambours en tête, avant de rejoindre les membres de la colonie helvétique à l’Hôtel Bristol pour une soirée très patriotique. Les pétards perçus ce soir-là ne sont pas ceux d’un feu d’artifice mais bien plutôt les échos des combats tout proches entre polonais et Russes.
Quelques jours après, et malgré la proximité de la zone des combats, les Suisses sont conviés à assister à un défilé militaire devant le maréchal Pilsudski lui-même.

La proximité des trains dans les zones de déchargement de la gare de Varsovie favorise les contacts, voire la fraternisation avec des soldats d’autres pays, en particulier les Français et les Anglais avec lesquels sont même organisés des service de garde communs.
Le 8 août, un soldat de l’escorte souffrant de douleurs abdominales est évacué et

opéré d’une appendicite aiguë dans un hôpital privé de Varsovie. Il sera, par la suite, pris en charge par le Consulat.

Vignette du 10e train pour la Roumanie, décembre 1919, lithographiée à Bucarest.

Le convoi quitte Varsovie le 12 août 1919 et fera, au cours de voyage de retour, quelques rencontres “ferroviaires” particulières. Celle, tout d’abord, d’un convoi de prisonniers polonais rapatriés de Sibérie, voyageant vers l’Ouest depuis cinq mois. Sept d’entre eux, ayant épousé des jeunes Russes pendant leur captivité, voyagent avec femmes et enfants. Puis un convoi de réfugiés fuyant le secteur du conflit polono-soviétique: plus de 30 personnes, hommes, femmes et enfants, dépourvus de nourriture et d’eau. Le matériel médical, le chocolat, le lait condensé et les bougies sont les bienvenus.

Le parcours en Autriche est sérieusement ralenti du fait de l’organisation, dans de nombreuses gares, de fêtes populaires pour recevoir les rapatriés autrichiens de tous horizons. Mais ce n’est pas du temps perdu puisqu’il favorise les contacts chaleureux avec la population civile.
Le convoi est de retour en Suisse le 19 août 1919, après un voyage de 142 heures via Vienne, Salzburg et Innsbruck, ramenant une cargaison d’oeufs (denrée alors rationnée en Suisse), de paraffine et de soies.
La mission aura duré 29 jours. La surveillance du convoi a nécessité la consommation de 465 cartouches, principalement pour des tirs de dissuasion; les rapports ne feront état d’aucun mort ou blessé.

Le 10e train pour la Roumanie quitte Berne le 26 octobre 1919, sécurisé par une escorte de 20 hommes, dont 2 officiers et 2 sous-officiers. Il est composé de 38 wagons:
- 1 wagon de voyageurs pour le logement,
- 1 wagon de bagages pour la cuisine et le réfectoire,
- 1 wagon de bagages pour la garde,
- 35 wagons de marchandises.

La cargaison consiste en produits chimiques, chocolat, chaussures et tissus, bonneterie, cuir, bouchons de liège, lampes électriques, outils et linges.
Les soldats bénéficient à Buchs du dernier bain chaud, avant celui de Bucarest ou peut-être de Kronstadt.
Le départ est fixé au 28 octobre. Cette expédition se fera donc en condition

hivernale. On a installé une paroi de bois pour séparer l’espace réfectoire de la cuisine, cette dernière étant, par grand froid, un véritable bain de vapeur. En hiver, le temps d’insolation est court; il convient donc d’assurer l’éclairage des wagons. 8 accumulateurs sont attribués, qui sont sensés fournir 110 heures de lumière. Ils seront progressivement hors d’usage au 13è jour du voyage et ne pourront être rechargés à Bucarest. Le voyage de retour se fera donc à la lueur des chandelles !
Bien plus inconfortable encore est le problème du chauffage. L’escorte dispose de deux fourneaux à pétrole qui, au départ, semblent répondre aux besoins. Hélas, si cette installation est déjà défaillante lors du trajet sur territoire hongrois, elle est totalement inefficace dès la frontière roumaine. La température de la voiture de logement est souvent au-dessous de zéro degré. La troupe passe ses journées dans le wagon de garde et les sentinelles jouissent du plein-air sur les plates-formes! Aux étapes, la garde est posée en plein air, par équipe de 6, par n’importe quel temps.

Son parcours conduit le convoi à Innsbruck, Vienne, Budapest, Schässburg (ville de Transylvanie, actuellement Sighisoara, en Roumanie). Contraints d’y rester pendant 5 jours, les Suisses sont heureusement cordialement reçus par le 7e régiment d’infanterie roumain. A l’occasion d’une réception officielle, la fanfare, ignorante de l’hymne national suisse, joue ... La Marseillaise, que les Helvètes écoutent au garde-à-vous. Ce séjour forcé incite le commandant de l’escorte à s’intéresser au mode d’instruction de l’armée roumaine et d’évaluer la relation entre officiers et soldats

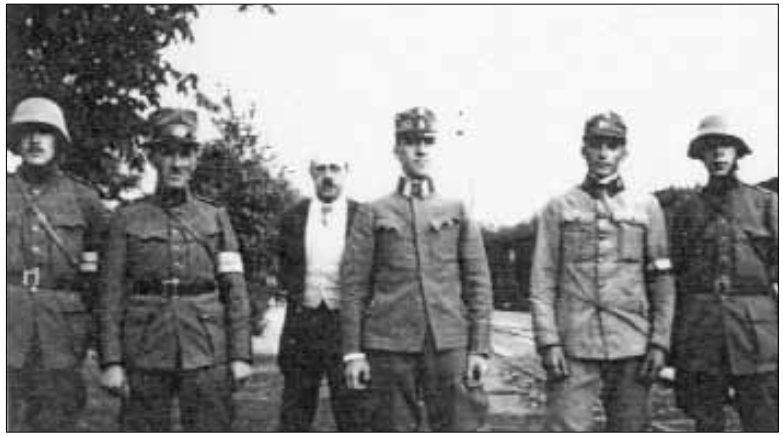

Photo prise en juin-juillet 1919 (train pour la Hongrie). Les 4e et 5e personnages de gauche à droite semblent être des Hongrois.

La “Grande Roumanie” en 1920 (« Atlas des peuples d’Europe centrale ». La Découverte, 1991).

(ces derniers étant en majorité illettrés). Avec surprise, il constate que la discipline militaire est imposée avec brutalité, les coups de ceinturon étant le mode de communication ordinaire. Font exception les officiers les plus âgés, parce que formés dans les écoles militaires austro-hongroises.

Rappel historique: La Roumanie est entrée en guerre aux côtés des Alliés le 27 août 1916,
mais son armée a été vite écrasée et la majeure partie du pays occupée par les Allemands et les Autrichiens. Elle signe un traité de paix avec ceux-ci le 7 mai 1918. Cette même année la Bucovine (le 27 octobre), la Transylvanie et le Banat (le 1er décembre) proclament leur union à la Roumanie. Est ainsi constituée la “Grande Roumanie”, dont les troupes occupent la Hongrie orientale d’avril à août 1919.

Le convoi quitte Schässburg le 16 novembre 1919 et arrive à Kronstadt (actuellement Brasov) le lendemain matin. La zone ferroviaire de cette ville est complètement embouteillée par 600 wagons en quête de ravitaillement de charbon

Vignette du 12e train pour la Roumanie, lithographiée à Bucarest en février 1920 (la date indiquée sur la vignette ne correspond pas à la date de départ : avril 1920).

et de locomotives. L’armée roumaine a la priorité ... que les officiers imposent arme au poing ! On comprend cette formule désabusée figurant au rapport du commandant de l’escorte suisse: “Au Tyrol, manquait le charbon, en Hongrie, le charbon et les locomotives, en Roumanie, le charbon, les locomotives, le personnel et les stationnements”.
Après 8 jours d’attente (les soldats ont eu le temps de prendre un bain), le convoi peut finalement quitter Kronstadt le 25 novembre et arriver à Bucarest le 2 décembre 1919, après 38 jours de voyage.
La colonie suisse accueil chaleureusement ses compatriotes, organisant visites, excursions et réjouissances diverses au cours des 11 jours que durera le stationnement. Plusieurs confrontations musicales folkloriques enthousiasment Roumains et Suisses.

Emportant une cargaison de tourteaux (résidu d’extraction de l’huile, servant de fourrage), le train quitte la capitale roumaine le 13 décembre 1919. Il arrivera en Suisse le 11 janvier 1920, après 27 jours de voyage.
La troupe a fêté Noël en Roumanie, lors d’une étape dans la ville d’Arad et le Nouvel-An en cours de route, dans le train, avant d’arriver à Budapest.
La durée de cette mission (2 mois et demi) est évidemment la conséquence des obstacles ferroviaires: gares encombrées, lignes coupées ou prioritaires, détournements, difficultés de ravitaillement, immobilisations aux fins de réparations mécaniques (la distribution de chocolat et de lait condensé contribuant alors à l’accélération des travaux!).

La ligne Berne-Bucarest a été très fréquentée par les convois suisses qui se suivaient de près. Le n° 10 a quitté Buchs le lendemain du retour du n° 8 et a croisé le n° 9 le 13 novembre à Schässburg. Sur le chemin du retour, il a croisé le n° 11 à Busteni le 15 décembre, le n° 12 à Schässburg le 20 décembre et le n° 13 à Kiralyhida le 2 janvier 1920.

Au cours de ce voyage, la garde a dû, à plusieurs reprises, expulser des “pirates” à l’assaut du convoi en marche. Sans dommage pour quiconque, le train roulant très lentement, au cas où surviendrait un obstacle imprévu. Lors de cette “promenade” dans le “Wilden Osten”, il a été tiré 185 coups de feu.

Le 12e train pour la Roumanie
quitte la Suisse à fin novembre 1919. Il apporte des montres, des chaussures, des clous, des lampes, etc. L’escorte compte 20 hommes. Le règlement des affaires commerciales sur place prend un tel retard que le départ de Bucarest, prévu initialement pour le 10 mars 1920, ne permet de ramener la cargaison en Suisse (des tourteaux) qu’à fin avril. Une longue absence de 5 mois ...

Au cours de ces voyages, les soldats suisses ont, à maintes reprises, été confrontés au spectacle désolant des conséquences de la guerre: villes et villages détruits, installations délabrées, populations misérables. Il est impossible de rapporter ici ce qui a été consigné, à ce sujet, dans les rapports des commandants, la liste en est trop longue.

Pendant ces interminables déplacements ferroviaires, les commandants des détachements durent faire preuve d’imagination pour distraire la troupe. Ils organisèrent en particulier des cycles de conférences sur de multiples sujets, les uns exposés par les soldats eux-mêmes (par exemple: la modernisation de l’imprimerie, la viande de bœuf dans la gastronomie, l’internement en Suisse au cours du conflit, etc.) et d’autres préparés par les cadres dans une perspective ciblée (la prostitution, les maladies vénériennes, la tuberculose, etc.).

Les séjours prolongés dans les capitales auraient pu poser bien des problèmes, mais aucun incident n’a été rapporté. Des visites organisées, voire des excursions, ont permis un certain “tourisme militaire”, apprécié tant par la troupe que la population locale. L’une de ces excursions, au départ de Varsovie, a mené les soldats suisses jusqu’à Brest-Litovsk, à 200 km de là !

Les rapports ne font état d’aucun conflit au sein de la troupe, malgré la promiscuité, l’inconfort et l’espace confiné.

Il n’était pas sans intérêt de rappeler, 90 ans après, quelles furent les conditions dans lesquelles s’était déroulé le premier engagement à l’étranger de militaires suisses armés, ayant eu à protéger ... des marchandises !

Remerciements
Un très grand merci à Madame Myrtha Copin, qui a efficacement paré aux déficiences linguistiques de l’auteur.

Documents consultés
- Tätigkeitsbericht des Abteilung für Transporte des EMD umfassend den Zeitraum vom 1. Juli 1918 bis 31. Dezember 1919;

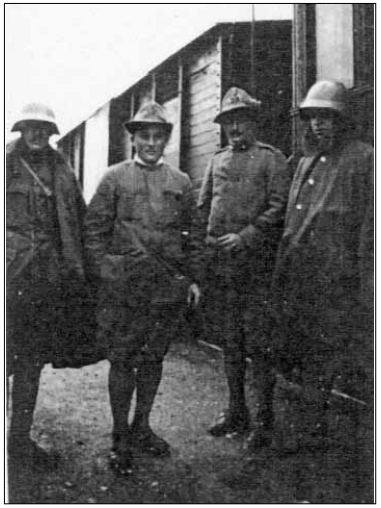

Photo prise lors du voyage pour la Hongrie en juin-juillet 1919. Les 2 soldats du centre semblent être des «Alpini » (chasseurs de montagne italiens) ; malheureusement on ne distingue pas l’insigne de leur coiffure. En outre, si cette dernière ressemble à celle des « Alpini », la coupe de l’uniforme ne paraît pas italienne.

- Schweizer in “Wilden Osten”. Militärisch eskortierte Warenzüge nach Osteuropa in den Jahren 1919/1920 und der IV. Warschauer Warenzug (Jürg Stüssi);
- Bericht über die Fahrt des 5ten Polenzuges nach Warschau. Juli-August 1919 (Hauptmann F. Bieri IV/26);
- Bericht über die Fahrt des 10. Rumanienzuge von Buchs nach Bukarest (non signé);
- Album photographique du Plt Hans Steiner. Warenzug Bern-Eger, Ungarn, von 22.6.-9.7.1919.

Ces documents peuvent être consultés à la Bibliothèque “Am Guisanplatz” (anciennement Bibliothèque Militaire Fédérale !)
- Les timbres militaires de Suisse, de l’occupation des frontières 1914-18 (Paul Locher Spiez 1936).

Notes

SCHÄSSBURG: actuellement **SIGHISOAR**A 230km N.O. de Bucarest, nœud ferroviaire de la ligne Vienne-Bucarest. En Transylvanie, fut incorporée à l’Empire des Habsbourg en 1799, devint hongroise en 1867, elle appartient à la Roumanie en 1918. Entre Cluj-Napora et Brasov.

KRONSTADT: = **BRASOV**, à 140 km N.O. de Bucarest

PIOTROWICE: l’un des 22 villages de Pologne ! mais sur l’itinéraire suivi depuis Vienne à Lodz, il doit s’agir d’un village (resp. quartier) près de **KATOWICE**.
Frontière tchèque à Ostrava.

LUNDENBRUCK = LUNDENBURG; actuellement **BRECLAV** au S.E. de BRNO. Ville de Tchéquie sur la Thaya en Moravie, à la frontière autrichienne.

TRACES DE LA GRANDE GUERRE À GENÈVE

LE MONUMENT FRANÇAIS, LES VOLONTAIRES SUISSES ET LA SOCIÉTÉ CAPITAINE EDOUARD JUNOD

Philippe COET

Dans les années d'immédiat après-guerre, le culte du souvenir connaît en Suisse une période relativement foisonnante pour un pays non belligérant. Ce culte s'exprime essentiellement de deux manières : pour les Suisses, il a un caractère militaire affirmé et est entretenu sur la base de l'expérience de la mobilisation, de la solidarité et de la camaraderie développées entre soldats pendant les longs mois passés sous les drapeaux. Il se fonde sur la satisfaction du devoir accompli, sur la conviction d'avoir sauvé le pays des affres de la guerre, sur les sacrifices consentis jusqu'à, pour certains, perdre la vie. Les mobilisés se regroupent, on érige dans de nombreuses villes des monuments à la mémoire des disparus, on commémore le 10e puis le 20e anniversaire de la « Mob » de 1914.

Quant aux ressortissants des pays belligérants, eux aussi se rassemblent en associations, souvent rattachées à des organisations actives dans leur pays d'origine ; eux aussi érigent des monuments aux morts de leurs communautés.

Ces deux manières de cultiver le souvenir ne sont pas incompatibles. En réalité la frontière entre les deux est très perméable : Suisses et étrangers – du moins les ressortissants des pays alliés – soutiennent volontiers leurs initiatives respectives et participent ensemble aux diverses manifestations commémoratives.

Pour qui sait observer, il subsiste à Genève de nombreuses traces de ce culte du souvenir : les plaques apposées sur les murs du Musée Rath qui expriment la reconnaissance de la colonie française ou des anciens internés et prisonniers de guerre ; les tombes de soldats belges dans le cimetière de Châtelaine ; les monuments aux morts italien et allemand si proches dans le cimetière de Saint-Georges ; et bien entendu le monument à la mémoire des soldats genevois morts au service de la patrie, érigé dans le Parc Mon Repos.

Mais le premier objet de cette étude, un objet qui réunit en lui des composantes suisses et étrangères, c'est le monument aux Français de Genève et aux volontaires suisses morts pour la France. Il incarne remarquablement le puissant besoin de commémorer qui s'empare alors aussi bien des Suisses que des étrangers résidant en Suisse.

Un souvenir tôt entretenu

Si un service commémoratif à la mémoire des Suisses tombés en France est organisé en mars 1920 au temple de Saint-Gervais, avec la participation de représentants des autorités genevoises et françaises, mais aussi d'autres pays alliés [1], ce n'est qu'en juillet que se matérialise un premier geste de reconnaissance.

La plaque du cimetière de Châtelaine.

Le Journal Français du 10 juillet contient un appel de la Société des volontaires suisses de la Grande Guerre 1914-1918 à participer non seulement à la manifestation, mais aussi à la souscription pour l'acquisition d'un drapeau. Il est en effet prévu une cérémonie les 17 et 18 juillet avec remise dudit drapeau par le Maréchal Joffre et inauguration d'une plaque au cimetière de Châtelaine. A noter que l'Union des mobilisés français de Genève soutient les organisateurs et demande à ses membres d'assister à l'événement. Le samedi 17 a lieu une fête de nuit ; le lendemain le Maréchal Joffre – qui la veille a serré « cordialement la main à deux gendarmes genevois engagés volontaires qui combattirent vaillamment avec la Légion, MM. Martin et Armand… » - remet leur bannière aux volontaires. L'assemblée se rend ensuite en cortège à Châtelaine où est dévoilée une plaque offerte par la Société des officiers français de Genève. On peut y lire : « 1914 1918 Aux vaillants volontaires suisses de la Grande Guerre morts en France pour le droit et la justice ». Citons ici les propos du président des volontaires suisses, M. Eggly, lesquels sont révélateurs de l'état d'esprit de certains en Suisse romande : « Nous savons qu'il y a eu chez nous, dans notre libre pays, sur notre sol sacré, des hommes, des officiers même, qui n'ont pas craint de souhaiter la défaite des armées alliées, qui ont osé, eux républicains de race, applaudir les hordes du Nord. Nous en demandons pardon à la France et si le sang de nos morts peut racheter les fautes de

quelques-uns, ce sang répandu est la rédemption de l'Helvétie… » [2]
Mais un « véritable » monument reste à créer, aussi bien en l'honneur des Français de Genève que des volontaires suisses. Il le sera sur la base d'un concours organisé par un comité constitué en 1922. Après une souscription, ce « comité du monument aux Français de Genève et aux volontaires suisses morts pour la France » fait appel aux artistes suisses et français. La date limite pour déposer un projet est fixée au 30 juin 1923.
On relève parmi les membres du jury des noms connus : les sculpteurs James Vibert et Carl Angst, l'architecte Marc Camoletti (qui préside), Louis Blondel, mais aussi les architectes français Gustave Goy et François Dupupet.
Réuni le 10 juillet, le jury examine les 27 projets qu'il a reçus et, après trois tours, n'en conserve que 5. Au final, il classe et récompense trois projets, mais sans attribuer de seconde place :

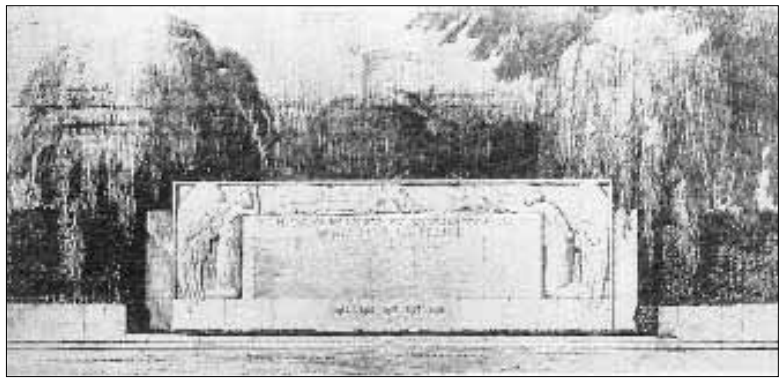

Esquisse du projet de J. Flegenheimer et J. Larrivé (in Julien Flegenheimer, 1931.

1er rang, « Calme et digne » de l'architecte Julien Flegenheimer et du directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon Jean Larrivé (prime de 1'500 Frs).
3e rang, « Foch » des architectes Maurice Braillard et Bosonnet, et du sculpteur Sarkissof (prime de 900 Frs).
4e rang, « Hommage aux morts » des sculpteurs M. et Mme Schmied-Audéoud (prime de 600 Frs).
L'architecte genevois Julien Flegenheimer (1880-1938) a construit en Suisse, en France et en Belgique. Il est surtout connu à Genève pour la réalisation de la gare de Cornavin et sa participation à l'édification du palais de la Société des Nations. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1924, semble-t-il à l'occasion de la

construction du monument. Quant à Jean Larrivé (1863-1928), prix de Rome en 1904, il est connu pour avoir sculpté les anges de la basilique de Fourvière (ce sont deux anges qui encadrent le monument français de Genève).

Tous les projets, dont certains « n'échappent pas à la banalité » selon le Journal de Genève, sont exposés au Musée Rath du 12 au 22 juillet 1923. [3]
Il faut ici préciser que le Consul général de France a sollicité dès novembre 1921 du Conseil d'Etat genevois son autorisation pour ériger un monument dans le jardin du consulat. La réponse est positive sous réserve du préavis du Conseil administratif de la Ville de Genève et de soumettre les plans au département des travaux publics. Ajoutons que le consulat n'occupe le bâtiment que depuis juin 1918 ; il donne sur le Cours des Bastions, les rues Imbert-Galloix, Saint-Léger et Sénebier. C'est sur cette dernière rue que donnera le monument [4].
C'est à l'issue du concours, le 18 juillet, que le Consul de France écrit à nouveau au Conseil d'Etat pour l'informer du résultat et pour lui remettre les plans. Le 10 août, l'autorité cantonale répond : « Nous vous informons que nous ne nous opposons pas à l'exécution de ce projet, mais aux conditions suivantes formulées par la Ville de Genève. L'entretien du monument incombera à la Colonie française. De son côté la Ville se chargera de l'entretien du massif de verdure qui sera planté devant le Monument. – Mais, pour marquer le bien plaire de cet engagement, la Colonie versera à la Ville une redevance de 20 frs par an. La pose de couronnes mortuaires contre le monument ne sera pas autorisée. Cette interdiction ne vise pas le dépôt temporaire de palmes et couronnes de verdure à l'occasion d'une manifestation ou d'un anniversaire patriotiques ». Le consul remercie le 13 août et précise que le consulat assumera la redevance annuelle. Il demande aussi confirmation que cette lettre vaut autorisation de construire (je n'ai pas trouvé de suite à cet échange de correspondance) [5]. Quoi qu'il en soit, les travaux commencent et il est possible d'en suivre l'avancement en parcourant le Journal Français.
On apprend en avril 1924 que l'extraction des blocs de pierre a pris un peu de retard mais que l'entrepreneur a promis de rattraper le temps perdu. Quant au sculpteur, il a reçu quelques blocs sur lesquels il a commencé le travail dans son atelier lyonnais. En juillet, il envoie les premiers blocs, qui remplissent deux wagons. « On est en train de les poser dans le jardin du Consulat. Quand tout le monument sera assemblé on gravera le nom des Morts, ce qui demandera un certain temps ». En août, « les travaux sont poussés très activement sous l'énergique impulsion de M. Flegenheimer, l'architecte chargé de diriger la construction. Les bas-reliefs sont arrivés de Lyon et la pose en a commencé aussitôt ».
C'est finalement le dimanche 31 août 1924 qu'a lieu l'inauguration. Le déroulement de la cérémonie est soigneusement organisé : un emplacement rectangulaire sera aménagé devant le monument, entouré de chaises et de bancs qui accueilleront les invités ; plusieurs orateurs prendront la parole, un poème de circonstance sera récité et un accompagnement musical est prévu. La manifestation se terminera par un

Monuments franco-suisses
Le monument du col des Roches

Outre Genève et Lausanne, il existe plusieurs monuments franco-suisses.
Ainsi à Chindon, près de Reconvillier, est inauguré le 28 septembre 1919 un monument en l'honneur des combattants français et italiens et des volontaires suisses, provenant de la vallée de Tavannes et du vallon de Tramelan. Cette région « n'a pas donné moins de vingt-six de ses enfants au Moloch de la guerre».
De même est dévoilé le 15 août 1920 à Delémont, en présence de M. Eggly, de Genève, président de l'association des volontaires suisses, un monument en l'honneur des combattants issus des districts de Delémont et de Laufon. Situé dans le cimetière, il porte les noms de 15 Français, de 9 Suisses et d'un Italien.
On trouve dans le cimetière de Bienne un monument qui réunit lui aussi volontaires suisses et soldats alliés. Son inauguration rassemble le 1er juillet 1923 de nombreux représentants des autorités suisses, françaises et italiennes, de la colonie romande et du Souvenir français.
Il n'a malheureusement pas été possible de documenter le monument du col des Roches.
(La Patrie Suisse, n° 686, 7 janvier 1920, p. 12 ; n° 705, 29 septembre 1920, p. 231-232 ; n° 783, 26 septembre 1923, p. 251).

défilé devant l'édifice. « Le Comité a décidé de faire tirer une carte postale représentant le monument et de la faire vendre dans l'enceinte réservée pendant l'inauguration. Le prix en sera de dix centimes seulement… »
A noter cet incident : l'Union catholique française refuse de s'associer à l'événement parce qu'il n'y a pas de croix sur le monument. Le Journal Français du 23 août se contente de rappeler que des catholiques pratiquants participent au projet, que la croix de guerre y figure et que des symboles religieux n'y ont pas leur place puisque les morts ne partageaient certainement pas les mêmes convictions religieuses ou philosophiques… [6]
Nous citerons deux passages particulièrement intéressants des discours prononcés le 31 août. L'auteur du premier est le Consul général de France, M. Réau : « Lorsque retentit l'appel tragique de la patrie en danger, 7000 Français qui vivaient paisiblement dans l'hospitalière Genève, d'un même élan, partirent sans regarder en arrière ; 818 ne sont pas revenus (…) Plus du dixième du contingent français de

Genève a ainsi succombé… » Pour rappel, selon l'annuaire statistique de 1963, Genève abritait 35'768 Français en 1910 contre 26'751 en 1920.
L'autre citation est extraite de l'allocution de l'ambassadeur de France à Berne, M. Allizé : « Si les quarante Suisses inscrits ici allèrent à la France, délibérément, consciemment, donnés tout entiers au sacrifice pressenti, c'est qu'ils la voyaient avec un esprit qui ne trompe pas, celui qu'ils tenaient de leurs ancêtres mêmes et de leur histoire nationale : cette sensibilité intellectuelle de la justice et ce discernement mystique du droit… » En réalité le monument comporte 42 noms de volontaires, auxquels 3 noms ont été ajoutés.
Si la mention « mort pour la France » existe pour les Français depuis 1915, elle ne s'étend aux « engagés au titre étranger tués ou morts dans les mêmes circonstances » qu'à partir de février 1922. Ce monument, rappelant des corps qui reposent ailleurs mais sans être un cénotaphe par sa forme, va donc perpétuer le souvenir des disparus en essayant de surmonter cette dichotomie spatiale si bien relevée par Annette Becker. [7]
Il est temps maintenant de s'intéresser plus précisément aux volontaires suisses et d'en dresser un portrait assez général. Il ne sera malheureusement pas possible de suivre l'exemple de Claude Duneton qui, dans un roman historique, raconte en détail l'histoire des 27 hommes qui figurent sur le monument aux morts de la commune de Lagleyrade. [8]

Des volontaires

En 1917, Gustave Babin écrit à propos de la Légion : « Les Suisses – après les Français – ont apporté le plus fort contingent, animés toujours des magnifiques qualités qui en firent autrefois les meilleurs serviteurs de la vieille monarchie française ». [9]
Le nombre de volontaires mérite en effet que l'on s'y arrête, tant les chiffres mentionnés semblent, malgré quelques variations, étonnamment importants.
Dans une brochure publiée en 1915, M.-C. Poinsot avance l'un des rares chiffres précis rencontrés dans la littérature consacrée aux volontaires : 1'467 Suisses se seraient engagés au 1er janvier 1915. Ce chiffre ne nous avance guère puisqu'il date du début de la guerre. Il n'en reste pas moins remarquable puisque ces engagements ont eu lieu en 5 mois. Mais cette période correspond précisément à la grande vague d'enthousiasme des débuts. Se confirme ainsi le constat de S. Audoin-Rouzeau et A. Becker à propos du volontariat en général, qualifié de lame de fond. Ces deux auteurs avancent le nombre de 30'000 étrangers rejoignant l'armée française dès le commencement des hostilités. [10]
En novembre 1919, le Journal Français articule le chiffre de 8'000 volontaires suisses. En 1920, la Revue militaire suisse affirme que le nombre de volontaires a dépassé les 10'000. Un chiffre que reprennent en 1932 l'ancien légionnaire G.-Jean Reybaz et en 1934 un autre vétéran, L. E. Augustin.

Charles Gos indique plus de 8’000 volontaires dans un ouvrage, mais 12’000 dans un autre (10’000 en France, 2’000 au Maroc et en Orient).
Paul de Vallière – que nous retrouverons avec Charles Gos dans la Société Capitaine Edouard Junod – fixe ce nombre à 14’000 dans son fameux Honneur et Fidélité.
Willy Meier estime que les Suisses constituaient le tiers de l’effectif de la Légion pendant la guerre. Cette estimation tient si l’on admet qu’il y a eu 14’000 volontaires suisses sur les 42’883 étrangers ayant combattu pour la France, selon l’historien André-Paul Comor. [11]
Ces chiffres, dont l’origine n’est jamais précisée, laissent donc perplexe par leur ampleur. Comment la Confédération aurait-elle pu tolérer d’aussi nombreux départs sans réagir ? Rappelons que dans les années 1950-1960 la présence d’environ 800 Suisses dans les rangs de la Légion était perçue, indépendamment de toute autre considération, comme une grave atteinte au potentiel militaire du pays puisqu’il s’agissait d’hommes jeunes et aptes à servir. Même en admettant que les mentalités ont changé entre 1918 et 1960, il ne faut pas oublier que seule l’opinion romande était majoritairement favorable aux Alliés entre 1914 et 1918, et faisait preuve de bienveillance envers ces engagements.
C’est Paul de Vallière qui donne indirectement une réponse à cette question. Il écrit en 1920 que « les volontaires suisses étaient pour la plupart des jeunes gens réformés par les conseils de révision en Suisse et, par conséquent, libérés de toute obligation militaire chez nous. Une partie d’entre eux habitaient la France avant la guerre. D’autres, trop jeunes, n’avaient pas encore l’âge de servir en Suisse. Les cas de soldats suisses qui, oubliant leur devoir, désertèrent pour aller s’engager en France, furent extrêmement rares ». [12]
Ces volontaires seraient donc, en quelque sorte, passés administrativement inaperçus…
Reste un autre problème : nombre d’auteurs qui citent un nombre de volontaires précisent également le chiffre des pertes. 7’700 sur 8’000 pour le Journal Français (96,25% !), 8’000 sur 14’000 pour Paul de Vallière (57%), 7’000 sur 10’000 pour L. E. Augustin et G.-Jean Reybaz (70%).
Or on dénombre 45 noms de Suisses sur le monument aux morts à Genève et 31 sur le monument érigé dans le cimetière du Bois-de-Vaux à Lausanne. [13] 76 tués pour les deux plus grandes villes romandes : il est possible que tous ne figurent pas sur l’un ou l’autre monument – ainsi 3 noms ont été ajoutés sur le monument genevois – mais en se basant sur le taux de pertes le plus bas (57%), on arrive à un nombre initial d’environ 133 volontaires.
L.E. Augustin, déjà cité, publie une liste partielle des volontaires tombés pour la France. Elle comporte 99 noms. [14] Cela donnerait à peu près 174 volontaires partis en France…
Tout laisse donc supposer une surestimation dans les chiffres régulièrement avancés et reproduits. La réponse se trouve sans doute enfouie dans les archives de l’armée française…Quoi qu’il en soit, cela n’ôte rien au courage de ces hommes partis

volontairement dans l’enfer des tranchées.
C’est donc la Légion étrangère qui recueille presque tous ces volontaires (le décret qui autorise les étrangers à s’enrôler pour la durée de la guerre date du 3 août 1914). En 1915, la Légion a doublé ses effectifs, rassemblant des ressortissants de 52 pays. Elle forme 5 régiments de marche, mais les pertes et le retour de nombreux volontaires dans leurs pays d’origine obligent en novembre 1915 à ne former plus qu’un régiment de marche de la Légion étrangère, le fameux RMLE. [15]

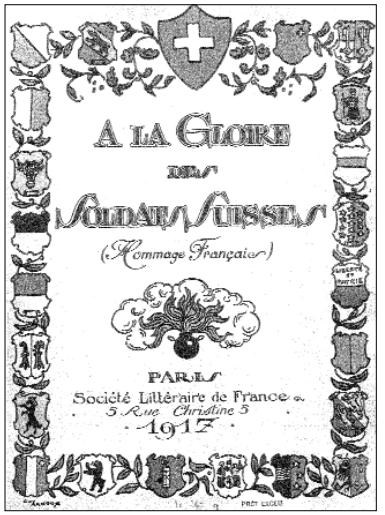

Un hommage français aux volontaires (1917)

L’accueil n’est pas nécessairement chaleureux : dans La main coupée, Blaise Cendrars évoque un lieutenant qui considère les volontaires comme des « bouffeurs de gamelle ». Et d’expliquer : « Or, il y avait chez nous des étrangers qui s’étaient engagés par amour pour la France beaucoup plus que par haine de l’Allemagne (…) Tous n’avaient donc pas obéi à des sordides intérêts d’ordre alimentaire ou de basse police, et tout le monde fut ulcéré des paroles du lieutenant ».
Car ces volontaires semblent bel et bien avoir été portés par une remarquable vague d’enthousiasme. Le 1er août 1914 paraît dans les journaux un appel signé par plusieurs étrangers dont Blaise Cendrars : « L’heure est grave. Tout homme digne de ce nom doit aujourd’hui agir, doit se défendre de rester inactif au milieu de la plus formidable conflagration que l’histoire ait jamais pu enregistrer. Toute hésitation

serait un crime. Point de paroles, donc des actes. Des étrangers amis de la France, qui pendant leur séjour en France, ont appris à l'aimer et à la chérir comme une seconde patrie, sentent le besoin impérieux de lui offrir leurs bras (…) » [cité dans M.-C. Poinsot]. Cet appel est sans aucun doute le fait d'intellectuels : il n'a pas provoqué cette ruée dont parle G. Babin, peut-être y a-t-il contribué. Mais il s'inscrit parfaitement dans l'ambiance du moment. [16]

Des Suisses ont aussi été emportés par ce puissant courant. Citons encore M.-C. Poinsot : « Les Suisses, eux, furent dirigés après l'acceptation des majors sur le camp de Cercottes, près d'Orléans, au 2e étranger (…) L'appel enflammé de M. Gauthey des Gouttes, le 5 août, à la réunion du Globe, boulevard de Strasbourg, avait amené plus de 2.000 Suisses sous nos drapeaux. Un second appel eut lieu en septembre, amenant 1.000 nouvelles signatures. Les élus s'exercèrent à la caserne de Reuilly avant d'être versés au 1er Etranger. Le licenciement, en mars et avril 1915, par la Confédération, des classes mobilisées depuis l'août précédent, nous fournit par la suite un troisième contingent ». Nous ne nous étendrons pas sur ces nombres avancés en 1915 par cet auteur. Par contre force est de constater que sa dernière affirmation contredit en partie la thèse de P. de Vallière selon qui la plupart des volontaires n'étaient pas soumis aux obligations militaires en Suisse. M.-C. Poinsot prétend aussi que les Allemands ont cherché, mais en vain, à recruter des volontaires dans les cantons frontaliers. Propagande de guerre ?

Dans le texte cité plus haut, B. Cendrars signale que les volontaires ne sont pas nécessairement des hommes jeunes. Le volontaire Hans Bringolf en est un bon exemple puisque né en 1876. Dans ses souvenirs traduits par ce même Cendrars, H. Bringolf écrit : « La plupart des volontaires étaient des Belges, des Italiens, des Suisses. Mais toutes les nations étaient représentées (…) Parmi ces volontaires, les plus idéalistes étaient sans doute les Suisses. Ils étaient venus par goût de la chose militaire ». Il souligne aussi la difficulté de fusionner les volontaires de guerre avec la « vieille » Légion, mais constate que « le miracle des régiments étrangers d'Afrique se reproduisait chez nous. Un régiment français homogène naissait peu à peu de tous ces éléments humains les plus disparates du monde ». Il estime même que la Légion surpasse largement la Suisse comme exemple de cohabitation de populations de langues et de cultures différentes. Car à la Légion, c'est le monde entier qui est représenté… [17]

En parcourant la Patrie Suisse publiée pendant les années de guerre, on rencontre de temps à autre une évocation des volontaires. Ainsi en octobre 1915, ils sont 6 légionnaires genevois à poser pour la postérité : les caporaux Hess et Roux, les soldats Derouand, Junod, Piguet et Terrier. Ils sont incorporés dans le 2e étranger. Quelques semaines plus tard, on apprend que le caporal Ernest Roux, âgé de 33 ans, frère du pasteur de Chêne, est tombé en Champagne le 26 septembre (soit avant la parution de la photo…) Bien qu'habitant à Paris, son nom figure sur le monument de la rue Sénebier.

La mort au combat du capitaine genevois Edouard Junod, officier légionnaire dès

avant la guerre, est relatée en détail. Il est tué le 28 septembre 1915, lui aussi en Champagne. Nous reviendrons sur cette personnalité en étudiant la société qui porte son nom.

Louis Guillermin, un autre Genevois, rejoint le front en 1916. Il passe sous-lieutenant, gagne 5 citations. Il meurt de ses blessures le 30 juillet 1918. Ce même numéro de la Patrie Suisse évoque les exploits du légionnaire Georges Baillifard, originaire du Val de Bagnes. Ce Valaisan vit à Paris depuis qu'il est enfant : « Loin d'oublier sa première patrie, il considéra dès le premier jour que c'était la servir que de l'honorer (…) le jeune Bagnard ne sut pas résister à l'indignation suscitée autour de lui et au fond de son cœur adolescent par la violence de la provocation germanique ». [18] On rencontre ici deux arguments souvent utilisés pour justifier un engagement par ailleurs contraire à cette valeur helvétique fondamentale qu'est la neutralité. D'abord la faute de l'Allemagne est tellement énorme qu'elle ne peut que provoquer l'indignation des honnêtes gens, une indignation qui peut légitimement pousser certains individus à servir sous un autre drapeau. Ensuite la gloire militaire des volontaires rejaillit sur la Suisse, leur engagement est un lointain écho du fameux service de France. La boucle est ainsi bouclée : le volontariat est non seulement moralement justifié, il s'inscrit aussi dans une tradition glorieuse, faite d'honneur et de fidélité à la parole donnée.

Tous ne servent pas dans la Légion. Charles Koch, originaire de Sainte-Croix, est maréchal des logis dans l'artillerie coloniale. Il reçoit la croix de guerre et la médaille militaire en 1916, après trois blessures dont la dernière lui fait perdre un œil. Il avait participé à la campagne du Maroc dans les rangs de la Légion.

Le Genevois Jean Binet-Valmer (1875-1940) demande et obtient la naturalisation française avant de s'engager à 39 ans. Il suit le général de Trentinian à la 7e division d'infanterie, puis à la 89e division territoriale. Lorsque son chef est atteint par la limite d'âge, il passe dans les automitrailleuses, puis dans les tanks. Il atteint le grade de lieutenant en juillet 1917, mais est blessé à la fin de cette même année. Il signe en mars 1918 ses Mémoires d'un engagé volontaire. Il mène ensuite une action en faveur des anciens combattants : « Après la victoire, il aida puissamment à la réalisation de « la Flamme » sous l'Arc de Triomphe ; puis il anima de toute son ardeur le comité qui organise chaque jour de pieux pèlerinages en cet endroit » peut-on lire dans le Journal de Genève du 23 avril 1940.

Signalons encore le cas plus rare du Neuchâtelois Serge Guinand, sous-lieutenant dans l'armée russe, décoré de la croix de Saint-Georges, de l'ordre de Saint-Stanislas et de celui de Sainte-Anne. S. Guinand est né en 1896 en Russie où son père enseignait le français. En 1916, il a déjà été blessé quatre fois. [19]

Paul de Vallière, dans la seconde édition de son fameux Honneur et Fidélité, cite de nombreux volontaires suisses et donne parfois quelques détails sur leur destin. Willy Meier fait de même dans son étude déjà mentionnée sur le lieutenant-colonel de Tscharner.

Ces quelques exemples montrent une certaine diversité dans la nature des

Equipe des Suisses de Genève au 56e Régiment d'infanterie à Chalon-sur-Saône, 1914 1915
Cette carte postale est adressée à une demoiselle Lapraz, domiciliée à Gaillard, café du Chatelet. Son frère lui écrit le 4 avril 1916 de Chalon-sur-Saône où il est à l'instruction. Son prénom est malheureusement illisible.
Début 1916, le 56e RI est en ligne dans le bois d'Ailly. En juillet, il rejoint le secteur de Verdun où il subit de lourdes pertes. En novembre il est transféré dans le secteur de la Somme (cf. site web « ceux de 14 »).
La base de données « Mémoire des hommes » contient une fiche au nom de Jean Joseph Lapraz, incorporé dans le 56e RI. Né en 1892. il fait donc partie de la classe 1912. Ce soldat est décédé le 27 mai 1918 à Chambéry des suites d'une maladie contractée aux armées. Nous ne saurons probablement jamais s'il s'agit de l'expéditeur de cette carte… Ni qui sont ces « Suisses de Genève » incorporés dans un régiment français.

engagements. Certains servent sous l'uniforme français dès avant la guerre et continuent d'autant plus facilement que la Suisse n'est pas impliquée dans le conflit ; d'autres s'enrôlent par une sorte d'effet de proximité, c'est-à-dire là où ils vivent – la France dans la plupart des cas ; enfin il y a ceux qui franchissent la frontière en faisant le pas…

Cette carte postale est adressée à une demoiselle Lapraz, domiciliée à Gaillard, café du Chatelet. Son frère lui écrit le 4 avril 1916 de Chalon-sur-Saône où il est à l'instruction. Son prénom est malheureusement illisible.
Début 1916, le 56e RI est en ligne dans le bois d'Ailly. En juillet, il rejoint le secteur de Verdun où il subit de lourdes pertes. En novembre il est transféré dans le secteur de la Somme (cf. site web « ceux de 14 »).
La base de données « Mémoire des hommes » contient une fiche au nom de Jean Joseph Lapraz, incorporé dans le 56e RI. Né en 1892. il fait donc partie de la classe 1912. Ce soldat est décédé le 27 mai 1918 à Chambéry des suites d'une maladie contractée aux armées. Nous ne saurons probablement jamais s'il s'agit de l'expéditeur de cette carte… Ni qui sont ces « Suisses de Genève » incorporés dans un régiment français.

Traces littéraires
De tous les volontaires suisses, le plus connu est sans conteste Blaise Cendrars. C'est un effet de sa notoriété d'écrivain. Pourtant son principal récit de guerre, La main coupée, est une œuvre tardive puisqu'elle a paru en 1946. Il a également écrit un texte plus court, J'ai tué, et, nous l'avons vu, traduit les souvenirs de Hans Bringolf (1876-1951). Ce dernier est une belle figure d'aventurier, suffisamment intéressante pour mériter une notice dans le Dictionnaire historique de la Suisse (DHS). La traduction de Cendrars paraît dans une série fort justement intitulée « les têtes brûlées » (elle porte le numéro un : nous ignorons s'il y en a eu d'autres…) Etudes de droit, officier dans l'armée, diplomate jusqu'à ce qu'une affaire d'escroquerie brise sa carrière, on le retrouve à la tête d'un contingent américain aux Philippines, officier dans la Légion pendant la guerre, le tout entrecoupé par des affaires de fraude ou d'imposture…
Cendrars et Bringolf font partie de cette première catégorie d'auteurs qui témoignent de leur expérience directe, tout comme Jean Binet-Valmer, L. E. Augustin ou G.-Jean Reybaz. Ce dernier témoigne d'une difficulté connue de bien des écrivains en constatant que l'écriture était la partie la plus facile de l'entreprise : « Une fois ou deux l'an, j'adressais le manuscrit au bon éditeur X ou Y (dans le monde des lettres on dit le bon éditeur un tel comme, aux Indes, les indigènes appellent le tigre seigneur tigre). Pareil à un boomerang lancé par une main experte, il revenait invariablement à son point de départ. Trop peu, ou trop de temps s'était écoulé depuis la fin de la guerre, ou bien on allait lancer un livre sur les « joyeux ». Alors, n'est-ce pas… Et puis, un jour, le boomerang n'a pas fonctionné ». [20]
Autre témoignage, celui de Paul Jean Rochat qui cherche dès 1912 (ou début 1913) à s'engager dans la Légion avec un camarade. Leur offre est refusée à cause de leur âge. Ce n'est qu'en 1914 qu'ils atteignent leur objectif : « Nous n'étions pas peu fiers, César et moi ! Du coup, nous réalisions le rêve caressé un soir d'hiver, en mangeant des rissoles chipées le long du Rhône, à Genève (…) Nous participions de cette gloire qui, sous tous les cieux, auréolait le képi de ceux qui, au mépris de leur vie, de leurs intérêts, de leurs sentiments parfois, donnaient leur sang pour la France ». Son camarade tombera aux Dardanelles. [21]
Les volontaires apparaissent également dans des ouvrages écrits par des tiers. Parmi eux, l'écrivain genevois Charles Gos (1885-1949) se penche à plusieurs reprises sur le phénomène. En 1916 déjà, dans un chapitre des Croquis de frontière intitulé « déserteur », il raconte l'histoire de deux soldats de sa section passés en France et avec l'un desquels il a gardé un contact épistolaire. Il s'interroge : « Sait-on jamais à quels profonds instincts obéit un soldat qui, désertant son pays *où on ne se bat pas*, troque son uniforme contre un uniforme étranger, s'enrôle sous le drapeau d'un pays *où on se bat* et marche à la fournaise ? » Car la question est épineuse, elle pose problème – nous l'avons déjà vu – en particulier dans un milieu patriote, traditionaliste, attaché à l'armée, mais aussi admiratif du service étranger dont cette

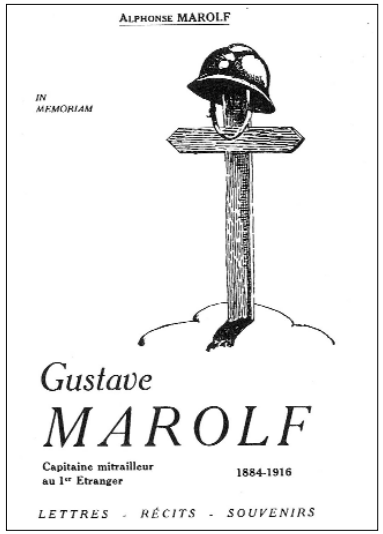

Le « livre-tombeau » publié par Alphonse Marolf en souvenir de son frère Gustave (1943).

Légion de guerre semble le dernier avatar. En 1932, Charles Gos reprend le sujet dans Au point 510 : « On comprend que tant de nos hommes désertent pour se battre pour la France. Le sentiment comprend, mais la conscience ? Et notre devoir de soldat suisse ? et notre pays ? » La réaction normale est bien entendu de condamner, mais la question est plus complexe. On retrouve la thèse de P. de Vallière : « Le volontaire suisse, déserteur, c'est l'infime minorité des héroïques contingents suisses qui, dans les régiments étrangers de la Légion et sur les champs de bataille de France, maintiennent et prolongent le renom et les vertus des anciens régiments suisses au service de la France ». Ces volontaires sont des idéalistes mus par leur conscience, ils obéissent aux « éternels principes de la morale universelle ».
Charles Gos a même consacré un roman complet à cette problématique, L'autre horizon, histoire d'un volontaire suisse de la Grande Guerre. Le conflit de conscience en forme le thème principal. Les préfaces rédigées par le colonel commandant de corps Wildbolz et le colonel divisionnaire Sonderegger sont particulièrement intéressantes, s'agissant de cette hésitation entre admiration et condamnation. Tous deux ont accepté de préfacer l'ouvrage, mais le premier ne cache pas sa sympathie pour le père du héros, qui désapprouve l'engagement de son fils. Quant au second, il évoque un « rythme de l'histoire » basé sur l'alternance de périodes calmes et troublées pour expliquer les nombreux départs vers la France. Ce rythme « exerce une influence extraordinaire sur l'humanité. Il entraîne, il emporte, il balaye tout et nul n'y peut demeurer étranger ; on dirait un fluide magnétique qui, se répandant à travers tout, pénètre au plus secret des âmes et en guide les réactions affectives ». Et il va de soi que la période entre 1914 et 1918 était troublée… [22]
Dans Le roman d'un neutre, le Jurassien Virgile Rossel (1858-1933) évoque la personnalité d'un poète qui, démobilisé en Suisse, s'engage en France. L'auteur insiste lui aussi sur la dimension morale du geste : « On se bat, des côtes de Flandre aux plaines d'Alsace, pour le droit et la liberté des peuples (…) Si je meurs, ce sera

encore pour notre vieille république dont une Allemagne victorieuse ne nous laisserait que l'ombre… Ne m'empêchez pas d'accomplir mon devoir, de lutter pour mon idéal ! » Entre droit et devoir, la distance est mince : « Nous avons le droit, nous avons même le devoir, quoique neutres, de sympathiser avec les champions d'un idéal qui est le nôtre, et qui a failli succomber ». [23]
A ces deux catégories littéraires, il convient d'en ajouter une autre plus rare. Citons ici Luc Capdevila et Danièle Voldman : « N'ayant pas de tombes où dormir pour l'éternité, les disparus des guerres ont été couchés sur le papier de « livres-tombeaux », selon l'expression de Carine Trevisan. Les endeuillés pouvaient se recueillir entre leurs pages et les mouiller de leurs larmes ». [24] Deux ouvrages de ce type ont paru à Genève. Le premier date de 1918 et est dédié à la mémoire du capitaine Edouard Junod. L'autre est plus tardif (1943), c'est un hommage d'Alphonse Marolf à la mémoire de son frère Gustave. [25]

Terminons par une curiosité, un long poème (21 pages et 110 strophes) composé en 1916 par Georges Viollier (1858-1918) et publié en 1917 : « La Bataille ». Cet auteur genevois ayant pris fait et cause pour les Alliés, aura des démêlés avec la censure. Dans un bref poème qui précède « La Bataille » - « Aux volontaires suisses sur le Front français » - il écrit :

« Amis ! De tout mon cœur, je viens vous acclamer !
O vous, *nos chers poilus* ! – Mais, grâce à la censure,
C'est à peine si l'on ose ainsi vous nommer ! –
Vous, héros glorieux ! Nous devons, sans mesure,
Vous honorer et vous aimer ! » [26]

Les organisations de guerre…
Un réseau de soutien aux volontaires semble s'être mis en place assez rapidement. La Bibliothèque de la Place Guisan (ex-Bibliothèque militaire fédérale) conserve une brochure riche en informations sur l'Œuvre en faveur des volontaires suisses. On y trouve en particulier les rapports du comité de 1916 à 1919. [27]
Si la constitution du comité remonte au mois de juin 1916, ce n'est qu'en septembre que l'association, dont le siège se trouve à Paris, est déclarée à la Préfecture de police. L'article premier des statuts stipule que « sous la dénomination de « Œuvre en faveur des Volontaires Suisses », il est créé une Association ayant pour but de soutenir tant matériellement que moralement, les Suisses qui se sont volontairement engagés à servir la France pour la durée de la guerre ».
L'association reçoit l'appui du Cercle commercial suisse qui lui prête les locaux abritant la permanence et le magasin. L'association accueille les volontaires de passage – en permission ou en congé de convalescence ; elle les aide à trouver un hébergement quand ils n'ont pas d'attache à Paris ; et elle cherche à les occuper : en effet, « il s'agit de ne pas laisser à eux-mêmes, sur le pavé de Paris où les

tentations de mal faire abondent, nos Volontaires venus du front. Souvent l'inactivité leur pèse » (rapport de 1917).
Des colis sont régulièrement envoyés aux « poilus suisses » : on en compte par exemple 560 en décembre 1916. Cette activité se poursuit durant toute la guerre.
L'association s'efforce également de leur trouver un parrain ou une marraine : « C'est pour nos Volontaires une des plus fortes joies que d'avoir soit un parrain, soit une marraine avec lesquels ils peuvent correspondre et leur confier leurs espérances et leurs peines en leur remplaçant la famille absente » (rapport de 1916). A noter que dans l'ouvrage consacré à Gustave Marolf, l'importance des marraines de guerre est bien soulignée. Un office des marraines situé avenue de Lancy à Genève, animé par une Veveysanne, est mentionné, alors que dans une lettre G. Marolf écrit : « Ainsi, les lettres gentilles des marraines ont-elles une influence très heureuse sur tout ce monde, et répondre est une diversion dans les moments de loisirs ». [28]
Enfin, l'association organise des fêtes en l'honneur des volontaires : elle reçoit une trentaine d'entre eux le 14 juillet 1917 ; ils sont 400, avec autant d'invités de la colonie suisse, le 1er août 1917. L'année suivante, une permission de 48 heures est accordée aux Suisses, dont 350 assistent à un banquet qu'évoque Albert Picot dans ses souvenirs. « Il y avait environ 600 convives. *Incognito*, de Stoutz et moi, nous nous glissâmes dans la salle. A ma table, je reconnus des soldats de la Ire division suisse que j'avais connus en 1914 ou 1915 et qui, depuis lors, s'étaient engagés en France », [29] Les discours prononcés à cette occasion sont reproduits dans la brochure, dont celui du député Viviani mentionné par A. Picot.
A Noël, les familles des volontaires domiciliés dans la région parisienne sont invitées. En 1917 ce sont, pour être précis, 82 femmes, 75 enfants et 25 volontaires, auxquels se joignent plusieurs centaines de Suisses de la colonie de Paris. En 1918, cette fête est encore organisée pour cette simple raison que les soldats n'ont pas été démobilisés.
Ce n'est que le 15 février 1919 qu'est prise la décision de libérer les étrangers volontaires. De nombreux Suisses sont concernés : c'est pourquoi le 24 mars le comité décide de dissoudre l'association. Elle fonctionne jusqu'à fin septembre, le temps de liquider les affaires en cours.
L'assemblée générale prononce finalement la dissolution le 13 décembre 1919. Le solde de 4'068 Frs devait être donné à la Société helvétique de bienfaisance, mais il est finalement remis au Ministre de Suisse à Paris « pour en faire emploi au profit des anciens Volontaires Suisses ou de leurs familles conformément à la deuxième résolution de l'assemblée générale ».
Quant aux archives, elles sont versées « aux Bibliothèque et Musée de la Guerre ». A noter qu'après la fin du conflit mais avant sa dissolution, l'association réussit à placer environ 200 volontaires qui veulent rester en France.

… et d'après guerre

On assiste à Genève, après guerre, à un véritable foisonnement d'organisations d'anciens combattants.
Citons ici L'Ancien Combattant du 30 avril 1932 [30] : « Les Mobilisés Français de Suisse, environ 12.000, ne bénéficièrent d'aucune mesure de protection (…) ils surent faire face à tous leurs engagements. C'est ainsi que fut constituée l'Union des Démobilisés Français de Genève et plus tard la Fédération des Démobilisés Français de Suisse. Une tâche énorme fut accomplie par les dirigeants, surtout ceux de la section de Genève, section qui atteignit 3200 membres. Et ce ne fut pas sans peine qu'ils arrivèrent à faire reconnaître par le Gouvernement Français les droits des Français mobilisés établis en Suisse avant la guerre (…) » Le journal dénombre pas moins de 15 associations à Genève dont « quatre sont des sociétés de mutuelle-maladie, une, une société de mutuelle-retraite, trois des sociétés d'épargne et les autres des associations amicales (…) » Le « Poilu de France » semble être l'une des plus présentes de ces sociétés. Dès juillet 1919, des membres envisagent la création d'une section genevoise. Soutenus par le siège parisien, ils établissent effectivement une section au mois d'août. Le message est clair et net dans cet appel publié par le Journal Français : « Le « Poilu de France », c'est un syndicat des poilus ! Le « Poilu de France », c'est un poste de secours pour blessés de la Paix ! Le « Poilu de France », c'est un tank qui écrasera les dirigeants sans scrupules, les mercantis de la politique, les saboteurs de la Victoire, les profiteurs de la Paix (…) »[31]
D'autres associations ont leur assise dans l'un ou l'autre quartier de la ville : ainsi l'Amicale des poilus de Plainpalais ou celle des poilus de la Jonction. Citons encore l'Association mutuelle des mutilés français de Genève ou l'Amicale des anciens combattants français de Genève.
Parmi les associations citées par L'Ancien Combattant en 1932 figurent la Société Capitaine Edouard Junod et la Société des Volontaires suisses de la

Le drapeau de la Société des volontaires suisses de la Grande Guerre (photo publiée dans La Suisse en juillet 1920).

Grande Guerre.
Cette dernière, qui ne réunit que des légionnaires, aurait été fondée en février 1925. Cette date est selon toute vraisemblance erronée puisque cette société se manifeste dès l'été 1920 [32] en invitant le Conseil d'Etat à la manifestation des 17 et 18 juillet (cf. supra).
Quoi qu'il en soit, son activité semble fortement limitée par le manque de moyens. Elle a dû cesser de verser un viatique aux volontaires de retour en Suisse. « Cependant, la société continue à fournir gratuitement aux légionnaires de retour à Genève quatre repas qui viennent s'ajouter aux trois repas fournis gratuitement aussi par le tenancier du local de la Société : M. Henri Rochat, 19, rue des Pâquis ». Présidée par P. Rochat, cette société réunirait une centaine de membres. [33]

En novembre 2008, une médaille relative aux volontaires suisses a été mise en vente sur un site d'enchères bien connu. Cette médaille a atteint le prix remarquable de 461 €…
Les photos publiées sur ce site permettent de la décrire à défaut de la montrer.
Elle présente à l'avers un buste de femme (la République ou l'Helvétie…), la tête de profil, coiffée du casque Adrian lequel est entouré de rameaux de lauriers ; ses épaules sont recouvertes semble-t-il d'une capote militaire. Une croix fédérale est située à gauche (à la droite du personnage) ; on aperçoit à droite (au-dessus de l'épaule gauche de la figure), dans le fond, les sommets de plusieurs montagnes. On lit au revers l'inscription suivante : « Société des volontaires suisses 1914-1918 et anciens légionnaires – au service de la France ». Un cartouche est placé vers le haut de cette face, où est gravé le nom du récipiendaire (ici « M. Grosselin »).
La médaille est signée « G. Prud'homme ». Georges Henri Prud'homme (1873-1947) est un sculpteur et graveur de médailles français.
Le ruban est divisé en trois bandes, rouge-blanc-rouge.
L'inscription marque bien la « mixité » initiale de cette société qui accueille non seulement des volontaires de guerre, mais aussi les anciens légionnaires. Ceci explique qu'elle existe encore de nos jours, sous l'appellation « Amicale des anciens légionnaires de Genève ». [34]

La Société Capitaine Edouard Junod
La Bibliothèque de Genève, anciennement Bibliothèque publique et universitaire, conserve sous la cote Gf 2301 un petit fonds relatif à la Société Capitaine Edouard Junod. L'essentiel de ce fonds est constitué par les rapports du comité (1919/1920 à 1934). Mais il contient quelques autres pièces intéressantes : statuts, liste des membres (juillet 1921), appel avec bulletin d'adhésion. Le présent chapitre se base essentiellement sur cette documentation.
Il convient, avant de se pencher sur la société, de donner quelques précisions sur Edouard Junod. Cette forte personnalité mériterait une étude particulière, qu'il n'est pas question de faire ici. Le lecteur intéressé peut toujours se référer à l'ouvrage de 1918, préfacé par Paul Seippel [25].
Né à Plainpalais le 3 février 1875, Edouard-Jacob Junod est le fils d'un professeur

au collège (d'un architecte selon une autre source). Il passe sa jeunesse et poursuit ses études à Genève. A l'armée, il atteint le grade de lieutenant en 1895 et est incorporé dans le bataillon 13. A 22 ans, il se porte volontaire aux côtés des Grecs pour combattre les Turcs, mais cette aventure n'est pas concluante et reste sans lendemain. Par contre il entame en 1898 ce qui sera sa vraie carrière militaire, en rejoignant la Légion étrangère. Il est promu capitaine en septembre 1912, La liste des campagnes et « affaires » auxquelles il a participé figure dans le livre de 1918 : Algérie, mais aussi Madagascar et Maroc. De mars 1912 à juin 1914, il est au Tonkin (il y reçoit la Légion d'honneur). En juillet, il est à Genève où il assiste aux fêtes du Centenaire. Lorsque la guerre éclate, il cherche à réintégrer les rangs de l'armée suisse : « On lui répondit que les cadres étaient complets. Ce fut la plus cruelle

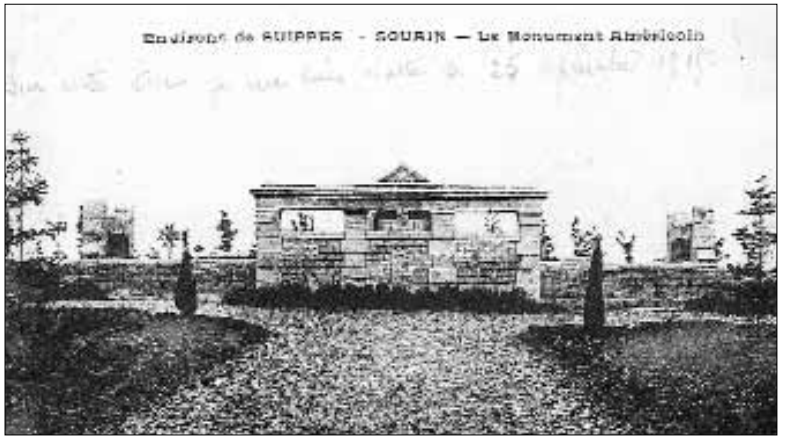

Le monument américain du cimetière de Souain. L'expéditeur de cette carte a inscrit sur la photo « sur cette terre je me suis battu le 25 septembre 1915 ».

déception de la vie de Junod ». [35]
Edouard Junod tombe le 28 septembre 1915, lors de l'assaut de la butte de Souain, en Champagne. « Quelques heures plus tard, comme il cherchait, en avant de sa compagnie, un passage dans un bois, au travers d'un lacet de fils de fer, il tomba, criblé de balles par des mitrailleuses allemandes ». [36]
Neuf ans plus tard, « l'humble petite croix de bois plantée sur sa tombe » est ramenée à Genève et placée sur la tombe de sa sœur Marie dans le cimetière de Saint-Georges. Sa dépouille est elle transférée dans le cimetière de Souain-Perthes-Lès-Hurlus.

Le rapport du comité de la société pour l'exercice 1924, rédigé par Charles Gos, relate cet événement : « Nous vous disions l'an passé que la dépouille mortelle du capitaine Junod allait être transférée du champ de bataille au cimetière de Souain, cimetière privé, installé par la famille du jeune Farnsworth, Volontaire américain, et dédié à sa mémoire. La cérémonie a eu lieu le 7 juillet 1924 (…) Le drapeau suisse offert par la Société servit de linceul au capitaine, la croix sur le cœur. Un drapeau aux couleurs françaises doubla le linceul aux couleurs fédérales ». [37]

[Photo 8] Le monument américain du cimetière de Souain. L'expéditeur de cette carte a inscrit sur la photo « sur cette terre je me suis battu le 25 septembre 1915 ».

Ce cimetière, d'une surface de 5'400 m^2, contient 128 corps en ossuaire. Il est orné d'un monument, dit monument américain, érigé en 1920 par le père d'Henry Farnsworth, un volontaire américain né en 1890, engagé en janvier 1915 et lui aussi tombé le 28 septembre 1915. [38] Rappelons que c'est suite aux combats de septembre que le 2^e régiment de marche du 1^{er} Etranger est dissous et que l'on forme en novembre le Régiment de Marche de la Légion Etrangère (RMLE).
Le rapport du comité pour 1927 nous apprend que les archives militaires, les décorations et les armes du capitaine ont été remises à la Société militaire du canton de Genève, « selon le désir de Mlle Junod » [Lucy Junod].
Le souvenir de cet officier est resté vivace bien après la guerre, même en dehors de Genève. En 1934, dans une « pièce commémorative de la Mobilisation de l'Armée suisse » représentée à Neuchâtel, sa figure est évoquée par l'un des personnages. Ce dernier est un ancien légionnaire nommé Biribi (!), rentré en Suisse pour servir dans son unité. Il décrit le capitaine comme « un gars merveilleux… un type superbe… un héros ! oui, c'est bien le mot ». Ce Biribi est lui-même emblématique : suite à une déception sentimentale, il déserte et retourne dans les rangs de la Légion. Il tombe en brave, en Champagne, peu avant la fin des hostilités… [39]

Fondation et fondateurs

Le Journal Français du 22 octobre 1919 publie un appel – signé Major de Vallière – en faveur des volontaires. « Le peuple suisse si enthousiaste, si admirateur de belles actions, ne l'est-il que de gloires étrangères, et les volontaires suisses qui ont combattu en France, salués avec respect, entre tous, de l'autre côté de la frontière, perdent-ils tout prestige, chez nous, parce qu'ils sont nos compatriotes. C'est ce qu'on peut se demander en constatant, chaque jour, la froideur, le manque de compréhension avec lesquels on accueille les légionnaires suisses « rescapés » de la grande guerre (…) Ils ont besoin de sympathie, d'encouragements et de secours matériels. Les fonds de la Société des volontaires suisses du front français sont épuisés. Que ceux qui ne veulent pas laisser s'accomplir une grande injustice envoient leurs dons aux adresses suivantes (…) ». Suivent l'adresse des sœurs

Junod et celle d'E. Eggly. Ce dernier sera plus tard actif au sein de l'autre association, la Société des volontaires suisses de la Grande Guerre.
Appel entendu, du moins par l'attaché militaire français à Berne, le Colonel Pageot, qui offre 500 francs pour cette œuvre. [40]
Quelques semaines plus tard, le 30 novembre, la Société Capitaine Edouard Junod est créée. Dix ans après, le comité rappelle dans son rapport ces débuts, précisant que l'acte fondateur eut lieu au domicile même du capitaine et de ses sœurs, « dont le chemin était depuis longtemps familier aux Volontaires ».
La Société se fixe les buts suivants :
« 1. De soutenir moralement les volontaires rentrés au pays, en éclairant l'opinion publique, parfois insuffisamment renseignée ou mal disposée à leur égard ;
2. De les aider à trouver du travail ;
3. De constituer un fonds de secours destiné à ceux d'entre eux qui se trouvent momentanément dans la gêne et aux familles sans ressources de ceux qui ont succombé ;
4. De contribuer à toute initiative servant à perpétuer le souvenir de leur héroïsme et de leurs sacrifices ». [41]
On notera ici que le vestiaire a été ouvert par les sœurs du capitaine le 17 octobre 1919, avant même la création de la société. Le rapport pour 1919/1920 précise que 16 volontaires avaient déjà reçu linge, vêtements et souliers avant la remise du vestiaire à la société. Néanmoins il faut parfois dissiper des malentendus ou contrer des rumeurs qui créent des attentes injustifiées. Pour preuve cette communication de Lucy Junod, insérée dans le rapport de 1923. Mlle Junod déplore le bruit qui court selon lequel le Capitaine aurait institué un fonds destiné, après sa mort, à secourir les volontaires dans le besoin, fonds qu'elle serait chargée de répartir. Or les revenus de la société proviennent uniquement des cotisations, de quelques dons et de ventes de bienfaisance. N'empêche qu'il y a « parfois de l'arrogance dans les réclamations qui me sont faites ». L'auteur du rapport, Charles Gos, rappelle que la société se nomme « Association pour le bien des Volontaires suisses de la grande Guerre » et que le titre « Société Capitaine Edouard Junod » n'a été ajouté que pour honorer la mémoire de l'officier genevois.
Signalons enfin qu'en 1930, c'est un Français, Albert Balaÿ, qui est élu président de la société. Il l'est encore en 1934.
Dans son rapport du 10^e anniversaire – 1929 – le comité mentionne le nombre de 27 membres fondateurs. Ces derniers sont identifiés dans la liste des membres publiée en juillet 1921. Les plus notables sont les deux sœurs du capitaine. Ce n'est pas surprenant : Lucy et Marie s'engageront particulièrement dans la société. Et si Marie décède en février 1922, Lucy restera active jusqu'à sa mort en 1936.
Parmi les autres membres, on note la présence du Dr René Guillermin (a-t-il un lien de parenté avec Louis Guillermin, tué en Champagne en 1918 ?), qui effectua des missions à l'étranger pour le compte de la Croix-Rouge pendant les deux guerres mondiales ; Albert Wyler, rédacteur de l'Annuaire genevois, actif dans l'édition et

dans les œuvres philanthropiques, père du volontaire Robert Wyler dont le nom figure sur le monument de la rue Sénebier ; les écrivains Charles Gos, Paul de Vallière et Paul Seippel déjà largement cités, ainsi que Robert de Traz ; le Dr Albert Reverdin, qui dirige pendant la guerre un hôpital militaire à Bourg et est chargé d'inspecter les hôpitaux situés entre Ain et Jura. [42]

L'effectif de la société grimpe à 171 membres en 1920, mais redescend à 169 à la fin de la même année. Le gros des adhérents se trouve à Genève (114), mais il y en a à Berne, Neuchâtel, Bâle, Zurich, dans le canton de Vaud, deux en France et autant aux Etats-Unis.

Cette carte postale doit dater de la fin de la guerre ou lui être postérieure. Sur son revers figure un poème intitulé « Les légionnaires suisses », écrit par un certain Léon Dunand. On peut y lire « La tourmente a passé dans l'horreur qui s'achève… »

L'effectif progresse à 178 en 1921 (111 à Genève), mais il a déjà fallu radier quelques membres pour défaut de paiement des cotisations.

En 1924, le président relève « parmi les nouveaux membres (…) les noms de Mrs Farnsworth et de Mrs Loomis, mère et sœur du jeune volontaire américain Henry Weston Farnsworth ». Il annonce également une première : l'adhésion de deux volontaires « établis à Genève et hors de souci ». Ces deux hommes veulent à leur tour aider « des camarades moins favorisés ».

En 1925, le rapport signale l'adhésion de 6 volontaires, dont « celle du Sergent-major du Capitaine Ed. Junod au front de Champagne, celui-là même qui releva son corps après la bataille et l'inhuma sur le champ de bataille le 6 octobre 1915. Ce brave sous-officier a assisté également à la réinhumation du Capitaine en 1924. Ses précieuse indications permirent de reconnaître d'une manière certaine les restes du Capitaine (…) Les états de service de ce Volontaire, réformé en Suisse avant la guerre, sont des plus brillants ; il a reçu de hautes distinctions soit comme Volontaire, soit comme aviateur au front, car il fut un des rares Suisses admis à l'honneur d'être enrôlés dans l'aviation française pendant la guerre ».

La société compte encore 177 membres en 1926, puis commence un lent déclin : 163 en 1929 (dont 81 à Genève et 29 à l'étranger) ; 140 en 1930 ; 130 en 1931 ; 123 en 1933 et 120 en 1934. [43]

Ajoutons encore qu'entre 1919 et 1925, les rapports mentionnent un « comité de Berne ». En 1919/1920, on note cette mention dans le rapport établi par le Major de Vallière : « L'Ambassade de France s'intéresse beaucoup à tout ce mouvement des Volontaires et fait son possible pour eux. Ceci a une grande importance en Suisse allemande où ceux qui se sont engagés ont eu à lutter contre beaucoup de difficultés et de préjugés ».

Il est probable que cette « section » a cessé toute activité indépendante après 1925.

Statuts et activités

« Considérant que les volontaires suisses engagés dans l'armée française, pendant les années de guerre 1914-1918, ont fait honneur à leur patrie, en maintenant les glorieuses traditions helvétiques de valeur militaire et de fidélité à la parole donnée ;

Considérant que leur généreux et persévérant effort ne doit être ni oublié ni méconnu ;

Une association suisse s'est constituée en leur faveur, sous le nom de Société Capitaine Edouard Junod. Elle se propose… » Ainsi commence l'article premier des statuts, lequel reprend ensuite les quatre buts affichés dès décembre 1919 dans le Journal Français. [41]

Ces statuts ont été révisés une fois en avril 1922. Le nombre d'articles passe alors de 12 à 10 par la suppression des articles 6 (acquisition du titre de membre donateur) et 7 (obligation de capitaliser les dons et legs sans affectation spéciale). Ces statuts n'ont quasiment plus été modifiés jusqu'à la disparition de la société (cf. *infra* – membre d'honneur).

On y relève en particulier les nouveaux articles 7 et 8 qui précisent qu'un bureau d'au moins 5 membres « en majorité de nationalité suisse » est élu par l'assemblée générale, et qu'il gère avec les « pleins pouvoirs » la société.

Celle-ci tire ses ressources, qualifiées de fort modestes dans le rapport de 1919/1920, avant tout des cotisations, parfois de dons, de ventes ou de loteries. Mais dès 1920 certains membres ne payent plus leurs cotisations. Le trésorier signale le même problème en 1921, et le bureau précise qu'il a dû se résoudre à éliminer des membres en défaut de paiement depuis deux ans. Une clause censée permettre le recouvrement des cotisations dues est même ajoutée aux statuts en 1922. En 1923, le président insiste « sur le fait que ces cotisations prises par remboursement ne furent pas *refusées*, mais simplement *impayées* : constatation qui corrobore bien cette impression d'indifférence signalée dans les remarques préliminaires ». Il n'en demeure pas moins qu'il a fallu radier 18 membres pour ce motif… La situation va cependant se stabiliser dès 1924 et certains membres recommencent même à cotiser.

Parmi les sources de revenus, signalons encore un concert organisé au Conservatoire le 11 mars 1926, qui rapporte « la coquette somme de cinq cents francs ».
La société vit manifestement sur un petit pied et ses revenus ne servent, logiquement, qu'à aider les volontaires. Mais elle offre essentiellement une aide en nature. De ce point de vue, le vestiaire représente l'une des activités principales, si ce n'est l'activité principale de la société. Outre l'aide matérielle directe qu'il permet d'assurer aux volontaires, il joue un autre rôle que souligne le rapport de 1919/1920 : il « permet de faire plus ample connaissance avec les Volontaires et de les aider non pas seulement matériellement, mais moralement, en leur facilitant des démarches ou la reprise du travail ».
Le rapport de 1929 donne également le bilan du vestiaire : en dix ans, 141 volontaires ont été secourus ; 907 vêtements, 60 (paires de ?) souliers, 7 complets et 170 paquets distribués. On lit dans le rapport de 1931 que la distribution a aussi porté sur des bons de logement, de nourriture et de déplacement. A ce propos une collaboration est établie dès 1927 avec le Bureau central de bienfaisance « en vue des rapatriements » et pour éviter gaspillage et fraude. A noter, dans le rapport pour 1930, que ce bureau fournit des billets de train « sur les fonds que nous lui avons versés dans ce but ».
Des distributions ont encore lieu en 1934. Cette année-là un appel est lancé afin d'obtenir des complets, des pantalons, des chaussures, dont le vestiaire est « totalement dépourvu ».
Comme nous l'avons signalé à propos du Bureau central de bienfaisance, la société n'est pas à l'abri de fraude ou d'abus. Elle a donc mis en place des mesures visant à les prévenir. En 1923, le comité mentionne l'existence d'un questionnaire que tout requérant doit remplir. Il est même proposé aux « membres disséminés » d'en disposer au cas où ils seraient contactés par un volontaire ou sa famille. Ces questionnaires sont centralisés par le comité, qui peut ainsi comparer ou encore créer une fiche pour tout volontaire inconnu. Ces documents sont utiles « pour la précision des renseignements et pour parer aux abus toujours possibles ». Et de conclure : « Nous avons eu la preuve expérimentale que cette méthode est excellente ».
L'année suivante, le comité édicte une règle générale qui transforme les dons en avances que le bénéficiaire doit rembourser dès qu'il sera revenu à meilleure fortune. Le comité se dit persuadé que « cette méthode, qui fait appel aux sentiments de dignité et de probité, est la bonne ».
Ces précautions soulignent bien la difficulté de distinguer les cas qui méritent réellement une aide. En 1924, on éconduit un « soi-disant Volontaire » qui ne peut fournir aucune preuve de son engagement. De plus la société n'intervient qu'en faveur des volontaires de guerre. Ainsi, en 1931, le comité examine 15 cas ; 3 sont écartés car il s'agit de « légionnaires » et non de volontaires. La distinction a toute son importance. En 1934, ce sont une vingtaine de cas qui sont passés en revue. Si 16 cas sont retenus, « les autres, enquête faite, ne nous concernent pas ». Le rapport

ne précise malheureusement pas les raisons pour lesquelles ces demandes ont été rejetées.
La société mène aussi une activité de propagande. En 1926, elle signale en particulier la proposition d'un de ses membres, M. Bovet-Grisel, par ailleurs rédacteur à la Tribune de Genève, de donner des conférences sur le Capitaine Junod « en Suisse française, ainsi que dans les Sociétés romandes de la Suisse allémanique [sic] et auprès des « colonies » suisses à l'étranger ». Dans ce but, des contacts sont pris avec la Société suisse des officiers et celle des sous-officiers. Entre décembre 1926 et novembre 1927, Richard Bovet-Grisel donne des conférences à Berne, Fribourg, Genève et Mulhouse. La société vise Paris en 1928, mais subit la concurrence du centenaire de Pestalozzi ; le projet doit être remis à plus tard. Mais ces conférences ne sont plus mentionnées dès 1929.
Lors de l'assemblée générale de février 1932, le président relève que « la Gloire qui chante » a été augmentée d'un « tableau nouveau, glorifiant et les Volontaires suisses et le Capitaine Edouard Junod ». Un appel de la société a aussi été inséré dans le programme du spectacle. Le comité propose à la fois la création du titre de membre d'honneur et son attribution aux trois auteurs, Gonzague de Reynold, Paul de Vallière et le compositeur Emile Lauber. Ce que l'assemblée, sans surprise, accepte. [44]
Pour terminer, il faut revenir à l'ouvrage consacré au capitaine et préfacé par Paul Seippel. Car en 1925, la société reçoit d'un généreux et anonyme donateur un stock de 686 exemplaires du livre. Ils seront mis en vente au profit de la société. Le rapport de 1927 précise que des ventes ont eu lieu directement ou par le dépositaire. Des exemplaires ont été placés dans plusieurs bibliothèques genevoises « à la suite d'une circulaire » ou ailleurs en Suisse, voire à l'étranger. Le stock reste néanmoins supérieur à 500 exemplaires. Le comité déplore le peu de ventes en 1928 et le bilan n'est pas meilleur en 1930. L'année suivante, la reprise de « la Gloire qui chante » donne l'occasion de relancer les libraires. La société reçoit même d'Australie une demande de traduction en anglais, demande qu'elle doit décliner faute de moyens. Un exemplaire est envoyé « à titre gracieux » aux USA à la Société des vétérans de la Légion. Puis cet objet n'apparaît plus dans les rapports du comité. Sans doute faut-il y voir un autre signe de l'affaiblissement de la société.
Comme cela a déjà été signalé, le dernier rapport conservé couvre l'année 1934 (le rapport du trésorier date de janvier 1935). Lucy Junod décède en décembre 1936. « La mort de « la sœur du capitaine », comme l'appelaient les volontaires, sera vivement ressentie par ces anciens combattants ainsi que par les membres de la Société, ses amis et ses collaborateurs » peut-on lire dans le Journal de Genève du 14 décembre 1936, sous la plume de Charles Gos.
Cette indication laisse penser que la société existe encore à ce moment-là. Mais la conclusion de la nécrologie ne laisse guère de doute sur sa prochaine fin : « Les archives de la Société Capitaine Edouard Junod, rassemblées et classées avec méthode par Mlle L. Junod, constitueront, pour l'historien futur, le plus précieux

instrument de travail sur l'époque tourmentée de la guerre et la part des combattants suisses volontaires ».
Ironie voulue ou non, la dernière adresse de la société se situe boulevard des Tranchées…

Le monument de la rue Sénebier, vue d'ensemble et détail (mars 2009).

Relations avec d'autres associations d'anciens volontaires

A l'origine la société semble très proche de la Société des engagés volontaires suisses ou Société des volontaires de la Grande Guerre. On note pourtant très vite des divergences et la nette volonté de se démarquer de cette « concurrence ».
L'une des modifications apportées aux statuts en avril 1922 vise l'article premier ; tout un élément de phrase disparaît : « Elle (l'association) se propose [, d'accord avec les autres associations poursuivant un but analogue, et en liaison avec la Société des Volontaires suisses du front français]* 1° De soutenir… » [* partie biffée]
Dans son rapport pour 1926, le comité signale la dissolution de la Société des Engagés Volontaires suisses, « dont les avatars trop connus nous dispensent de tout commentaire sur sa brève existence ». Cette disparition semble avantager la Société Junod, reconnue seule dépositaire des intérêts des volontaires par différents interlocuteurs : Consulat de France, Croix-Rouge, Bureau central de bienfaisance.
Soucieux d'éviter toute équivoque, le comité met en garde, en janvier 1928 (rapport de 1927), contre une « Association fraternelle des citoyens suisses engagés dans l'armée française », laquelle a fait paraître des annonces et lancé une souscription.
L'année suivante, le comité se félicite que « la Société Junod a été *officiellement* priée d'assister, *comme représentant seule les Volontaires suisses*, à la cérémonie devant le Monument aux Morts du Consulat de France, à la Messe Commémorative de Notre-Dame et *comme telle officiellement* invitée à participer au banquet du 10me anniversaire de l'armistice organisé par les sociétés militaires françaises de Genève ».

Pour conclure

Au terme de ce bref survol, un constat s'impose : si l'histoire des volontaires est connue dans ses (très) grandes lignes, elle est largement ignorée dans ses détails. L'estimation de leur nombre ou de leurs pertes en est un bon exemple. Les chiffres varient selon l'auteur ou le moment, ils paraissent sommaires et semblent surtout se reproduire d'un ouvrage à l'autre. De même, la situation militaire des volontaires dans l'armée suisse ou leur origine sociale restent dans l'ombre.
Si leur aventure n'est pas totalement oubliée, c'est sans doute grâce à la littérature et plus particulièrement à Blaise Cendrars, dont l'œuvre reste éditée, lue et étudiée. Ainsi son origine suisse et sa Main coupée sont bien connues. Mais tel l'arbre qui masque la forêt, il ne doit pas fausser notre perception des autres volontaires qui n'avaient pas son originalité, ni ses motivations intellectuelles. N'oublions pas non plus que Cendrars fait partie de la toute première vague de volontaires, celle de l'enthousiasme et de la guerre « courte et victorieuse ». Or des Suisses se sont enrôlés tout au long du conflit ; leurs raisons ne pouvaient plus être celles des engagés d'août 14.
Le chantier est donc ouvert et il serait regrettable que ces hommes ne bénéficient pas du regain d'intérêt que connaît la « Grande Guerre » depuis plusieurs années.
Deux pistes semblent s'offrir aux chercheurs : les dossiers individuels pour autant

qu'ils soient conservés dans les archives de l'armée française. Leur dépouillement permettrait de préciser qualitativement et quantitativement leur portrait : origines, parcours civils et militaires, nombre, destin, etc.
Autre lieu de recherche, les Archives fédérales où il serait intéressant de recueillir des informations sur l'attitude des autorités civiles et militaires face à ces engagements dans une armée étrangère. Corollaire à cette recherche, une étude de l'opinion publique alémanique pas abordée dans notre article, mais certainement plus réservée que l'opinion romande – complèterait l'éclairage du phénomène.
Sur le plan local, ce serait un coup de chance de retrouver les archives de la Société Capitaine Edouard Junod. Elles contenaient à coup sûr des informations utiles sur les survivants et leur après-guerre, mais aussi sur les milieux qui se sont intéressés à eux et se sont mobilisés pour leur cause.
Plus largement, et pour autant que des fonds d'archives subsistent, le mouvement « ancien combattant » sur sol genevois mériterait une étude approfondie.
Comme bien souvent, le chercheur réalise qu'il soulève plus d'interrogations qu'il n'apporte de certitudes. Mais il n'y a pas de raisons de douter qu'un jour ces questions ne trouvent les réponses qu'elles appellent….

Le drapeau de la section genevioise de la fédération des anciens prisonniers de guerre. (Coll. privée)

Notes

1. La Suisse des 15 et 16 mars 1920.
2. Le Journal Français, 3, 10, 17 et 24 juillet 1920 ; La Patrie Suisse, 4 août 1920, p. 185-186. La section genevoise de la Société fédérale des sous-officiers est la marraine du drapeau des volontaires.
3. Bulletin technique de la Suisse romande, n° 10 du 12 mai 1923, p.124, et n° 8 du 12 avril 1924, p. 99-100 (photos des trois projets page 100).
Sur Julien Flegenheimer : article du Dictionnaire historique de la Suisse ; Julien Flegenheimer, avec une introduction d'Arnold Kohler, Genève, 1931 ; Journal de Genève et La Suisse du 2 octobre 1938 ; Tribune de Genève, 4 octobre 1938 ; L'Abeille, 28 août 1937.
Sur Jean Larrivé : Bernard GOUTTENOIRE, Dictionnaire des peintres & sculpteurs à Lyon aux XIX^{e} & XX^{e} siècles, Lyon, 2000, p. 207.
Journal de Genève des 11 et 12 juillet 1923. On y mentionne le nombre de 28 et non de 27 projets.
4. Copie de lettres du Conseil d'Etat, 1921, C.L. 164, fol. 919, 18 novembre 1921.
La Patrie Suisse, n° 647, 10 juillet 1918, p. 167 (Consulat de France).
5. Annexes au RC, OD 51, p. 170, 2^{e} semestre de 1923 (18 juillet) et OD 100, p. 317, 2^{e} semestre de 1923 (13 août).
Copie de lettres du Conseil d'Etat, 1923, C.L. 166, fol. 544, 10 août 1923.
6. Le Journal Français, 5 avril, 5 juillet, 23 août et 30 août 1924.
La Patrie Suisse, n° 808, du 10 septembre 1924, relate brièvement l'événement en page 240.
7. Tribune de Genève, 2 septembre 1924 pour les citations.
Luc CAPDEVILA, Danièle VOLDMAN, Nos morts, les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIX^{e}–XX^{e} siècles) ; Paris, 2002, p. 32. Lois des 2 juillet 1915 et 28 février 1922.
Annette BECKER, Les monuments aux morts, patrimoine et mémoire de la Grande Guerre ; Paris, [1988], p. 10.
8. Claude DUNETON, Le monument ; Paris, 2004.
9. Gustave BABIN, Nos beaux régiments, « La Légion » ; Paris, 1917, p.4.
10. M.-C. POINSOT, Les volontaires étrangers enrôlés au service de la France en 1914-1915 ; Paris, 1915, p. 77.
Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER, 14-18, Retrouver la guerre ; Paris, 2000, p. 116 et 118. Ces auteurs citent l'exemple de Blaise Cendrars en précisant qu'il n'était de loin pas un cas isolé.
11. Le Journal Français, 29 novembre 1919.
Revue Militaire Suisse, 1920, p. 189.
G.-Jean REYBAZ, Le 1er Mystérieux, souvenirs de guerre d'un légionnaire suisse ; Paris, 1932, p. 1.
L. E. AUGUSTIN, Sur le front français 1917-1918 ; Lausanne, 1934, p. 48.
Charles GOS, Au point 510 ; Neuchâtel, 1932, p. 81 ; L'Autre Horizon, histoire d'un volontaire suisse de la Grande Guerre, Neuchâtel et Paris, 1931, p. 1.
Paul DE VALLIERE, Honneur et Fidélité ; Lausanne, 1940, p. 745.
Willy MEIER, Lieutenant-colonel de Tscharner à la Légion étrangère ; s.d., s.l. [1976], p. 50 (un

exemplaire est conservé par la Bibliothèque de la Place Guisan).
André-Paul COMOR, La Légion étrangère ; PUF « Que sais-je ? » ; Paris, 1992, p. 35.
12. Paul DE VALLIERE, « Les volontaires suisses de la grande guerre à la Légion étrangère » in La Revue romande, n° 20, 15 mars 1920, p. 4-8 (citation p. 5).
13. La Patrie Suisse, n° 839, 18 novembre 1925, p. 284-286, « Un monument aux soldats français et suisses de Lausanne ».
14. *In Memoriam*, p. 53-55.
15. A.-P. COMOR, op. cit., p. 34-36.
Parlant des volontaires étrangers, Gustave Babin écrit en 1917 : « Une décision ministérielle du 12 août autorisa la réception de leurs engagements à dater du 21 août [1914] ». Op. cit., p. 3.
16. Blaise CENDRARS, La Main coupée; 1946 (édition Denoël, 2002), p. 89.
M.-C. POINSOT, op. cit., p. 12-13.
G. BABIN, op. cit., p. 3.
17. M.-C. POINSOT, op. cit., p. 70-71.
Blaise CENDRARS, Feu le lieutenant Bringolf; collection « les têtes brûlées n° 1 » ; Paris, 1930, p. 209-210, 218, 229.
18. La Patrie Suisse, n° 576, 20 octobre 1915, p. 252 – n° 577, 3 novembre 1915, p. 262 – n° 578, 17 novembre 1915, p. 276 – n° 652, 18 septembre 1918, p. 227.
19. La Patrie Suisse, n° 591, 17 mai 1916, p. 119.
Mémoire d'un engagé volontaire par Binet-Valmer, citoyen genevois ; Paris [1918]
La Patrie Suisse, n° 600, 20 septembre 1916, p. 224.
20. G.-Jean REYBAZ, op. cit., p. 6.
21. Paul Jean ROCHAT, Inch' Allah : c'était écrit, les aventures d'un détective suisse; Lausanne, 1945. Citation p. 108.
22. Charles GOS, Croquis de Frontière, mobilisation suisse 1914-1915, suivis de récits militaires ; Lausanne, 1916, p. 143-152 (chapitre « déserteur »).
Au Point 510, notes d'un observateur ; Neuchâtel, 1932, p. 28-29 et 81-82.
L'Autre Horizon, histoire d'un volontaire suisse de la Grande Guerre ; Neuchâtel, 1931, p. XI-XX (préfaces).
23. Virgile ROSSEL, Le roman d'un neutre ; Lausanne, 1918, citations p. 172-3 et 225.
24. Op. cit., p. 182.
25. Edouard JUNOD, capitaine à la Légion Etrangère (1875-1915), lettres et souvenirs; préface de Paul Seippel; Genève, 1918.
Alphonse MAROLF, Gustave Marolf, capitaine mitrailleur au 1er Etranger, 1884-1916, lettres-récits-souvenirs ; Genève, 1943.
26. Georges VIOLLIER, La Bataille, Hommage aux Volontaires suisses sur le Front français ; Genève [1917].
Sur cet auteur : La Patrie Suisse, n° 642, 1er mai 1918, p. 107.
27. Œuvre en faveur des volontaires suisses ; Bibliothèque de la Place Guisan, cote BIG B620.
Rapports du comité pour les années 1916, 1917 et 1918-1919. Malgré quelques recherches à Paris, les archives de cette association sont restées introuvables.
28. A. Marolf, op. cit., p. 180-181.

29. Albert PICOT, Souvenirs; Genève, 1968, p. 133 (chapitre : "A la légation de Suisse à Paris en 1918").
30. « Organe officiel de l'Amicale des anciens combattants français de Genève, paraissant à Genève à la fin de chaque mois ». Le premier numéro date du 30 septembre 1931. La collection conservée par la Bibliothèque de Genève s'étend jusqu'en 1941.
31. Le Journal Français, 30 juillet, 13 août, 16 août 1919.
32. Registre du Conseil d'Etat, RC 526, 1920/2, fol. 151, 13 juillet 1920.
33. L'Ancien Combattant, n° 4, 30 avril 1932.
34. Voir aussi Willy MEIER, op. cit., p. 88-89.
A propos de médaille, voici ce que l'on peut lire dans le rapport pour 1929 du comité de la Société Capitaine Edouard Junod (page 4) : « Un officier français, d'origine suisse, de passage à Genève, a demandé à être entendu au cours d'une de nos séances de comité pour nous proposer de susciter une campagne en faveur de la création d'une médaille ou plaquette commémorative destinée à être remise aux volontaires suisses rescapés de la grande guerre et aux familles des volontaires suisses morts pendant ou depuis la grande guerre. Votre comité, quoique très intéressé par cette suggestion, a dû cependant, à son très grand regret, l'écarter de ses délibérations. La Société Capitaine Ed. Junod, en effet, doit consacrer toute son activité à remplir sa tâche charitable, plus urgente que celle d'ouvrir une telle souscription, vouée certainement à l'insuccès, douze ans après l'armistice. Il faut au contraire éviter de solliciter le public par des appels qui risqueraient de nuire à l'assistance matérielle des volontaires : ceux-ci ont plus besoin d'être secourus que médaillés »
35. Edouard Junod… Lettres et souvenirs ; p. 1 ; appendices, p. 291-293, p. XXXV.
Journal de Genève, 24 octobre 1915
Société des Arts de Genève, comptes rendus de l'exercice 1915-1916 ; A. Blondel, président, p. 121-123
36. Edouard Junod… ; p. XXXIX
37. Tribune de Genève, 28-29 septembre 1924
Rapport sur l'exercice 1924, p. 11
38. Atlas des nécropoles nationales ; la Documentation française, 1994 ; p. 20-21
Divers sites web dont American Volunteers in the French Foreign Legion, 1914-1917.
Les lettres de Farnsworth ont été publiées à Boston en 1916.
39. La Mob !, pièce commémorative de la Mobilisation de l'Armée suisse 1914-1918, représentée sous les auspices du Régiment d'Infanterie Neuchâtelois au profit du Fonds de secours du RI 8 ; Neuchâtel, 1934 ; p. 35-36, 79
40. Journal Français, 15 novembre 1919
41. Journal Français, 27 décembre 1919
Rapport sur l'exercice 1929, p. 5-62)
42. René Guillermin : Journal de Genève, 16 décembre 1952
Albert Wyler : Journal de Genève, 20 octobre 1925
Albert Reverdin : Journal de Genève, 30 janvier 19293)
43. Toutes ces indications sont tirées des rapports du comité.
44. Rapport sur l'exercice 1931, p. 10.

LE CIRQUE DU COLONEL HEUER

Richard GAUDET-BLAVIGNAC

Le colonel HEUER en 1940 (alors lieutenant-colonel)

Le colonel Charles-Edouard HEUER (1896-1974) a été incorporé dès 1916 dans les dragons. Il prendra dans les années qui suivent le commandement de l'escadron de dragons 7. Bien plus tard, il sera à la tête du régiment léger 2, puis de la brigade légère 1 où il succèdera au colonel Pierre de MURALT.

En 1944, son unité se trouve cantonnée en Ajoie. Privés de permission à la suite des événements d'Italie qui pouvaient inciter les Allemands à intervenir en Suisse, les soldats s'ennuient et le moral s'en ressent. Pour occuper ses hommes et remédier à cet état de choses, le colonel a une idée. Il s'en ouvre à l'aumônier catholique du régiment. On organisera un spectacle de cirque. Informés, les soldats sont enthousiastes : voilà qui change de l'école de soldat. Tous les talents sont sollicités : il y aura des jongleurs, des clowns, des musiciens et même des dompteurs (sans animaux, évidemment).

Le matériel est rassemblé, les décors construits, les répétitions se succèdent. Le spectacle est au point. On va s'amuser. Las ! C'est compter sans les aléas de la guerre. Au moment où tout est prêt, la troupe reçoit l'ordre de se déplacer et de rejoindre d'autres cantonnements. On imagine la déception des acteurs après tant de travail et d'efforts. Si le spectacle n'a pas eu lieu, il en reste un souvenir. Un artiste-soldat a fait un grand tableau représentant tous les acteurs de cette aventure dans les rôles qu'ils avaient choisis. Ce grand dessin – il fait plus d'1 m. sur 70 cm – colorié et relevé de gouache est empreint de naïveté et si certaines scène nous échappent par les allusions que seuls les participants pouvaient comprendre, l'humour qu'il contient est revigorant. Cette oeuvre nous a été remise par la fille du colonel HEUER et est actuellement exposée au Musée militaire. La photo ci-après n'est qu'un détail, faute de place. Il convient donc d'aller admirer l'original au Musée.

Les renseignements et les photos nous ont été fournis par Mme Irène de CHARRIERE, fille du colonel. Qu'elle soit ici remerciée.

Le colonel en 1942, lors du concours hippique de Berne

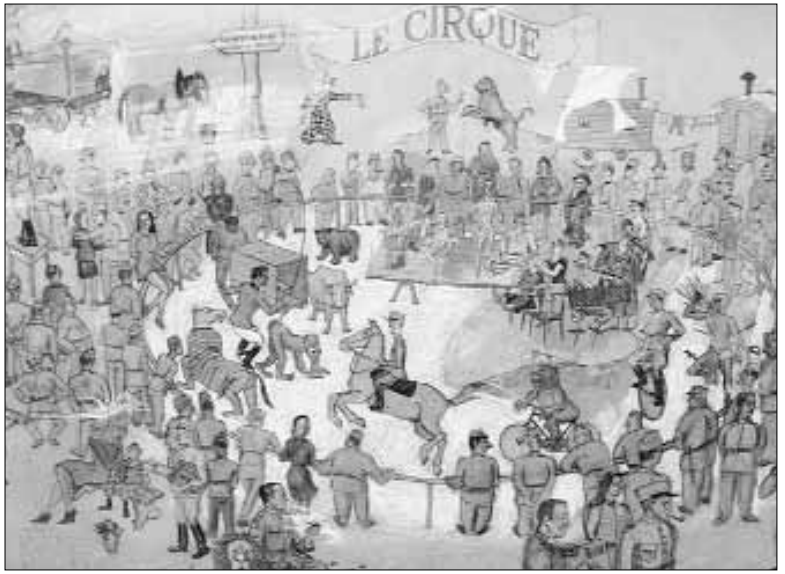

Le Cirque, détail

ASSOCIATION DES AMI(E)S DU MUSÉE DE LA POLICE GENEVOISE.

Cette association a enfin vu le jour le 17 septembre 2009 lors d'une assemblée constitutive au centre de formation de la Police genevoise à la rue de la Fontenette.Ses buts sont de venir en aide au musée de la Police par une aide bénévole pour certaines tâches (inventaires, travaux administratifs, etc.), récolte de fonds permettant l'achat de certaines pièces, faire connaître l'histoire de la Police genevoise, aider au développement du musée, etc.Le musée de la Police genevoise possède actuellement une surface d'exposition sous la verrière du Nouvel hôtel de Police. Les visites peuvent se faire sur rendez-vous.Si vous aussi êtes intéressé par cette association, prenez contact avec le musée au 022 427 94 33 ou par mail musee@police.ge.ch

Le gendarme Marius Gautier réglant la circulation devant l'Ours de Berne. Années 30

Graphisme
Marc Gaudet-Blavignac
www.blavignac.com

Impression
Imprimerie Nationale, Rochat & Baumann SA
rue Plantamour 34
1201 Genève
022 732 27 12
www.imprimerienationale.ch